



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 19 MAI 1877.

QUEBEC, SATURDAY, 19th MAY, 1877.

Nominations.

Appointments.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Nomination de Commissaires d'Écoles.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.
School Commissioners.

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu par Ordre en Conseil, en date du 2 mai courant (1877), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clauses du chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire la nomination suivante de commissaires d'écoles, savoir :

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by Order in Council, on the 2nd May instant, (1877), and in virtue of the powers conferred upon him by 48th and 136th clauses of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

Comté d'Ottawa, Saint-Joseph de Wakefield.—
MM. P. O'Farrell, Thomas Daly, Patrick McGorey, Patrick Kelfoyle et William Dolan, vu qu'il n'y a aucun corps de commissaires en existence.

County of Ottawa, Saint Joseph de Wakefield.—
MM. P. O'Farrell, Thomas Daly, Patrick McGorey, Patrick Kelfoyle and William Dolan, seeing that there is no board of school commissioners in existence.

3807

3808

Proclamations.

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE }
QUÉBEC. } L. LETELLIER.
[L. S.]

Canada,
Province of }
Quebec. } L. LETELLIER.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A. R. ANGERS, } ATTENDU que Magloire Turcot,
Proc.-Gén. } Romuald St. Jacques, Pierre
Bachand, Louis Gustave de Lorimier et Hilaire
Renaud Blanchard, écuyers, ont été dûment nom-
més commissaires pour les fins du chapitre dix-huit
des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et
pour le diocèse catholique romain de Saint-Hyacin-

A. R. ANGERS, } WHEREAS, Magloire Turcot,
Atty.-Genl. } Romuald St. Jacques, Pierre
Bachand, Louis Gustave de Lorimier et Hilaire
Renaud Blanchard, esquires, have been duly
appointed commissioners for the purposes of
chapter eighteen of the Consolidated Statutes for
Lower Canada, in and for the roman catholic diocese

the, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques; Et ATTENDU que les dits Magloire Turcot, Pierre Bachand et Hilaire Renaud Blanchard, trois des dits commissaires, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un *procès-verbal* de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de Sainte-Anne, dans le dit diocèse catholique romain de Saint-Hyacinthe, dans le comté de Richelieu, comme suit: la concession du Chenal du Moine, sur la rivière Saint-Laurent, démembrée de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, ayant une étendue de six milles de front par quarante arpents de profondeur, plus ou moins, ainsi que certaines Iles dans le fleuve Saint-Laurent, connues sous les noms de Iles de Grâce, du Moine du Corbeau, à la Pierre, et aux Basques, et certains terrains dits du Marais, le dit territoire borné comme suit, savoir: au nord et au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-est par le ruisseau du Marais, jusqu'à la ligne latérale sur le côté sud de la terre du Marais, appartenant à Pierre Latraverse; de là par le cordon ou ligne qui sépare les terres du Marais des terres de la première rivière du Pot-au-Beurre, jusqu'à la ligne nord des terres de Edouard Paul et de Daniel Rochette, autrefois Antoine Leclerc; de là par la première rivière du Pot-au-Beurre jusqu'à la ligne seigneuriale entre Sorel et Yamaska; et de là par la ligne de profondeur de la concession Paul Hue, dans le fief d'Yamaska, jusqu'à la Baie de LaVallière, au nord-est par la dite Baie, et au sud-ouest par la ligne qui démarque les limites nord-est de la ville de Sorel;

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINTE-ANNE; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINTE-ANNE sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et a icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A. Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUATORZIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

3783

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT:

A. R. ANGERS, } ATTENDU que par un certain
Proc. Génl. } Acte de la Législature de

of Saint Hyacinthe, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the ecclesiastical authorities; AND WHEREAS the said Magloire Turcot, Pierre Bachand and Hilaire Renaud Blanchard, three of the said Commissioners, have, as such Commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said act, made to the Lieutenant-Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings, by which they described and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of Sainte Anne, in the said roman catholic diocese of Saint Hyacinthe, in the county of Richelieu, to be as follows, that is to say: the concession of the Chenal du Moine on the river Saint Lawrence, dismembered from the parish of Saint Pierre de Sorel, having an extent of six miles in front by forty arpents in depth, more or less, and also those certain Island in the river Saint Lawrence, known as Iles de Grâce, du Moine, du Corbeau, à la Pierre, and aux Basques, together with certain lands known as the lands du Marais, the said territory being bounded as follows, to wit: on the north and north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the Ruisseau du Marais, as far as the lateral line on the south side of the land of the Marais, belonging to Pierre Latraverse; thence by the cordon or line which separates the lands of the Marais from the lands of the first river Pot-au-Beurre, as far as the north line of the lands of Edouard Paul and of Daniel Rochette, formerly Antoine Leclerc; thence by the first river Pot-au-Beurre, to the seigniorial line between Sorel and Yamaska; and thence by the depth line of the concession Paul Hue, in the fief Yamaska, to the Bay of LaVallière, on the north east by the said Bay, and on the south west by the line defining the north east limits of the town of Sorel;

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the parish of SAINTE-ANNE; And We have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said parish of SAINTE-ANNE to be a parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid act.

Of all which our loving subjects, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province of Québec, this FOURTEENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

3784

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING:

A. R. ANGERS, } WHEREAS, by a certain Act
Atty.-Genl. } of the Legislature of Our

Notre Province de Québec, passé dans la trente-quatrième année de Notre Règne, intitulé : "Acte concernant les Bureaux d'Enregistrement à Montréal et Québec," il est entre autres choses décrété que "le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra ordonner la construction dans les limites des cités de Québec ou de Montréal, suivant le cas, d'un édifice ou local qui devra servir de bureau d'enregistrement pour l'une ou l'autre des divisions d'enregistrement de Québec ou de Montréal, et pourra aussi ordonner l'achat, le louage ou l'usage d'un édifice ou local convenable aux fins susdites ;" que "lorsqu'il se sera assuré qu'une voûte à l'épreuve du feu pour y tenir en sûreté les livres et papiers du bureau d'enregistrement, aura été construite à sa satisfaction, ou existe dans le dit édifice ou local, et que le dit édifice ou local est prêt à recevoir le bureau d'enregistrement, le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra déclarer par proclamation que le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec ou de Montréal, suivant le cas, sera transporté et tenu dans cet édifice ou local d'une manière permanente ou temporaire à compter du jour qui sera fixé dans la dite proclamation ;"

ET ATTENDU qu'une voûte a été construite dans un certain édifice connu sous le nom de "Magasin Militaire," situé sur la rue Sainte Anne, de la cité de Québec, dans Notre dite Province, pour y tenir en sûreté les livres et papiers du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec ;

ET ATTENDU que le dit édifice est prêt à recevoir le susdit bureau d'enregistrement ;

A CES CAUSES, sous l'autorité des dispositions de l'acte ci-dessus cité, Nous avons déclaré et ordonné, et par les présentes déclarons et ordonnons que le BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE QUEBEC, sera à compter du VINGT ET UNIEME jour du mois de MAI courant, transporté et tenu dans le susdit édifice connu sous le nom de "MAGASIN MILITAIRE," situé sur la RUE SAINT-ANNE, de la CITE DE QUEBEC.

De tout ce que dessus tous Nos Vaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

3663 2

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre

Province of Quebec, passed in the thirty four year of Our Reign, intituled, "An Act respecting the Registry Offices in Montreal and Quebec," it is, amongst other things, enacted, that "The Lieutenant Governor in council may order the construction, within the limits of the cities of Quebec or Montreal, as the case may be, of a building or edifice to avail as a registry office for either or both of the registration divisions of Quebec or Montreal, and may also order the purchase, or lease, or the use of a building or edifice suitable for the purpose aforesaid," and that "when the Lieutenant Governor is convinced, that a fire-proof vault, for the purpose of containing in safety the books and papers of the registry office, has been constructed to his satisfaction or exists within the said building or edifice, and that the said building or edifice is prepared for the reception of the said registry office, the said Lieutenant Governor in council, may declare by proclamation, that the registry office of the registration division of Quebec or Montreal, as the case may be, shall be transferred and kept in such edifice or building, either permanently or temporarily, from the day which shall be appointed in the said proclamation ;"

AND WHEREAS a vault has been prepared in a certain building known as the "Military Stores," situate in Sainte Anne street, of the city of Quebec, in our Province of Quebec, to lodge therein in safety the books and papers of the registry office of the registration division of Quebec ;

AND WHEREAS the said building is now ready for the reception of the aforesaid registry office ;

NOW KNOW YE, that under the authority of the Act hereinabove cited, we have ordered and decreed, and do hereby order and decree, that, from and after the TWENTY FIRST day of the month of MAY instant, the REGISTRY OFFICE OF THE REGISTRATION DIVISION OF QUEBEC, shall be removed to and held in the building above mentioned, to wit : "the MILITARY STORES," situate on SAINT ANN STREET, of the CITY OF QUEBEC.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Administrator of the Government of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SEVENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

3664

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on

Cité de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quinzième jour du mois de mai mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce ONZIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

1035

Avis du Gouvernement.

BOURSES DE GILCHRIST, 1876.

Les candidats résidant dans la province de Québec, qui désirent concourir pour ces bourses et subir l'examen qui doit avoir lieu le dernier lundi de juin prochain, doivent transmettre immédiatement leurs réquisitions, accompagnées des pièces et certificats nécessaires, au Département de l'Instruction Publique, où ils pourront avoir tous les renseignements requis.

Québec, 18 mai 1877.

3809

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 2 mai 1877 approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 4 mai 1877.

No. 148.

Concernant le Chemin }
Taché. }

L'honorable commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, dans un rapport en date du vingt-quatre avril dernier (1877), expose que le gouvernement de cette province a fait construire et parachever dans le comté de Montmagny, un chemin de colonisation ayant un point de départ à la ligne de division des cantons Mailloux et Montminy, et se prolongeant dans une direction est à travers Montminy, entre les troisième et quatrième rangs de ce canton jusqu'au canton Patton, dans le dit comté, et que le dit chemin est connu sous le nom de "Chemin Taché," et que sa longueur est d'environ sept milles.

Qu'il est devenu nécessaire que le gouverne-

the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Québec, stands called for the fifteenth day of the month of May, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the TENTH day of the month of JULY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Québec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this ELEVENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery.

1036

Government Notices.

THE GILCHRIST SCHOLARSHIP, 1876.

Candidates resident in the province of Québec, desiring to compete for the same at the examination appointed to be held on the last Monday of June next, must immediately transmit their applications with the necessary proofs and certificates, to the Department of Public Instruction, where any required information may be obtained.

Québec, 18th May, 1877.

3810

COPY OF THE REPORT of a committee of the honorable Executive Council, dated the 2nd of May, 1877, approved by the Lieutenant Governor, on the 4th May, 1877.

No. 148.

Concerning the Tache }
road. }

The honorable commissioner of Agriculture and Public Works, in a report dated the twenty fourth day of April instant (1877), exposes, that the government of this province, has caused to be built and completed in the county of Montmagny, a colonization road starting from the division line of the townships of Mailloux and Montminy, and running eastwards across Montminy, between the third and fourth ranges of this township to township Patton, in the said county, which said road is known as the "Taché road," and its length is about seven miles.

That it has become necessary for the govern-

ment abandonne tout contrôle sur le dit chemin et sur les points dessus construits, afin que la municipalité intéressée puisse prendre les mesures nécessaires pour l'entretenir à l'avenir.

L'honorable commissaire recommande en conséquence qu'en conformité de la section 182 du chap. 15 de la 32^e Vict., le dit chemin Taché, tel que ci-dessus désigné, et les ponts dessus construits, soient déclarés n'être plus, à partir du quinzième jour de mai courant, sous le contrôle et l'administration de son département.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,
(Signé), FÉLIX FORTIER,
3781 Greffier Cons. Ex.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 1497.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Ashuapmouchouan.
(2^eme rang.)

Vente du lot No. 23, faite à François Lapierre,
E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 15 mai 1877. 3873

ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevé.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maitre, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circumérienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *vice voiz* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory) ; trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel ; les lois des tempêtes, etc., etc.

ment to abandon all control over the said road and the bridges thereon erected, so that the municipalities interested may take the necessary measures for keeping it in repair henceforth.

The honorable commissioner accordingly recommends, pursuant to section 182 of chapter 15 of the 32nd Vict., that the said Taché road and the bridges thereon erected, be declared, from and after the fifteenth day of May instant, to be no longer under the control or administration of his department.

The committee concurs in the foregoing report, and submit it for the Lieutenant Governor's approval.

Certified,
(Signed), FÉLIX FORTIER,
3782 Clerk. Ex. Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 1497.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Ashuapmouchouan.
(2nd range.)

Sale of lot No. 23, made to François Lapierre,
E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 15th May, 1877. 3874

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, granted, after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azimuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods) ; to find the longitude by double altitudes, by lunar observations ; to rate a chronometer by equal altitudes ; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

27 J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulæ used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies or this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Québec.

By order,

28 J. A. CHAPLEAU,
Secretary of the Province of Québec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Québec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Québec, 23rd January, 1877.

804

Demandes au Parlement.

LA COMPAGNIE DE TABAC ADAMS

La Compagnie de Tabac Adams, fera application à la Législature de Québec, pour obtenir le droit d'emprunter de l'argent sur hypothèque de sa propriété et pour confirmer le prêt déjà fait.

Par ordre du Bureau,

G. G. MacPHERSON,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 25 avril 1877.

3359 4

Avis Divers.

Conformément à la 31^e Vict. chap. 25, les soussignés Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, Rév. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous résidant dans la ville d'Iberville, voulant former une compagnie pour les fins ci-après, donnent avis qu'ils pétitionneront pour l'octroi d'une charte par lettres patentes du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

1. Le nom collectif de la compagnie est "Glasgow Poterie d'Iberville."

2. L'objet de l'incorporation est la poterie, la poterie appelé faïence et la fabrique de la vaisselle avec argile et autres matières supérieures.

3. Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la ville d'Iberville, dans le comté d'Iberville, P. Q.

4. Le montant du fonds social est de dix mille piastres, divisé en deux cent actions de cinquante piastres chacune.

5. Les pétitionnaires devront être les premiers directeurs sont : Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, Rév. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous de la ville d'Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSE,
C. ST. GEORGES, Prêtre.
JOS. DACIER,
R. P. MCGINNIS,

Iberville, 15 mai 1877.

3821

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Mathilde Gervais, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Joseph Napoléon Plante, cordonnier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Napoléon Plante, Défendeur.
La demanderesse a, le vingt-huit avril dernier, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 1^{er} mai 1877.

3583 2

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Emilie Rémillard, de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, épouse de Dominique Samoisette, cultivateur, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Dominique Samoisette, Défendeur.
La demanderesse a le vingtième jour d'avril dernier, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 1^{er} mai 1877.

3581 2

Applications to Parliament.

THE ADAMS TOBACCO COMPANY.

The Adams Tobacco Company will apply to the Legislature of Quebec, for authority to borrow money upon the security of its property, and to confirm the loan already effected.

By order of the Board.

G. G. MacPHERSON,
Secretary Treasurer.

Montreal, 25th April, 1877.

3360

Miscellaneous Notices.

In conformity with the 31st Vict., chap. 25, P. Q., the undersigned Didace Tassé, esquire, notary, Joseph Dacier, esquire, trader, Revd. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, manufacturer, all residing in the town of Iberville, give notice, that they will petition the grant of a charter by letters patents from the Lieutenant Governor in council, constituting them a body corporate and politic for the following purposes :

1. The corporate name of the company shall be "Glasgow Pottery Company of Iberville."

2. The object of the company is pottery, pottery faïence and plates of superior substances.

3. The operation of the company are to be carried on at Iberville, in the county of Iberville, P. Q.

4. The amount of its capital stock is ten thousand dollars, divided in two hundred shares of fifty dollars each.

5. The applicants who are to be the first directors of the company are : Didace Tassé, esquire, notary, Joseph Dacier, esquire, trader, Revd. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, esquire, agent, Solime Bessett, manufacturer, all of the town of Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSE,
C. ST. GEORGES, Priest.
JOS. DACIER,
R. P. MCGINNIS.

Iberville, 15th May, 1877.

3822

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Mathilde Gervais, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, wife of Joseph Napoléon Plante, shoemaker, of the same place, and duly authorized to ester en justice for these presents,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Napoléon Plante, Defendant.
The plaintiff has, on the twenty eighth day of April last, instituted an action for separation as to property against her said husband.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Johns, 1st May, 1877.

3584

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Emilie Rémillard, of the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville; wife of Dominique Samoisette, farmer, of the same place, and duly authorized to ester en justice for these presents,
Plaintiff ;

vs.

The said Dominique Samoisette, Defendant.
The plaintiff has on the twentieth day of April last, instituted an action for separation as to property against her said husband.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Johns, 1st May, 1877.

3582

PROVINCE DE QUÉBEC.

Municipalité du comté de Maskinongé.

AVIS AUX INTÉRESSÉS.

Le conseil municipal du comté de Maskinongé, à sa session générale qui a eu lieu le treizième jour du mois de décembre dernier (1876), le dit conseil étant régulièrement assemblé et en quorum, a passé la résolution suivante qui a été approuvée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le vingt et unième jour du mois d'avril mil huit cent soixante et dix-sept.

Il est résolu,—Sur motion de M. le maire Adolphe Labonne, secondé par M. le maire Pierre Germain :

Que la paroisse de Saint-Alexis, située partie dans le township de Hunterstown et partie dans le township de Decalonne, dans le comté de Maskinongé, soit érigée en municipalité rurale pour toutes les fins municipales, séparée de la municipalité de Hunterstown dont elle fait partie actuellement, et que ses limites seront celles de la paroisse de Saint-Alexis, et sous le nom de "La Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis," le tout humblement soumis à l'approbation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec en Conseil.

Adopté à l'unanimité.

(Signé),

ED. CARON.

Préfet.

" EUG. VADEBONCŒUR,

(Vraie copie),

EUG. VADEBONCŒUR,

Secrétaire-trésorier.

3571 2

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. }
Dame Marie Fresne, de la paroisse de Deschambault, dans le district de Québec, épouse de Zéphirin Perrault, du même lieu, architecte et entrepreneur, judiciairement autorisée à ester en justice. Demanderesse;

vs.

Le dit Zéphirin Perrault du même lieu.

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

GUILLAUME AMYOT,

Avocat de la Demanderesse.

Québec, 23 avril 1877.

3215 4

Province de Québec, }
District de Richelieu. }
No. 2018. }
Dame Marie Marier, actuellement de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Alfred Godard, écuyer, notaire, de la ville de Saint-Ours, dûment autorisée par cette cour à ester en justice pour les fins de la présente action, Demanderesse;

vs.

Joseph Alfred Godard, écuyer, notaire, de la ville de Saint-Ours, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Une action en séparation de corps a été intentée en cette cause.

A. GERMAIN,

Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 1er mai 1877.

3637 2

Montréal, 26 avril 1877.

La société qui faisait ci-devant affaires dans cette cité, sous les nom et raison de W. R. Ross & Cie., a ce jour été dissoute de consentement mutuel.

L'un ou l'autre des soussignés, signera jusqu'à avis ultérieur, le nom seulement pour liquider les affaires.

(Signé)

JAS. G. ROSS,
W. R. ROSS.

3763 2

PROVINCE OF QUEBEC.

Municipality of the county of Maskinongé.

NOTICE TO THOSE CONCERNED.

The municipal council of the county of Maskinongé, at its general meeting, held on the thirteenth day of December last, (1876), said council having been regularly convened and a quorum present, passed the following resolution which was approved by His Excellency the Lieutenant Governor in council, on the twenty first day of the month of April, one thousand eight hundred and seventy seven.

Resolved—On motion of Mr. Adolphe Labonne, mayor, seconded by Mr. Pierre Germain, mayor :

That the parish of Saint Alexis, situate partly in the township of Hunterstown and partly in the township of Decalonne, in the county of Maskinongé, be erected into a rural municipality for all municipal purposes, detached from the municipality of Hunterstown, whereof it actually forms part, and that its limits be those of the parish of Saint Alexis, and under the name of the "Municipality of the Parish of Saint Alexis," the whole humbly submitted for the approval of His Excellency the Lieutenant Governor of the province of Quebec in Council.

Carried unanimously.

(Signed),

ED. CARON,

Warden.

" EUG. VADEBONCŒUR,

(True copy),

EUG. VADEBONCŒUR,

Secretary Treasurer.

3572

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. }
Dame Marie Fresne, of the parish of Deschambault, in the district of Quebec, wife of Zéphirin Perrault, of the same place, architect and builder, judicially authorized to ester en justice. Plaintiff;

vs.

The said Zéphirin Perrault, of the same place.

Defendant.

An action of separation of property has been instituted in this cause.

GUILLAUME AMYOT,

Attorney or Plaintiff.

Quebec, 23rd April, 1877.

3216

Province of Quebec, }
District of Richelieu. }
No. 2018. }
Dame Marie Marier, actually of the city and the district of Montreal, wife of Joseph Alfred Godard, esquire, notary, of the town of Saint Ours, duly authorized by this court to ester en justice for the purposes of the present action, Plaintiff;

vs.

Joseph Alfred Godard, esquire, notary, of the town of Saint Ours, in the district of Richelieu, Defendant.

An action for separation from bed and board has been instituted in this cause.

A. GERMAIN,

Attorney for Plaintiff.

Sorel, 1st May, 1877.

3638

Montreal, 26th April, 1877.

The business heretofore carried on in this city, under the name and style of W. R. Ross & Co., is this day dissolved by mutual consent.

Either of the undersigned until further notice, will sign the name only for the purpose of liquidating the business.

(Signed)

JAS. G. ROSS,
W. R. ROSS,

3764

Mary Eliza Laughlin, a poursuivi aujourd'hui en séparation de biens, sous le numéro 2352, à Montréal, son mari, Charles Walters, gentilhomme, de Montréal.

A. BRUNET,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 25 avril 1877. 3487 3

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 1086. }

Delphine Paradis, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, épouse de Pierre Cantin, boucher, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

François-Xavier Laflamme, de la cité de Québec, boulanger, en sa qualité de curateur du dit Pierre Cantin, interdit pour démence, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

BEDARD & ROULEAU,

Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 8 mai 1877. 3665 2

District de Chicoutimi. } *Cour Supérieure.*

Dame Georgina Talon dit Lespérance, épouse de Onésime Tremblay, fils de Camille, de Chicoutimi, entrepreneur, dûment autorisée à ester en justice, a intenté le treizième jour de mars dernier une action en séparation de biens contre son dit mari.

J. A. GAGNÉ,

Avocat de la Demanderesse.

3573 2

Cour Supérieure.

Une action en séparation de biens a été intentée par Dame Azilda Prud'homme, de la ville de Longueuil, district de Montréal ; contre Noel Mercille, cultivateur, de la paroisse de Longueuil, dit district, en sa qualité de curateur aux biens et à la personne de Joseph Viau dit L'Espérance, son époux interdit, et contre son dit époux aussi personnellement, sous le No. 2222.

PREVOST & PRÉFONTAINE,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 25 avril 1877. 3307 4

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES
A FONDS SOCIAL.

LA COMPAGNIE GREENE ET FILS.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, les constituant elles et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de "l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social."

Le nom proposé de la compagnie est "La Compagnie Greene et Fils."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée, est de former une compagnie pour manufacturer et faire commerce de chapeaux et de fourrures, et toutes autres choses y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans la province de Québec, et la principale place d'affaires sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la dite province.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres, divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

Les noms, résidences et professions des requérants sont: Edward Kirk Greene, George Augustus

Mary Eliza Laughlin, has sued to day, at Montreal, under number 2352, her husband, Charles Walters, of Montreal, gentleman, for separation of property.

A. BRUNET,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 25th April, 1877. 3488

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 1086. }

Delphine Paradis, of the parish of Saint Sauveur de Québec, wife of Pierre Cantin, butcher, of the same place, duly authorised to ester *en jus tee*, Plaintiff ;

vs.

François Xavier Laflamme, of the city of Quebec, baker, in his quality of curator to the said Pierre Cantin, interdicted on account of insanity, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BEDARD & ROULEAU,

Attorneys for Plaintiff

Quebec, 8th May, 1877. 3666

District of Chicoutimi. } *Superior Court.*

Dame Georgina Talon dit Lespérance, wife of Onésime Tremblay, son of Camille, of Chicoutimi, undertaker, duly authorized to ester *en justice*, has the thirteenth day of March last, instituted an action *en séparation de biens* against her said husband.

J. A. GAGNÉ,

Attorney for Plaintiff.

3574

Superior Court.

An action for separation as to property has been instituted by Dame Azilda Prud'homme, of the town of Longueuil, district of Montreal, against Noel Mercille, farmer, of the parish of Longueuil, said district, in his quality of curator to the estate and person of Joseph Viau dit L'Espérance, her husband, an interdicted person, and against her said husband also personally, under No. 2222.

PREVOST & PRÉFONTAINE,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 25th April, 1877. 3308

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

GREENE AND SONS COMPANY.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters patent under the great seal, granting them a charter, constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body politic and corporate, under the provisions of "The Joint Stock Companies Incorporation Act."

The proposed name of the company is "Greene and Sons Company."

The object for which its incorporation is sought is to establish a company for manufacturing and dealing in hats and furs, and all matters incidental thereto.

The operations of the said company will be carried on within the province of Quebec, and they will have their principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, in the said province.

The amount of the capital stock of the said company is to be two hundred and fifty thousand dollars, divided into two thousand five hundred shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are: Edward Kirk Greene.

Greene, Richard William Cowan, John Edgar et Robert Walter MacDougall, tous marchands et manufacturiers, de la dite cité de Montréal, tous sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation, et seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs des requérants.
Montréal, 25 avril 1877. 3283-4

George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar and Robert Walter MacDougall, all of the said city of Montreal aforesaid, merchants and manufacturers, all of whom are subjects of Her Majesty by birth or naturalization, and are to be the first directors of the said company.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for applicants.
Montreal, 25th April, 1877. 3284

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Shea, de la cité de Sherbrooke, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon office, à l'Hôtel-de-Ville, en cette cité, le vingt-deuxième jour de mai courant, à deux heures p. m., pour prendre en considération l'état et le règlement de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 5 mai 1877. 3775

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry James Tiffin, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 10 mai 1877. 3765

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Hatchette, de la cité de Montréal, épiciier en gros, failli.

Un bordereau des dividendes du montant de la composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 10 mai 1877. 3767

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Sim Simmons et Alexander Simpson, manchonniers, Montréal, individuellement et comme associés, sous les nom et raison de Simmons & Simpson, faillis.

Le vingt-troisième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

SIMMONS & SIMPSON,
Par J. MONAGHAN,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 12 mai 1877. 3771

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de S. M. Gilman & Co., failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

STEPHEN M. GILMAN,
EUGENE E. GILMAN,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Leurs procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 15 mai 1877. 3799

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Shea, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Hall Building, in this city, the twenty second day of May instant, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 5th May, 1877. 3776

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Henry James Tiffin, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty ninth day of May instant, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 10th May, 1877. 3766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Hatchette, of the city of Montreal, wholesale grocer, an Insolvent.

A dividend sheet of amount of composition has been prepared open to objection until the twenty ninth day of May instant, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 10th May, 1877. 3768

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Sim Simmons and Alexander Simpson, furriers, Montreal, individually and as co-partners, under the name and style of Simmons & Simpson, Insolvents.

On the twenty third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SIMMONS & SIMPSON,
By J. MONAGHAN,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 12th May, 1877. 3772

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of S. M. Gilman & Co., an Insolvent.

On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

STEPHEN M. GILMAN,
EUGENE E. GILMAN,
By LAURIER & LAVERGNE,
Their attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 15th May, 1877. 3800

ACTE DE FAILLITE DE 1877.

Canada, }
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Elizabeth Bergeron, épouse de Calixte Leblanc, faillie.

La soussignée a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingtième jour de juin prochain, elle s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

ELIZABETH BERGERON,

Epouse de Calixte Leblanc.

Par LAURIER & LAVERGNE,

Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 15 mai 1877. 3801

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de C. E. Houde, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt unième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

CHS. ED. HOUDE,

Par J. F. V. BUREAU,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3785

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Spring, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit devant moi leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 14 mai 1877. 3797

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Stirling, de la cité de Montréal, P. Q., James McCall, de la cité de Londres, Angleterre, Joseph Shehyn, de la cité de Québec, P. Q., tous trois faisant affaires en la cité de Montréal, sous les nom et raison de Stirling, McCall & Co., Demandeurs; Rémi Champagne, de la paroisse de Saint-Philippe, district de Montréal, marchand et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le onzième jour de juin 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 14 mai 1877. 3795

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Heath et Northey, de Montréal, commerçants, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-unième jour de mai 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 14 mai 1877. 3791

INSOLVENT ACT OF 1877.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Mrs. Elizabeth Bergeron, wife of Calixte Leblanc, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by her creditors, and on the twentieth day of June next, she will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ELIZABETH BERGERON,

Wife of Calixte Leblanc.

By LAURIER & LAVERGNE,

His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 15th May, 1877. 3802

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of C. E. Houde, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twenty first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHS. ED. HOUDE,

Per J. F. V. BUREAU,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 15th May, 1877. 3786

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Spring, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, Saint James street,

Montreal, 14th May, 1877. 3798

INSOLVENT ACT OF 1875.

John Stirling, of the city of Montreal, P. Q., James McCall, of the city of London, England, Joseph Shehyn, of the city of Quebec, P. Q., all three doing business at the city of Montreal, under the name or firm of Stirling, McCall & Co., Plaintiffs; Rémi Champagne, of the parish of Saint Philippe, district of Montreal, merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the eleventh day of June, 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, Saint James street.

Montreal, 14th May, 1877. 3796

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Heath and Northey, of Montreal, traders, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty first day of May, 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, Saint James street.

Montreal, 14th May, 1877. 3792

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Stenhouse, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de charge, et le vingt-deuxième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la dite charge.

JAMES STENHOUSE,
 Montréal, 12 mai 1877. 3805

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Maclean et John Hath, tous deux des cité et district de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires en société sous les nom et raison de John Maclean & Cie. Demandeurs; Samuel D. Hamilton, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.
 Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 12 mai 1877. 3793

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Raymond Baker, de Beauharnois, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quatrième jour de juin 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
 Syndic.
 Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 14 mai 1877. 3787

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Azilda Lamoureux, de la cité de Montréal, épouse d'abord séparée de biens par contrat de mariage de Louis N. Ecrement, commerçant, du même lieu, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Ecrement & Cie., et le dit Louis N. Ecrement, partie au présent en autant que requis pour assister et autoriser sa dite épouse, faillite.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.
 Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 14 mai 1877. 3789

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de John Woods, des cité et district de Montréal, épiciier et commerçant, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de John Woods et Compagnie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, lundi, le onzième jour de juin A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
 Syndic officiel.
 Montréal, 11 mai 1877. 3829

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Stenhouse, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on the twenty second day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of said discharge.

JAMES STENHOUSE,
 Montreal, 12th May, 1877. 3806

INSOLVENT ACT OF 1875.

John Maclean and John Hath, both of the city and district of Montreal, merchants and co-partners, there doing business in co-partnership under the name or firm of John Maclean & Co., Plaintiffs; Samuel D. Hamilton, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fourth day of June A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.
 Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street.
 Montreal, 12th May, 1877. 3794

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Raymond Baker, of Beauharnois, trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of June, 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
 Assignee.
 Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street.
 Montreal, 14th May, 1877. 3788

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Azilda Lamoureux, of the city of Montreal, wife duly separated as to property by marriage contract of Louis N. Ecrement, trader, of the same place, carrying on business at Montreal aforesaid, under the name style and firm of Ecrement & Co., and the said Louis N. Ecrement, a party hereunto in so far as may be required to assist and authorize his said wife, trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of June A. D. 1877 after which day, dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.
 Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street.
 Montreal, 14th May, 1877. 3790

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Woods, of the city and district of Montreal, grocer and trader, carrying on business there as such under the style and firm of John Woods and Company, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on Monday, the eleventh day of June, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
 Official assignee.
 Montreal, 11th May, 1877. 3830

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Antoine G. Lord, de la cité de Montréal, banquier et courtier, Demandeur; vs. Onésime Généreux, de la cité de Montréal, et Henri Généreux, ci-devant de Montréal, dit district, et maintenant absent de cette province, tous deux entrepreneurs et commerçants, et faisant affaires ensemble en société comme contracteurs et commerçants, dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Généreux & Cie, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 9 mai 1877. 3865

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William A. Little, failli.
Mardi, le vingt-sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM A. LITTLE,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 mai 1877. 3843

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Hericourt, de la ville de Lévis, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, vendredi, le premier jour de juin 1877, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 18 mai 1877. 3875

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Gravel, de la cité de Montréal, marchand de chaussures en gros, et y faisant affaires sous les nom et raison de Slack & Gravel, failli.

Avis est par le présent donné que, mardi, le cinquième jour de juin A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, pour prendre en considération l'acte de décharge produit en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 16 mai 1877. 3867

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles E. Seymour, failli.
Mardi, le vingt-sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES E. SEYMOUR,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 mai 1877. 3845

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Antoine G. Lord, of the city of Montreal, banker and broker, Plaintiff; vs. Onésime Généreux, of the city of Montreal, and Henri Généreux, heretofore of Montreal, said district, and now absent from this province, both contractors and traders, and doing business together in co-partnership as contractors and traders, at the said city of Montreal, under the name style and firm of Généreux & Co., Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fourth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 9th May, 1877. 3866

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William A. Little, an Insolvent.
On Tuesday, the twenty sixth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WILLIAM A. LITTLE,
Per A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th May, 1877. 3844

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George Hericourt, of the town of Lévis, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint-Peter street, in the city of Québec, on Friday, the first day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Québec, 18th May, 1877. 3876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edmond Gravel, of the city of Montreal, wholesale dealer in boots and shoes, and there doing business under the name style and firm of Slack & Gravel, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the fifth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p.m., a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, to take into consideration the deed of discharge filed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 16th May, 1877. 3868

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Charles E. Seymour, an Insolvent.
On Tuesday, the twenty sixth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES E. SEYMOUR,
Per A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th May, 1877. 3846

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cyrille Contant, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes sur meubles et un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeubles ont été préparés et seront ouverts aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 16 mai 1877. 3861

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ann McDonald, des cité et district de Montréal, veuve de feu David Logan, en son vivant, de la dite cité de Montréal, commerçant, tutrice légalement nommée aux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit David Logan, à savoir: Elizabeth Logan et Mary Logan, aussi des cité et district de Montréal, héritiers du dit David Logan, faillie.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, syndic officiel de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 14 mai 1877. 3857

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marc Garant, village Lauzon, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, mercredi, le trentième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 14 mai 1877. 3877

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Henry Benjamin, des cité et district de Montréal, entrepreneur, commerçant, faisant affaire à Montréal susdit et à la Grande Ligne, dans le comté de Saint-Jean, province de Québec, sous les nom et raison de Montréal Quarry Company, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-cinquième jour de juin A. D. 1877, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

HENRY BENJAMIN,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT.
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 16 mai 1877. 3831

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph D. Desmarteau, failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain (1877), le soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH DESMARTEAU,
Par ARTHUR DESJARDINS,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 16 mai 1877. 3825

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of Cyrille Contant, of the city of Montréal, contractor and trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet upon moveables and a first and final dividend sheet upon immovables have been prepared open to objection until the fifth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montréal, 16th May, 1877. 3862

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ann McDonald, of the city and district of Montréal, widow of the late David Logan, in his lifetime, of the said city of Montréal, trader, tutrix legally appointed to the minor children issue of her marriage with the said David Logan, to wit: Elizabeth Logan and Mary Logan, also of the said city and district of Montréal, heirs of said David Logan, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montréal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montréal, 14th May, 1877. 3858

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Marc Garant, village Lauzon, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Québec, on Wednesday, the thirtieth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Québec, 14th May, 1877. 3878

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of Henry Benjamin, of the city and district of Montréal, contractor trader, carrying on business at Montréal aforesaid and at Grande Ligne, in the county of Saint Johns, province of Québec, under the name and style of the Montréal Quarry Company, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HENRY BENJAMIN,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 16th May, 1877. 3832

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of Joseph Desmarteau, an Insolvent.

On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH DESMARTEAU,
Per ARTHUR DESJARDINS,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 16th May, 1877. 3826

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William E. Martin, de Farnham Ouest, facteur d'orgues et commerçant, failli.

J'ai été nommé syndic en cette affaire et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations sans délai.

Bureau du Shérif, Sweetsburg, 15 mai 1877. P. COWAN, Syndic. 3815

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edwin F. Ellison, du canton de Dunham, dans le district de Bedford, manufacturier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, mardi, le douzième jour de juin prochain 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Bureau du Shérif, Sweetsburg, 15 mai 1877. P. COWAN, Syndic officiel. 3817

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District des Trois-Rivières. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Charles Dugré, entrepreneur, de la cité des Trois-Rivières, tant personnellement que comme membre de la ci-devant société Perrault & Dugré, failli, et Jean-Baptiste Onésime Dumont, syndic.

Le soussigné, Charles Dugré, failli, a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingtième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée, et le dit J. B. O. Dumont, syndic aux biens dans la dite faillite demandera aussi sa décharge.

CHARLES DUGRÉ,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3849

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District des Trois-Rivières. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Pierre Arsène Robichon, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli, et J. B. O. Dumont, syndic.

Le soussigné, Pierre Arsène Robichon, failli, a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingtième jour de juin prochain il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée. Et le dit J. B. O. Dumont, syndic aux biens dans la dite faillite demandera aussi sa décharge.

P. A. ROBICHON,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3853

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. H. Marceau, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été déclaré et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

Bureau de Lajoie & Seath, Montréal, 16 mai 1877. L. JOS. LAJOIE, Syndic. 3859

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William E. Martin, of West Farnham, organ manufacturer and trader, an Insolvent.

I have been appointed assignee in this matter, and creditors are hereby notified to file their claims without delay.

Sheriff's Office, Sweetsburg, 15th May, 1877. P. COWAN, Assignee. 3816

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edwin F. Ellison, of the township of Dunham, in the district of Bedford, manufacturer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, on Tuesday, the twelfth day of June next, 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

Sheriff's Office, Sweetsburg, 15th May, 1877. P. COWAN, Official assignee. 3818

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Three Rivers. } Superior Court.

In the matter of Charles Dugré, undertaker, of the city of Three Rivers, acting personally as well as member of the late firm of Perrault & Dugré, an Insolvent, and J. B. O. Dumont, assignee.

The undersigned, Charles Dugré, an Insolvent, has deposited at the office of the said court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twentieth day of June next, he will apply to the said court to obtain a ratification of said discharge so effected, and the said J. B. O. Dumont, assignee, will also apply for his discharge.

CHARLES DUGRÉ,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.
Three Rivers, 15th May, 1877. 3850

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Three Rivers. } Superior Court.

In the matter of Pierre Arsène Robichon, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent, and J. B. O. Dumont, assignee.

The undersigned, Pierre Arsène Robichon, an insolvent, has deposited at the office of the said court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twentieth day of June next, he will apply to the said court to obtain a ratification of said discharge so effected, and the said J. B. O. Dumont, assignee, will also apply for his discharge.

P. A. ROBICHON,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.
Three Rivers, 15th May, 1877. 3854

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of J. H. Marceau, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second dividend sheet has been declared open to objection until the fifth day of June A. D. 1877, after which dividend will be paid.

Bureau de Lajoie et Seath, Montreal, 16th May, 1877. L. JOS. LAJOIE, Assignee. 3860

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }
 Dans l'affaire de Dame Marie Louise Levasseur, commerçante, de la ville de Nicolet, épouse séparée de biens d'Antoine Mayrand, du même lieu, faillie; et J. B. O. Dumont, syndic.
 Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.
 M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
 J. B. O. DUMONT,
 Par P. McLEOD,
 Leur procureur *ad litem*.
 Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3851

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }
 Dans l'affaire de Joseph Luc Tourigny, commerçant, de la paroisse de Bécanour, failli; et J. B. O. Dumont, syndic.
 Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.
 J. L. TOURIGNY,
 J. B. O. DUMONT,
 Par P. McLEOD,
 Leur procureur *ad litem*.
 Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3855

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Chas. B. Desmarteau, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.
 Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.
 L. JOS. LAJOIE,
 Bureau de Lajoie & Seath, Syndic.
 Montréal, 16 mai 1877. 3863

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Hiam & Cie., faillis.
 Un troisième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le cinquième jour de juin 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.
 JOHN WHYTE,
 Syndic.
 Bureau: 102, rue Saint-François-Xavier,
 Montréal, 15 mai 1877. 3819

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District d'Ottawa. }
 Dans l'affaire de Mathias Joannis, failli.
 Le dix-huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.
 MATHIAS JOANNIS,
 Par ROCHON & ST. JULIEN,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Aylmer, 5 mai 1877. 3597 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } 728.
 Dans l'affaire de James Anderson Watts, failli.
 Lundi, le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.
 JAMES A. WATTS,
 Par H. L. SNOWDON,
 Son procureur *ad litem*.
 Montréal, 1er mai 1877. 3435 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }
 In the matter of Dame Marie Louise Levasseur, trader, of the town of Nicolet, wife *separée de biens* of Antoine Mayrand, of the same place, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.
 On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.
 M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
 J. B. O. DUMONT,
 By P. McLEOD,
 Their attorney *ad litem*.
 Three Rivers, 15th May, 1877. 3852

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }
 In the matter of Joseph Luc Tourigny, trader, of the parish of Bécanour, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.
 On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.
 J. L. TOURIGNY,
 J. B. O. DUMONT,
 By P. McLEOD,
 Their attorney *ad litem*.
 Three Rivers, 15th May, 1877. 3856

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Chas. B. Desmarteau, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.
 A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.
 L. JOS. LAJOIE,
 Office of Lajoie and Seath, Assignee.
 Montreal, 16th May, 1877. 3864

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Hiam & Co., Insolvents.
 A third and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the fifth day of June, 1877, after which dividends will be paid.
 JOHN WHYTE,
 Assignee.
 Office: 102, Saint François Xavier street,
 Montreal, 15th May, 1877. 3820

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Ottawa. }
 In the matter of Mathias Joannis, an Insolvent.
 On the eighteenth day of June next, the undersigned will ask from the said court his discharge under the said acts.
 MATHIAS JOANNIS,
 By ROCHON & ST. JULIEN,
 His attorneys *ad litem*.
 Aylmer, 5th May, 1877. 3598

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } 728.
 In the matter of James Anderson Watts, an Insolvent.
 On Monday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.
 JAMES A. WATTS,
 Per H. L. SNOWDON,
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 1st May, 1877. 3436

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—District*
District d'Ottawa. } *d'Ottawa.*
Dans l'affaire de Jérémie Léonard Taillefer, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le dix-huitième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

J. L. TAILLEFER,
Par ROCHON & ST. JULIEN,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, 5 mai 1877. 3595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thibodeau et Cie., de Laprairie, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur meubles et immeubles a été préparé en cette affaire, et est ouvert aux objections jusqu'à lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour le dividende sera payé.

A. J. A. ROBERGE,
Syndic.

Laprairie, 4 mai 1877. 3575 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure.

In re :— Michel Viger, marchand, de la ville de Longueuil, failli.

Mardi, le douzième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MICHEL VIGER,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 2 mai 1877. 3457 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Francis O'Connor, failli.

Jeudi, le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

FRANCIS O'CONNOR,
Montréal, 1er mai 1877. 3431 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Dastous, St. Laurent & Cie, faillis.

Le quatrième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS ANTOINE DASTOUS,
FRANÇOIS ALFRED ST. LAURENT,
Par F. X. LEMIEUX,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 20 avril 1877. 3263 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Spring, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-huitième jour de mai A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 9 mai 1877. 3705 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—District of*
District of Ottawa. } *Ottawa.*

In the matter of Jérémie Léonard Taillefer, an Insolvent.

The undersigned has deposited at the office/greffe of said court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the eighteenth day of June next, he will apply to the said court to obtain a ratification of said discharge so effected.

J. L. TAILLEFER,
By ROCHON & ST. JULIEN,
His attorneys *ad litem*.

Aylmer, 5th May, 1877. 3596

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thibodeau and Co., of Laprairie, Insolvents.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of June, A. D. 1877 inclusively, after which dividend will be paid.

A. J. A. ROBERGE,
Assignee.

Laprairie, 4th May, 1877. 3576

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court.

In re :— Michel Viger, trader, of the town of Longueuil, an Insolvent.

On Tuesday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHEL VIGER,
By PREVOST & PREFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 2nd May, 1877. 3458

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Francis O'Connor, an Insolvent.

On Thursday, the seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

FRANCIS O'CONNOR,
Montreal, 1st May, 1877. 3432

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Dastous, St. Laurent & Co., an Insolvent.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS ANTOINE DASTOUS,
FRANÇOIS ALFRED ST. LAURENT,
By F. X. LEMIEUX,
Their attorney *ad litem*.

Quebec, 20th April, 1877. 3264

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Spring, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty eighth day of May A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 9th May, 1877. 3706

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Talbot & Frère, faillis.

Le quatrième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge, en vertu du dit acte.

AIMÉ TALBOT,
LOUIS BENJAMIN TALBOT,
Par F. X. LEMIEUX,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 19 avril 1877. 3259 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 382.

Dans l'affaire de Laurent Carrier, failli.

Le premier jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAURENT CARRIER,
Par TOUSSIGNANT & ASSELIN,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 25 avril 1877. 3257 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Michael J. O'Brien, tailleur de marbre et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le treizième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MICHAEL J. O'BRIEN.

Montréal, 3 mai 1877. 3505 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski. }

Dans l'affaire de Prudent Dubé, failli.

Le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PRUDENT DUBÉ,
Par TOUSSIGNANT & ASSELIN,
Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Germain de Rimouski, 4 mai 1877. 3499 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William H. Lulham, des cité et district de Montréal, failli.

Le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM H. LULHAM,
Par MONK & BUTLER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 3 mai 1877. 3525 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Octave Dusseau, ci-devant boucher et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, dans le dit district, maintenant de la cité et district de Montréal, failli.

Jeudi, le quatorzième jour de juin prochain, le failli en cette affaire par le soussigné son avocat, fera application à cette honorable cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

CHS. ALB. VILBON,
Avocat du failli.

Montréal, 9 mai 1877. 3707 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Talbot & Frère, Insolvents.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AIME TALBOT,
LOUIS BENJAMIN TALBOT,
Per F. X. LEMIEUX,
Their attorney *ad litem*.

Quebec, 19th April, 1877. 3260

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 382.

In the matter of Laurent Carrier, an Insolvent.

On the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LAURENT CARRIER,
By TOUSSIGNANT & ASSELIN,
His attorneys *ad litem*.

Quebec, 25th April, 1877. 3258

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Michael J. O'Brien, of the city of Montreal, marble cutter and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHAEL J. O'BRIEN,

Montreal, 3rd May, 1877. 3506

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Rimouski. }

In the matter of Prudent Dubé, an Insolvent.

On the seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PRUDENT DUBÉ,
By TOUSSIGNANT & ASSELIN,
His attorneys *ad litem*.

Saint Germain de Rimouski, 4th May, 1877. 3500

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William H. Lulham, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The undersigned will on the seventh day of June next, apply to the said court for his discharge under said act.

WILLIAM H. LULHAM,
By MONK & BUTLER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 3rd May, 1877. 3526

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Octave Dusseau, heretofore of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, butcher and trader, an now of the city of Montreal aforesaid district, an Insolvent.

Thursday, the fourteenth day of June next, the insolvent in this matter will apply by the undersigned his attorney to this honorable court for a discharge under the said act.

CHS. ALB. VILBON,
Insolvent's attorney.

Montreal, 9th May, 1877. 3708

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Québec. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Léon Bellerive, failli.
Le failli a déposé au greffe de la cour supérieure un acte de composition et de décharge consenti par ses créanciers, et le sixième jour de juin prochain, il fera application pour en demander la confirmation.

Par F. X. DROUIN,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 3 mai 1877. 3559 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec.

Dans l'affaire d'Aimé Talbot, failli.
Le quatrième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AIME TALBOT,
Par F. X. LEMIEUX,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 19 avril 1877. 3261 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Saint-Hyacinthe.

Dans l'affaire de Georges Bowles, failli ; et Michel Esdras Bernier, syndic, requérant décharge.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le quinzième jour de juin prochain, il s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée. Le dit syndic Michel Esdras Bernier, s'adressera également le dit jour au dit juge pour obtenir sa décharge comme syndic en cette affaire.

Par FONTAINE & MORISON,
Procureurs *ad litem* des dits failli et syndic.

Saint-Hyacinthe, 26 avril 1877. 3285 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de François-Xavier Brazeau, commerçant, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, failli.

Le vingt-cinquième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-XAVIER BRAZEAU,
Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 avril 1877. 3173 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. Lowe et Cie., de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Charles Baillie, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Daté à Montréal, ce 7ème jour de mai, A. D., 1877. 3691 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Horace Eaton, failli.
Je, soussigné, Benjamin LeBaron, de Hatley Nord, P. Q., ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

BENJAMIN LEBARON,
Syndic.

Hatley Nord, 30 avril 1877. 3667 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Quebec. } Superior Court.

In the matter of Leon Bellerive, an Insolvent.
The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation.

By F. X. DROUIN,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 3rd May, 1877. 3560

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec.

In the matter of Aimé Talbot, an Insolvent.
On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AIME TALBOT,
Per F. X. LEMIEUX,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 19th April, 1877. 3262

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Saint Hyacinthe.

In the matter of George Bowles, an Insolvent ; and Michel Esdras Bernier, assignee, petitioner for discharge.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the fifteenth day of June next, he will apply to a judge of the said court for a confirmation of the discharge thereby effected. The said assignee Michel Esdras Bernier, will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

By FONTAINE & MORISON,
Attorneys *ad litem* for the said
Insolvent and assignee.

Saint Hyacinthe, 26th April, 1877. 3286

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

In the matter of François Xavier Brazeau, of the parish of Montreal, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twenty fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS XAVIER BRAZEAU,
By GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th April, 1877. 3174

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. Lowe & Co., of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Charles Baillie, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.

Dated at Montreal, this 7th day of May, A. D., 1877. 3692

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Horace Eaton, an Insolvent.
I, the undersigned, Benjamin LeBaron, of North Hatley, P. Q., have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

BENJAMIN LEBARRON,
Assignee.

North Hatley, 30th April, 1877. 3668

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Cour Supérieure—
Province de Québec, } Saint-François.
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Valentine Cooke et Compagnie.
Le trentième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte, tant individuellement que comme membres de la dite société de Valentine Cooke et compagnie.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Procureurs *ad litem* des dits
Valentine Cooke et Walter H. Brown.
Sherbrooke, 8 mai 1877. 3703 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Tyler, commerçant et confiseur, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain A. D. 1877, après lequel le dividende sera payé.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.
Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 17 mai 1877. 3695 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Murray, marchand de Sainte-Brigide, district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, de la ville d'Iberville, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et de se réunir à mon bureau, en la ville d'Iberville, mardi, le vingt-neuf de mai courant, à une heure p. m., pour considérer un certain acte de composition et décharge par lequel le failli offre de payer dix centins dans la piastre sur ses dettes comptant.

L. A. AUGER,
Syndic.
Iberville, 7 mai 1877. 3621 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

In re:—Thomas Bushmaster Trihey et James Laforrest Johnson, faisant ci-devant affaires en société sous les noms de "Trihey & Johnson," commerçants, de la cité des Trois-Rivières, faillis.

Les créanciers des susdits faillis sont priés de s'assembler au bureau de Messieurs Normand & Hébert, sur la rue Craig, No. 6, en la cité des Trois-Rivières, samedi, le vingt-sixième jour du présent mois de mai, à onze heures a. m., afin d'autoriser le syndic à vendre les biens des faillis, et de régler en général les affaires de la faillite.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Syndic.
Trois-Rivières, 9 mai 1877. 3743 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de André Ruel, de la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, comté de Dorchester, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, dans la cité de Québec, lundi, le vingt et unième jour de mai courant, à deux heures de l'après midi, pour examiner et confirmer un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi; les conditions de la dite composition sont: cinquante centins dans la piastre, payable à quatre, huit et douze mois, à compter du premier avril 1877, avec garantie.

D. LORTIE,
Syndic.
Québec, 11 mai 1877. 3731 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } Superior Court—Saint
Province of Quebec, } Francis.
District of Saint Francis. }

In the matter of Valentine Cooke and Company.
On the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to the judge of said court for a discharge under the said act, as well individually as members of said firm of Valentine Cooke and Company.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Attorneys *ad litem* for said
Valentine Cooke and Walter H. Brown.
Sherbrooke, 8th May, 1877. 3704

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Tyler, of the city and district of Montreal, trader and confectioner, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.
Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 17th May, 1877. 3696

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Murray, of Sainte-Brigide, district of Iberville, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, of the town of Iberville, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the town of Iberville, on Tuesday, the twenty ninth day of May instant, at one o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge by which the insolvent offers to pay ten cents in the dollar on his liabilities, in cash.

L. A. AUGER,
Assignee.
Iberville, 7th May, 1877. 3622

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In re:—Thomas Bushmaster Trihey and James Laforrest Johnson, of the city of Three Rivers, doing business as such in co-partnership, in the city of Three Rivers, under the name, style and firm of "Trihey & Johnson," Insolvents.

Creditors are notified to meet at the office of Messrs. Normand & Hébert, No. 6, Craig street, in the city of Three Rivers, on Saturday, the twenty sixth day of May instant, at eleven o'clock a. m., to authorize the assignee to sell the estate, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Assignee.
Three Rivers, 9th May, 1877. 3744

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of André Ruel, of the parish of Saint-Edouard of Frampton, county of Dorchester, an Insolvent.

The creditors are hereby notified that a meeting will take place, at my office, of the undersigned, in the city of Québec, on Monday, the twenty first day of May, at two o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge in favor of the Insolvent, purporting to have been signed by the majority required by law; the terms of the said composition as: fifty cents in the dollars, payable at four, eight and twelve months, from first April, 1877, with security.

D. LORTIE,
Assignee.
Québec, 11th May, 1877. 3732

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frederick St. Louis, failli.
Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Richmond, à onze heures de l'avant-midi, du vingt-deuxième jour de mai courant, pour arranger pour la vente ou autre disposition du bail de la boutique auparavant occupé par le failli.

W. BROOKE,
Syndic.
3643 2

Richmond, 4 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. O. Triganne, failli.
Un bordereau des dividendes a été déclaré et restera ouvert aux oppositions jusqu'au trentième jour de mai courant, après lequel le dividende sera payé.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.
3641 2

Plessisville, 7 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Joseph E. Guilbault, commerçant, du Sault-aux-Recollets, failli; et A. B. Stewart, syndic.

Mardi, le douzième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

J. E. GUILBAULT,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 mai 1877.

3661 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Thompson, de la cité de Montréal, importateurs et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingt-huitième jour de mai A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signée en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
3651 2

Montréal, 5 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas R. Walker et Edward Munday, tous deux de la cité de Montréal, commerçants et épiciers, y faisant affaires ensemble comme tel en société sous les nom et raison de Walker & Munday, faillis.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain A. D. 1877, après lequel le dividende sera payé.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 17 mai 1877.

3697 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert J. Smith, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, John Ferguson, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 7 mai 1877.

3741 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frederick St. Louis, an Insolvent.
The creditors are notified to meet at my office, in Richmond, at eleven o'clock in the forenoon, of the twenty second day of May instant, to arrange for the sale or other disposal of the lease of the shop and premises lately occupied by the insolvent.

W. BROOKE,
Assignee.
3644

Richmond, 4th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. O. Triganne, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared subject to objection until the thirtieth day of May instant, after which dividend will be paid.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.
3642

Plessisville, 7th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Superior Court.

In the matter of Joseph E. Guilbault, trader, of Sault aux Recollets, an Insolvent; and A. B. Stewart, assignee.

On Tuesday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

J. E. GUILBAULT,
By PREVOST & PREFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th May, 1877.

3662

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Thompson, of the city of Montreal, importer and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty eighth day of May A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3652

Montreal, 5th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas R. Walker and Edward Munday, both of the city of Montreal, traders and grocers, and co-partners doing business together there as such in partnership under the name and firm of Walker & Munday, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 17th May, 1877.

3698

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert J. Smith, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Ferguson, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 7th May, 1877.

3742

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ovide Ste. Marie, failli.
Je, soussigné, James Patton, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire.

JAMES PATTON,
Syndic.
3751 2

Montréal, 10 mai, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Patrick F. Daly, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, mardi, le cinquième jour de juin prochain, A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 5 mai 1877. 3739 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Robert Dunn *et al.*, Demandeurs; vs. John A. Rafter & Cie., Défendeur.

Un bref concurrent de saisie-arrêt a émané en cette cause.

ODILON ROY,
Syndic officiel.

Québec, 4 mai 1877. 3565

Règles de Cour.

Canada, } Cour Supérieure—
Province de Québec, } Saint-François.
District de Saint-François. } No. 913.

Le quatorzième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix-sept.

PRÉSENT :—L'Hon. Juge DOHERTY.

J. A. Camirand, Demandeur; vs. A. Vaillancourt, Défendeur.

Il est ordonné sur motion du demandeur en autant qu'une opposition pour paiement au marc la livre a été produite en cette cause, qu'il soit ordonné de payer les dits argents, et que les créanciers du dit défendeur soient, par un ordre de cette cour publié dans les langues anglaise et française dans la *Gazette Officielle*, notifiés de produire leurs réclamations sous quinze jours à compter de la date de la première insertion du dit ordre.

Par la Cour, SHORT & MORRIS,
P. C. S.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Procureurs du Demandeur. 3803

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael Coghlan, jr., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ovide Ste. Marie, an Insolvent. I, the undersigned, James Patton, of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

JAMES PATTON,
Assignee.
3752

Montreal, 10th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Patrick F. Daly, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Tuesday, the fifth day of June next, at three o'clock p. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 5th May, 1877. 3740

INSOLVENT ACT OF 1875.

Robert Dunn *et al.*, Plaintiffs; vs. John A. Rafter & Co., Defendant.

A concurrent writ of attachment has issued in this cause.

ODILON ROY,
Official assignee.

Quebec, 4th May, 1877. 3566

Rules of Court.

Canada, } Superior Court—
Province of Québec, } Saint Francis.
District of Saint Francis. } No. 913.

The fourteenth day of the month of March, one thousand eight hundred and seventy-seven.

PRESENT :—Hon. Mr. Justice DOHERTY.

J. A. Camirand, Plaintiff vs. A. Vaillancourt, Defendant.

Ordered on motion on the part of the plaintiff, in as much as an opposition for payment *au marc la livre* has been filed in this cause, that said moneys be so ordered to be paid, and that the creditors of said defendant be by an order of this court published in the english and french languages in the *Quebec Official Gazette*, notified to file their claims within fifteen days from the date of the first insertion of said order.

By the Court, SHORT & MORRIS,
P. S. C.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Attorneys for Plaintiff. 3804

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Coghlan, jr., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*

afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village d'Aylmer, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot numéro vingt-sept, dans le troisième rang du canton de Waltham, dans le comté de Pontiac, contenant cent arpents en superficie, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, dans Bryson, comté susdit, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. BOURGÉAU,

Syndic.
3823

Aylmer, 14 mai 1877.

[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire du Révd. J. B. Chartier, du village de Coaticooke, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé dans le canton de Barford, étant partie du lot numéro dix-sept, dans le dixième rang, mesurant quarante-huit perches de largeur sur vingt perches de profondeur, et contenant six acres en superficie; borné en front vers l'ouest par le chemin public, en arrière vers l'est par les terres d'Horace Cutting, d'un côté vers le nord par un chemin courant le long du Cimetière Catholique, et de l'autre côté vers le sud par les terres du dit Horace Cutting—avec les maisons en bois, une grande bâtisse, occupée comme couvent et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du village de Coaticooke, MARDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,

Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.

Montréal, 16 mai 1877.

3869

[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Langtry Smyth, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont

or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Aylmer, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number twenty seven, in the third range of the township of Waltham, in the county of Pontiac, containing one hundred acres in superficies, more or less.

To be sold at the registry office, in Bryson, in the said county, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JULY, 1877, at ELEVEN o'clock, in the forenoon.

A. BOURGÉAU,

Assignee.
3824

Aylmer, 14th May, 1877.

[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Revd. J. B. Chartier, of the village of Coaticooke, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot of land situated in the township of Barford, being part of lot number seventeen, in the tenth range, measuring forty eight rods in width by twenty rods in depth, and containing six acres in superficies; bounded in front towards the west by the highway, in rear towards the east by the lands of Horace Cutting, on one side towards the north by a road running along the Roman Catholic Burying Ground, and on the other side towards the south by the lands of the said Horace Cutting—with two wooden houses, a large building occupied as a convent, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office in the village of Coaticooke, on TUESDAY, the TWENTY FOURTH day of JULY, A. D. 1877, at TEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Lajoie & Seath,

66 and 68, Saint James street.

Montreal, 16th May, 1877.

3870

[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS

In the matter of Henry Langtry Smyth, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conser-*

immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre sis et situés dans les paroisse et district de Montréal, et près des limites de la dite cité, connus et désignés comme étant les lots numéros vingt-un (21) et vingt-deux (22) ; bornés en front par une rue de cinquante pieds de largeur, en arrière par les lots vingt-sept (27) et vingt-huit (28), d'un côté par une avenue de soixante pieds de largeur, de l'autre côté par le lot numéro vingt-trois (23), chacun des dits lots contenant soixante-trois pieds de largeur en front et en arrière, sur cent soixante quinze pieds de profondeur, la superficie de chacun des dits lots étant de onze mille vingt-cinq pieds carrés, mesure anglaise, tel que tracés sur un plan fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du 1er jour d'octobre 1872, et déposé dans l'étude de J. C. Triffin, notaire public, dans la cité de Montréal, pour référence générale.

Pour être vendus au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT ET UNIEME jour de JUILLET A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic
3847

Montréal, 15 mai 1877.

[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Melancthon Hiram Seymour senior, et Melancthon Hiram Seymour, junior, tous deux des cité et district de Montréal, commerçants, et lors de leur faillite associés faisant affaires ensemble en société, à Montréal, sous les nom et raison de M. H. Seymour & Fils, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendus dus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Tous les droits, titres et privilèges du dit Melancthon Hiram Seymour, senior, en vertu du dernier testament de feu Cornelia Allyn Olmstedd, en date du dixième jour de novembre mil huit cent soixante et neuf, et dûment reçu pour approbation dans la cour supérieure, à Montréal, le vingt-huitième jour de janvier 1870, sur ce certain lot de terre connu comme lot numéro seize cent quarante et un (1641), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-antoine, en la dite cité de Montréal, à l'exception d'un emplacement pris du coin sud-ouest du dit lot, mesurant 180 pieds de profondeur par 180 pieds de largeur ; borné en front par la rue Dorchester, en arrière et au nord-est par le résidu du dit lot No. 1641, et de l'autre côté par le No. 1642, aux plan et livre de renvoi officiels—avec les bâtisses sus-érigées et les appartenances qui s'y trouvent.

2. Tous les droits, titres et privilèges du dit M. H. Seymour, junior, sur la moitié indivise du dit lot de terre ci-dessus décrit, en vertu du dernier testament de feu Cornelia Allyn Olmstedd, sujet à tous droits, servitudes et charges créés sur icelle par le dit dernier testament en faveur du

er may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two certain lots of land lying and being in the parish and district of Montreal, and near the boundary line of the said city, and known and distinguished as lots numbers twenty one (21) and twenty two (22) ; and bounded in front by a street of fifty feet in width, in rear by lots twenty seven (27) and twenty eight (28), on one side by an avenue of sixty feet in width, and on the other side by lot number twenty three (23), and each of the said lots containing sixty three feet in width in front and in rear, by one hundred and seventy five feet in depth, the area of each of the said lots being eleven thousand and twenty five square feet, english measure, as delineated on a certain plan made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, bearing dated the first day of October, 1872, and deposited in the office of J. C. Triffin, notary public, in the city of Montreal, for general reference.

To be sold at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of JULY A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3848

Montreal, 15th May, 1877.

[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Melancthon Hiram Seymour, the elder, and Melancthon Hiram Seymour, the younger, both of the city and District of Montreal, traders, and at the time of their insolvency co-partners carrying on trade and business together in partnership, at Montreal, under the name and firm of M. H. Seymour & Son, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The right title and interest of the said Melancthon Hiram Seymour, the elder, under the last will and testament of the late Cornelia Allyn Olmstedd, bearing date the tenth day of November, eighteen hundred and sixty nine, and duly admitted to probate in the superior court, at Montreal, the twenty eighth day of January 1870, in that certain lot of land known as lot number sixteen hundred and forty one (1641), on the official plan and book of reference of the Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, save and except an emplacement taken from the south west corner of the said lot, measuring 180 feet in depth by 180 feet in width ; bounded in front by Dorchester street, in rear and to the north east by the remainder of said lot No. 1641, and on the other side by lot No. 1642, on said official plan and book of reference—with the buildings thereon and appurtenances thereof.

2. The right title and interest of the said M. H. Seymour, the younger, in the undivided half of the said lot of land hereinbefore described, under the said last will and testament of the said late Cornelia Allyn Olmstedd, subject to all right, incumbrances and charges created thereon by the said

dit M. H. Seymour, senior.

L'emplacement formant le coin sud-ouest du dit lot numéro seize cent quarante et un (1641), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, lequel a été compris dans la succession du dit Melancthon Hiram Seymour, senior, lors de sa faillite, le dit emplacement mesurant 180 pieds de profondeur par 180 pieds de largeur; borné en front par la rue Dorchester, en arrière et au nord-est par le résidu du dit lot numéro seize cent quarante et un (1641), et de l'autre côté par le lot numéro 1642, au plan et livre de renvoi officiels.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné, situé au No. 22, rue Saint-Jean, en la dite cité de Montréal, à MIDI, SAMEDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUILLET prochain.

EDWARD EVANS,

Syndic.

Montréal, 16 mai 1877.

3827

[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frank Bond et Edward L. Bond, des cités et district de Montréal, et y faisant affaires en société comme courtiers, sous les nom et raison de Bond Brothers, comme tel associés et individuellement, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement—Toute la balance ou étendue non subdivisée du lopin de terre connu sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous le numéro 374, étant de forme irrégulière et contenue dans les bornes suivantes, savoir: commençant à l'angle nord du lot présentement décrit où il joint le chemin de la Côte des Neiges, qui conduit de la cité de Montréal au village de la Côte des Neiges, et mesurant le long du dit chemin (partie de la limite nord-est du dit lot numéro 374), dans une direction sud-est, une distance d'environ trente-un (31) pieds jusqu'à son intersection avec le lot connu sur le plan et au livre de renvoi officiels, pour le village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro 165; de là continuant le long de la partie de la dite limite nord-est, et joignant le dit lot numéro 165, dans une direction sud-est, une distance d'environ sept cent soixante-huit (768) pieds; de là dans une direction sud-ouest, joignant encore le dit lot numéro 165, une distance d'environ cent quatre-vingt (180) pieds; de là le long des lignes de division joignant le dit lot numéro 165, et les lots connus sur le dit plan et au livre de renvoi pour le dit village, sous les numéros 166 et 167, dans une direction sud-est une distance d'environ huit cent quatre-vingt-quatre (884) pieds jusqu'à l'angle est du lot présentement décrit; de là le long des sinuosités du côté nord-ouest d'une Avenue (subdivision cinquante-neuf du dit lot numéro 374) dans une direction sud-ouest, une distance d'environ six cent soixante-quinze (675) pieds jusqu'à l'angle sud du lot présentement décrit; de là, le long de la ligne de division joignant le lot numéro 325, sur le dit plan et au livre de renvoi pour la

last will and testament in favor of the said M. H. Seymour, the elder.

The emplacement forming the south west corner of the said lot number sixteen hundred and forty one (1641), on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, in the city of Montreal, which was vested in the said Melancthon Hiram Seymour, the elder, at the time of his insolvency, the said emplacement measuring 180 feet in depth by 180 feet in width; bounded in front by Dorchester street, in rear and to the north east by the remainder of said lot number sixteen hundred and forty one (1641), and on the other side by lot No. 1642, on said official plan and book of reference.

To be sold at the office of the undersigned assignee, situated at No. 22, Saint John street, in the said city of Montreal, at NOON, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of JULY next.

EDWARD EVANS,

Assignee.

Montreal, 16th May, 1877.

3828

[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frank Bond and Edward L. Bond, of the city and district of Montreal, and carrying on business there in co-partnership, as stock and share brokers, under the name and firm of Bond Brothers, as such partners and as individuals, insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Firstly.—The whole of the balance or unsubdivided portion of the lot of land known on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, as number 374, being of irregular figure and contained within the following limits, that is to say: commencing at the northern angle of the presently described lot where it adjoins the Côte des Neiges road, leading from the city of Montreal to the village of Côte des Neiges, and measuring along said road (part of the north eastern limit of said lot number 374), in a south easterly direction, a distance of about thirty one (31) feet to its intersection with the lot known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as number 165; thence continuing along part of the said north eastern limit, and adjoining said lot number 165, in a south easterly direction, a distance of about seven hundred and sixty eight (768) feet; thence in a south westerly direction still adjoining said lot number 165, a distance of about one hundred and eighty (180) feet; thence along the division lines adjoining said lot number 165, and the lots known on the said plan and book of reference for the said village as numbers 166 and 167, in a south easterly direction, a distance of about eight hundred and eighty four (884) feet to the eastern angle of the presently described lot; thence along the sinuosités of the north western side of an Avenue (subdivision fifty nine of the said lot number 374), in a south westerly direction, a distance of about six hundred and seventy five (675) feet to the southern angle of the presently described lot; thence along the division line adjoining lot number 325, on said plan and book of

dite paroisse, dans une direction nord-ouest une distance de mille quatre-vingt-onze (1091) pieds ; de là le long de la ligne de division, joignant les limites nord-ouest du dit lot numéro 325 et du lot numéro 324, sur le dit plan et au livre de renvoi pour la dite paroisse, dans une direction sud-ouest une distance de quatre cent vingt-cinq (425) pieds ; de là le long de la ligne de division joignant le lot numéro 284, sur le dit plan et au livre de renvoi pour la dite paroisse, dans une direction nord-ouest, une distance de cinq cent quarante-un (541) pieds, jusqu'à l'angle ouest du lot présentement décrit ; de là enfin le long de la ligne de division, joignant le lot connu sur le dit plan et au livre de renvoi pour la dite paroisse sous le numéro 283, dans une direction nord-est, une distance d'environ huit cent cinquante-quatre (854) pieds jusqu'au point de départ, et contenant le dit lot une superficie d'environ un million, deux cent vingt-neuf mille deux cent quinze (1,229,215) pieds.

Deuxièmement.—La partie nord-est du lot de terre connu sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous le numéro 283, étant de forme irrégulière ; et bornée en front vers le nord-est par le chemin de la Côte des Neiges, où elle mesure six cent soixante neuf (669) pieds, en arrière vers le sud-ouest par le reste du dit lot numéro 283, où elle mesure cinq cent quatre-vingt-un (581) pieds, d'un côté au nord-ouest par le lot connu sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro 164, le dit côté mesurant six cent quatre-vingt-dix-sept (697) pieds et sur le côté sud-est par le lot connu sur le plan et au livre de renvoi pour la dite paroisse, sous le numéro 374, le dit côté mesurant environ huit cent cinquante-quatre (854) pieds, et contenant le dit lot une superficie de quatre cent quarante-huit mille deux cent vingt-quatre (448,224) pieds.

Troisièmement.—Un lot de terre connu sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro 165, étant de forme irrégulière ; borné sur le côté nord par le chemin de la Côte des Neiges, sur le côté sud-est par le lot numéro 166, sur le dit plan et au livre de renvoi, et vers le sud-ouest par partie du lot connu sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous le numéro 374, et contenant le dit lot une superficie d'environ deux cents trente-deux mille cinq cent cinquante-quatre (232,554) pieds.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de JUILLET A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic Officiel.

Montréal, 10 mai 1877. 3749 2
(Première publication, 12 mai 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Mansfield Holland et John Alfred Holland, tous deux manufacturiers et commerçants associés, de la cité de Montréal, faisant affaires ensemble comme tels dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de M. Holland & Fils, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les

reference for said parish, in a north westerly direction, a distance of ten hundred and ninety one (1091) feet ; thence along the division line adjoining the north western limits of said lot number 325 and of lot number 324, on said plan and book of reference for said parish, in a south westerly direction, a distance of four hundred and twenty five (425) feet ; thence along the division line adjoining lot number 284, on said plan and book of reference for said parish, in a north westerly direction, a distance of five hundred and forty one (541) feet, to the western angle of the presently described lot ; thence finally along the division line adjoining the lot known on the said plan and book of reference for the said parish as number 283, in a north easterly direction, a distance of about eight hundred and fifty four (854) feet to the point of commencement, and containing the said lot a superficies of about one, million, two hundred and twenty nine thousand two hundred and fifteen (1,229,215) feet.

Secondly.—The north eastern portion of a lot of land known on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, as number 283, being of irregular figure ; and bounded in front towards the north east by the Cote des Neiges road, where it measures six hundred and sixty nine (669) feet, in rear towards the south west by the remaining portion of said lot number 283, where it measures five hundred and eighty one (581) feet, on one side to the north west by the lot known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as number 164, said side measuring six hundred and ninety seven (697) feet and on the south east side by the lot known on the said plan and book of reference for the said parish as number 374, said side measuring about eight hundred and fifty four (854) feet, and containing the said lot a superficies of four hundred and forty eight thousand two hundred and twenty four (448,224) feet.

Thirdly.—A lot of land known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as number 165, being of irregular figure ; bounded on the north side by the Côte des Neiges road, on the south east side by the lot number 166, on the said plan and book of reference, and towards the south west by part of the lot known on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as number 374, and containing the said lot a superficies of about two hundred and thirty two thousand five hundred and fifty four (232,554) feet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of JULY, A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 10th May, 1877. 3750
(First published, 12th May, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Mansfield Holland and John Alfred Holland, both of the city of Montreal, manufacturers and traders and co-partners, carry-on business together as such at the said city of Montreal, under the name and firm of Mr. Holland & Son, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter described belonging to the estate of said insolvents, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next pre-

quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ces vingt-deux lots de terre sis et situés à la Rivière Saint-Pierre, dans les paroisse et district de Montréal, connus et désignés sous les numéros 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152 et 153, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137 et 138, sur un plan de la propriété fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du 17 novembre 1870, et demeuré de record dans l'étude de J. S. Hunter, notaire, par acte de dépôt, en date du dix-septième jour de février 1871, et contenant chacun des dits lots soixante-dix pieds de largeur en front et en arrière, sur cent trente-un pieds six pouces de profondeur ; bornés au nord-est et au sud-ouest par des rues projetées, au nord-ouest par les numéros 142 et 139, sur le dit plan, et au sud-est par les lots numéros 154 et 127, sur le dit plan—sans bâtisses sus-érigées, et étant les lots connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant les lots numéros 4519, 4520, 4521, 4522, 4523, 4524, 4525, 4526, 4527, 4528 et 4529, 4534, 4535, 4536, 4537, 4538, 4539, 4540, 4541, 4542, 4543 et 4544.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 23 avril, 1877. 3203 4
[Première publication, 23 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de David T. Hoerner, John Hoerner et Louis Hoerner, tous des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme associés, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de D. T. Hoerner & Frères, faillies.

Vente—Propriété à Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé sur le côté nord-ouest de la rue Berthelet, dans le quartier Saint-Laurent, dans la dite cité de Montréal, étant ci-devant le lot numéro treize et maintenant étant le lot numéro vingt-trois de la dite rue Berthelet, contenant vingt-cinq pieds et quatre pouces de largeur sur le front de la rue Berthelet, et le même en arrière par cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois dont les fondations sont en pierre et autres bâtisses sus-érigées ; le tout borné en front au sud-est par la dite rue Berthelet, en arrière au nord-ouest par un lot vacant appartenant à une personne inconnue, d'un côté au nord-est par un autre lot de terre et maison appartenant en commun à M. et Madame Charles Augustin Tanner, desquels cependant le Révérend John Emanuel Tanner, leur père et beau-père, l'usufruit durant

ceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Those certain twenty two lots of land situate lying and being at Rivière Saint Pierre, in the parish and district of Montreal, known and distinguished as numbers 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152 & 153, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137 et 138, on a certain map or plan of the property made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, dated the 17th November 1870, and remaining of record in the office of J. S. Hunter, notary public, by "acte de dépôt" bearing date the seventeenth day of February, 1871, and containing each of the said lots seventy feet in width in front, and in rear by one hundred and thirty one feet six inches in depth ; bounded in the north east and south west by projected streets, on the north west by numbers 142 and 139, on said plan, and on the south east by lots numbers 154 and 127, on said plan—without any buildings thereon erected, and being lots known and described upon the official plan and book of reference of the parish of Montreal, as lots numbers 4519, 4520, 4521, 4522, 4523, 4524, 4525, 4526, 4527, 4528 and 4529, 4534, 4535, 4536, 4537, 4538, 4539, 4540, 4541, 4542, 4543 and 4544.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint Francois Xavier street,
Montreal, 23rd April, 1877. 3204
[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of David T. Hoerner, John Hoerner, and Louis Hoerner, all of the city and district of Montreal, as individuals and co-partners, carrying on business in Montreal aforesaid, under the name and style of D. T. Hoerner & Bros., Insolvents.

Sale :—Property in Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situated on the north west side of Berthelet street, in the Saint Lawrence ward, in the said city of Montreal, being formerly lot number thirteen and now being lot number twenty three of said Berthelet street, containing twenty five feet and four inches in width in front on Berthelet street, and the same in rear by one hundred and thirty one feet in depth, the whole english measure, more or less, and without warranty of measurement—with a wooden house on a stone foundation and other buildings thereon erected ; the whole bounded in front to the south east by said Berthelet street, in rear to the north west by vacant land belonging to same unknown person, on one side to the north east by another lot of land and house owned in common between Mr. and Mrs. Charles Augustus Tanner, of which however the Reverend John Emanuel Tanner, their father and father in law, has the usufruct durin

sa vie, et une petite partie par une ruelle en commun, quinze pieds et dix pouces, et au passage conduisant de la dite ruelle à la dite rue Berthelet et *vice versa*, et situé entre la propriété de feu Peter Cooper, et le lot ci-devant connu comme lot numéro neuf et maintenant comme lot numéro dix-neuf de la dite rue Berthelet, sujet à l'obligation de contribuer à tenir en bon ordre le dit passage et la dite ruelle, le dit lot maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, déposé de record au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, sous le numéro officiel (194) cent quatre-vingt-quatorze.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 mai 1877. 3509 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Macpherson, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Saint-Jean, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Une étendue de terre située dans la dite ville de Saint-Jean, composée des lots numéros cent vingt-huit et cent vingt-neuf, sur le côté ouest de la rue Longueuil, contenant cent quarante-quatre pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front à l'est par la dite rue Longueuil, en arrière à l'ouest au lot cent trente-cinq ci-après décrit, et le lot cent trente-six appartenant à Arcade Decelles, d'un côté au sud au lot numéro cent vingt-sept, appartenant à Louis Molleur, et de l'autre côté au nord au lot numéro cent trente-appartenant à la chapelle Wesleyenne—avec une maison en pierre très confortable, et toutes autres bâtisses qui peuvent être érigées sur icelle, et

2. Une autre étendue de terre située dans la dite ville de Saint-Jean, connue comme étant le lot numéro cent trente-cinq sur le côté est de la rue Grant, contenant soixante-douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins; bornée en front à l'ouest par la dite rue Grant, en arrière à l'est par le lot numéro cent vingt-huit, ci-dessus mentionné, d'un côté au sud au lot cent trente-quatre, appartenant à James Davis et autres, et de l'autre côté au nord au lot numéro cent trente-six appartenant au dit Arcade Decelles—avec une grande bâtisse en bois (comprenant étable, appentis et un hangard à bois) sus-érigée.

Pour être vendues au bureau du soussigné, à Saint-Jean, à DEUX heures de l'après-midi, LUNDI, le QUATRIÈME jour de JUNE prochain.

W. LAKE MARLER,
Syndic.

Saint-Jean, 3 avril 1877. 2737 3
[Première publication, 7 avril 1877.]

his lifetime, and a small part by a lane in common, fifteen feet and ten inches, and to the passage leading from the said lane to the said Berthelet street and *vice versa*, and lying between the property of the late Peter Cooper, and the lot formerly known as lot number nine and now as lot number nineteen of said Berthelet street, subject to the obligation of contributing towards the keeping in order of the said passage and of the said lane, said lot now known and distinguished upon the official plan and book of reference for the Saint Lawrence ward, deposited of record in the registry office for the registration division of Montreal, at Montreal, by the official number (194) one hundred and ninety four.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 2nd May, 1877. 3510
[First published, 5th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Macpherson, of the town of Saint Johns, district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the **immoveables** hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Saint Johns, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A parcel of land situate in the said town of Saint Johns, composed of lots numbers one hundred and twenty eight and one hundred and twenty nine, on the west side of Longueuil street, containing one hundred and forty four feet in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less; bounded in front easterly by said Longueuil street, in rear westerly by lot one hundred and thirty five hereafter described, and lot one hundred and thirty six belonging to Arcade Decelles, on one side southerly by lot number one hundred and twenty seven, belonging to Louis Molleur, and on the other side northerly by lot number one hundred and thirty, belonging to the Wesleyan chapel—together with the commodious and very desirable stone dwelling house and whatever other buildings may be thereon erected, and

2. Another parcel of land situate in said Saint Johns, known as lot number one hundred and thirty five on the east side of Grant street, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less; bounded in front westerly by said Grant street, in rear easterly by above mentioned lot number one hundred and twenty eight, on one side southerly by lot one hundred and thirty four, belonging to James Davis and others, and on the other side northerly by lot number one hundred and thirty six, belonging to said Arcade Decelles—together with large wooden building (combining stable, carriage house and wood shed) thereon.

To be sold at the office of the undersigned, in Saint Johns, at TWO o'clock in the afternoon, on MONDAY, the FOURTH day of JUNE next.

W. LAKE MARLER,
Assignee.

Saint Johns, 3rd April, 1877. 2738
[First published, 7th April, 1877.]

ACTÉ DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George H. Goddin *alias* Goddard, failli.

VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus x temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à l'Avenir, dans le district d'Arthabaska, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié nord-est du lot numéro quinze, dans le troisième rang des lots situé dans le canton de Shipton, dans le district de Saint-François, toute la largeur du dit lot contenant cent acres de terre avec les bâtisses sus-érigés et les améliorations faites sur icelles.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Richmond, au village de Richmond, VENDREDI, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

S. FRASER,

Syndic.

L'Avenir, 5 avril 1877.

[1^{re} publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Osro Dustin, d'Ayers Flats, Q., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, plus particulièrement connue comme partie du lot numéro deux, dans le septième rang des lots du dit canton, situé sur le côté nord-est du chemin public, conduisant de la station de Ayers Flat au village de Magog, et décrite comme suit : commençant à un point sur le côté nord-est du dit chemin public, vis-à-vis du coin nord-ouest de la nouvelle bâtisse ou du nouveau magasin; de là nord-est le long du dit chemin public, une distance de huit perches, mesure précise; de là est à angles droits avec le dit chemin public la distance de quinze perches; de là nord-ouest, la distance de huit perches sur une ligne parallèle avec le dit chemin public; de là ouest, sur une ligne parallèle avec le côté sud-est de la terre par le présent décrite jusqu'au point de départ, la distance de quinze perches, mesure précise; contenant trois quarts d'acres de terre avec un chemin carrossable d'une largeur suffisante sur le côté nord-ouest de la dite bâtisse ou du dit magasin, pour communiquer du dit chemin public à la ligne en arrière de l'étendue de terre par le présent décrite, le tout tel que mentionné dans un acte de vente d'icelle consentie par Carlton Ayer à un nommé Calvin Dustin, passé devant Charles M. Thomas, notaire public, en date du dix-huitième jour de septembre 1871, et enregistrés sous le

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George H. Goddin *alias* Goddard, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at L'Avenir, in the district of Arthabaska, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The north east half of lot number fifteen, in the third range of lots in the township of Shipton, in the district of Saint Francis, the whole width of said lot containing one hundred acres of land—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Richmond, in the village of Richmond, on FRIDAY, the EIGHTH day of JUNE next, at NOON.

S. FRASER,

Assignee.

L'Avenir, 5th April, 1877.

(First published, 7 avril 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Osro Dustin, of Ayers Flats, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter prescribed will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions* to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Hatley, more particularly known as part of the lot number two, in the seventh range of lots in the said township, lying on the north easterly side of the highway, leading from Ayers Flat station to Magog village, and described as follows: commencing at a point on the north easterly side of the said highway, opposite to the north westerly corner of the new building or store; thence south easterly, along said highway, a distance of eight rods, exact measure; thence easterly, at right angles with the said highway the distance of fifteen rods; thence north westerly, the distance of eight rods on a line parallel with said highway; thence westerly on a line parallel with the south easterly side of the land hereby described to the place of beginning, the distance of fifteen rods exact measure, containing three quarters of an acre of land, together with a carriage road of sufficient width on the north westerly side of the said building or store to communicate from the said highway to the rear line of the piece of land hereby described, the whole as mentioned and contained in that certain deed of sale thereof from Carlton Ayer to one Calvin Dustin, dated and passed before Charles M. Thomas, notary public, the eighteenth day of September, 1871, and registered under number 131—together

numéro 131—avec toutes les améliorations dessus faites et bâties sus-érigées.

Pour être vendue au magasin du dit failli, à Ayer's Flat, P. Q., MARDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. W. OLIVER,
Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
Bâtisses Union,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 avril 1877. 3183 3
[Première publication, 21 avril 1877.]

Licitations.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 976.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure siégeant à Québec, dans le district de Québec, le septième jour de février mil huit cent soixante dix-sept, dans une cause dans laquelle George Simard, bourgeois, de la paroisse de Sainte-Foye, est demandeur, et Dame Marie-Louise-Joséphine Simard, épouse de Joseph Elzéar Fortier, de Québec, écuyer, médecin, le dit Joseph Elzéar Fortier, tant pour assister sa dite épouse que personnellement et en ses qualités d'exécuteur testamentaire de feu Dame Louise Charlotte Angèle Julie Measam, veuve de feu George Honoré Simard, et de tuteur dûment nommé en justice à Marie Eugénie Julie Simard, fille mineure des dits feus George Honoré Simard et Louise Charlotte Angèle Julie Measam, et Isambar Wells, de la ville de Lévis, banquier, en sa qualité de curateur, dûment nommé en justice à la substitution créée par le testament de la dite feu Dame George Honoré Simard, sont défendeurs, et le dit Joseph Elzéar Fortier, en sa qualité de tuteur, dûment nommé en justice à George Emile René, Marie Joséphine Julie Anna, Marie Félix George et Marie Eugénie Julie Fortier, tous quatre enfants mineurs issus au mariage du dit Joseph Elzéar Fortier avec la dite Dame Marie Louise Joséphine Simard, depuis décédée intestat, est défendeur en reprise d'instance, aux lieu et place de sa dite défunte épouse, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Un lot de terre faisant partie de la terre ci-devant connu sous le nom de ferme du Cap-Rouge, situé en la paroisse de Sainte-Foye, seigneurie Saint-Ignace, comté de Québec, contenant deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, prenant son front vers le nord à un chemin de vingt-six pieds de large connu sous le nom de chemin Ross, servant de communication du susdit lot de terre au chemin Royal, communiquant au Cap-Rouge et Sainte-Foye, et chemin connu sous le nom de route du Vallon, et courant vers le sud la dite profondeur aux deux lots de terre ci-après décrits, joignant du côté ouest au lot numéro un ou à un nommé James Gillespie, et du côté est à un chemin privé de dix-sept pieds de large, lequel lot est le numéro cent soixante-sept (167), aux plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Sainte-Foye.

2. Une autre terre située au même lieu sous le numéro trois, de la contenance de neuf perches et huit pieds de front sur un arpent, sept perches et treize pieds de profondeur ; bornée par le nord au lot en premier lieu désigné, et au sud au bout de la dite profondeur à un chemin de dix-sept pieds, joignant du côté ouest à la propriété de Joseph Auld, et du côté est au lot en troisième lieu ci-après désigné.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, tout numéroté quatre, contenant neuf perches et huit pieds de front sur un arpent, sept perches et

with all the betterment building and improvements thereon erected.

To be sold at the store of said insolvent, in Ayer's Flat, P. Q., on TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
Union Buildings,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th April, 1877. 3184
(First published, 21st April, 1877).

Licitations.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 976.

LICITATION.

Public notice is hereby given that by and in virtue of a judgment of the superior court sitting at Quebec, in the district of Quebec, bearing date the seventh day of February, one thousand eight hundred and seventy-seven, in a case in which George Simard, gentleman, of the parish of Sainte Foye, is plaintiff, and Dame Marie Louise Joséphine Simard, wife of Joseph Elzéar Fortier, of Quebec, esquire, physician, the said Joseph Elzéar Fortier, as well to assist his said wife as personally and in his qualities of testamentary executor of the late Dame Louise Charlotte Angèle Julie Measam, widow of the late George Honoré Simard, and of tutor judicially appointed to Marie Eugénie Julie Simard, minor daughter of the said late George Honoré Simard and Louise Charlotte Angèle Julie Measam, and Isambar Wells, of the town of Lévis, banker, in his quality of curator, judicially appointed to the substitution created by the testament of the said late Dame George Honoré Simard, are defendants, and the said Joseph Elzéar Fortier, in his quality of tutor, judicially appointed to George Emile René, Marie Joséphine Julie Anna, Marie Félix George and Marie Eugénie Julie Fortier, four minor children born from the marriage of the said Joseph Elzéar Fortier with the said Dame Marie Louise Joséphine Simard, since deceased intestate, is defendant *en reprise d'instance*, as representing his said late wife ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit :

1. A lot of land being part of the land heretofore known as the *Cap Rouge* farm, situate in the parish of Saint Foye, seigniorie of Saint Ignace, county of Quebec, containing two arpents in front by five arpents in depth ; bounded in front towards the north to a road, twenty six feet broad known as Ross' road and being the outlet of the said lot of land to the Queen's highway, communicating to Cap Rouge and Sainte Foye, and the road known under the name of *route du Vallon*, and running towards the south the said depth to the two lots of land hereinafter described, adjoining on the west side to lot number one or to one James Gillespie, and on the east side to a private road, seventeen feet broad, which said lot is the number one hundred and sixty seven (167), in the plan and official book of reference of the said parish of Sainte Foye.

2. Another lot of land situated in the same place under the number three (3), containing nine perches and eight feet in front by one arpent, seven perches and thirteen feet in depth ; bounded towards the north to the lot above firstly described, and to the south by the said depth to a road seventeen feet broad, adjoining on the west side to the property of Joseph Auld, and on the east side to the lot hereafter thirdly described.

3. Another lot of land situated in the same place, lot number four (4), containing nine perches and eight feet in front by one arpent, seven

treize pieds de profondeur ; borné au nord au lot en premier lieu désigné, au sud par le susdit chemin de dix sept pieds de large, longeant à l'ouest le lot en second lieu ci-dessus décrit, et du côté est aussi à un chemin de dix-sept pieds conduisant au susdit chemin Ross, avec l'usage et le droit de se servir du susdit chemin de vingt-six pieds de large et qui communique du susdit lot à la susdite route du Vallon aux susdits chemins de dix-sept pieds de large chacun—avec les bâtisses dessus construites, lesquels deux lots ci-dessus décrits forment maintenant le lot numéro cent soixante et neuf, des plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Sainte-Foye.

4. La moitié indivise d'une terre située en la dite paroisse de Sainte-Foye, d'un arpent, neuf perches de front sur quatre arpents, huit perches de profondeur, plus ou moins, la dite terre maintenant connue comme le numéro (162), cent soixante-deux, des plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Sainte-Foye.

5. Une terre de quatre arpents, quatre perches et sept pieds quatre pouces de front sur soixante arpents de profondeur, plus ou moins, située dans la paroisse de Berthier, dans le comté de Montmagny, prenant par le nord au fleuve Saint-Laurent, au bout de la dite profondeur, au sud aux terres de la paroisse de Saint-François, Rivière du Sud, joignant au sud-ouest à Olivier Carbonneau ou ses représentants, et au nord-est à Nazaire et Léandre Blais, Michel Coulombe et Magloire Morin—avec maison, fournil, trois granges et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

6. Un lot de terre ou chemin de sortie situé en la paroisse de Sainte-Foye, de trente pieds de large sur neuf arpents de long, prenant au nord au chemin Sainte-Foye, au sud au chemin Ross, au sud-ouest à John West, et au nord-est à James Flemming, lequel immeuble est une partie du lot numéro cent soixante et six (166), aux plans et livres de renvois de la paroisse de Sainte-Foye.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charge, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication ; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

BEDARD & ROULEAU,
Procureurs de la demanderesse.

Québec, 26 mars 1877.

2557 2

perches and thirteen feet in depth ; bounded towards the north to the lot above firstly described, to the south to the said road seventeen feet broad, running on the west side along the lot above secondly described, and on the east side along a road seventeen feet broad and leading to the said Ross' road, with the right of using the said road twenty six feet broad and communicating from the said lot to the said Du Vallon road, and to the said roads seventeen feet broad each—with the buildings thereon erected, which said two lots above described constitute the lot number one hundred and sixty nine (169), of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte Foye.

4. The undivided half of a lot of land situated in the said parish of Sainte Foye, having the said lot one arpent, nine perches in front by four arpents eight perches in depth, more or less, the said land known as lot number one hundred and sixty two (162), of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte Foye.

5. A land of four arpents, four perches and seven feet and four inches in front by sixty arpents in depth, more or less, situated in the parish of Berthier, in the county of Montmagny ; bounded towards the north to the river Saint Lawrence, at the end of the said depth and to the south to the lands of the parish of Saint François, Rivière du Sud, to the south west to Olivier Carbonneau or representatives, and to the north east to Nazaire and Léandre Blais, Michel Coulombe and Magloire Morin—with house, bake house (fournil), three barns and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A lot of land or outlet road, situate in the parish of Saint Foye, having thirty feet in breadth by nine arpents in length, beginning towards the north to the public road of Sainte Foye, and towards the south to Ross' road ; bounded to the south west to John West, and to the north east to James Fleeming, which said immovable forms part of the lot number one hundred and sixty six (166), of the official plan and book of reference of the parish of Sainte Foye.

The immovables above described will be put to auction and adjudged to the highest and last bidder, the FIRST day of SEPTEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house of the said city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges, filed at the office of the prothonotary of the said court ; and all oppositions *afin d'annuler, afin de charges, or afin de distraire*, to the said sale by licitation must be filed in the said office of the prothonotary of the said court, at least fifteen days before the day fixed for the sale, and all oppositions *afin de conserver* must be filed within six days after the adjudication and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

BEDARD & ROULEAU,
Attorneys for plaintiff.

Quebec, 26th March, 1877.

2558

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Vendition Ex-*

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
Arthabaska, à savoir: } EDWARD H. GREEN
No. 1929. } *Le et al.*, Demandeurs;
contre GEORGE GONDRON, Défendeur.

Une terre faisant partie du lot numéro treize du premier rang du canton d'Arthabaska, contenant soixante-huit acres en superficie; bornée en front au second rang, en arrière au canton de Warwick, d'un côté à Joseph Hamel, et de l'autre côté à Octave Hamel.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 12 février 1877. 1347 3
(Première publication, 17 février 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Mégantic—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } PIERRE CHRYSOLOGUE
No. 1194. } *et PELLETIER,*
ès-qualité, Demandeur; contre JOSEPH VALLIERES, Défendeur.

1. La moitié nord-est de la moitié nord-est du lot de terre numéro, dix dans le neuvième rang du canton de Thetford, comté de Mégantic, contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins, en superficie—circonstances et dépendances.

2. Un emplacement d'un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, pris et détaché à l'extrémité sud-ouest du lot de terre numéro sept, du huitième rang du canton de Thetford, dit comté de Mégantic; borné en avant au nord-ouest au chemin public, entre les dits huitième et septième rangs du dit canton, en arrière au sud-est au terrain d'Isidore Racine, d'un côté au nord-est à un nommé Dupille, et de l'autre côté au sud-ouest à une route qui se trouve entre les lots de terre numéros sept et huit—avec une maison et une grange de bois dessus construites—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 12 février 1877. 1349 3
(Première publication, 17 février 1877.)

Ventes par le Shérif.—Beauce.

UN PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Mon real.
Arthabaska, to wit: } EDWARD H. GREEN
No. 1929. } *Le et al.*, Plaintiffs;
against GEORGE GONDRON, Defendant.

A land forming part of lot number thirteen of the first range of township Arthabaska, containin sixty eight acres in superficialies; bounded in front by the second range, in rear by township Warwick, on one side by Joseph Hamel, and on the other side by Octave Hamel.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINE-TEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th February, 1877. 1348
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court, Mégantic—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } PIERRE CHRYSOLOGUE
No. 1194. } *et PELLETIER,*
Plaintiff; against JOSEPH VALLIERES, Defendant.

1. The north east half of the north east half of lot number ten, in the ninth range of township Thetford, county of Mégantic, containing about fifty acres of land in superficial extent, more or less—circumstances and dependencies.

2. A lot of one half arpent of ground in front by one arpent in depth, to be taken off the south western extremity of lot number seven; of the eighth range of township Thetford, county of Mégantic aforesaid; bounded in front to the north west by the main road, between the said eighth and seventh ranges of said township, in rear to the south east by Isidore Racine's property, on one side to the north east by one Dupille, and on the other side to the south west by a by-road between lots numbers seven and eight—with a house and barn built of wood thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th February, 1877. 1350
(First published, 17th February, 1877.)

Sherif's Sales.—Beauce.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } SÈVÈRE THÉBERGE, écu-
No. 678. } Syer, avocat, de Saint-Joseph,
district de Beauce, Demandeur; contre FRAN-
ÇOIS FOURNIER, employé du chemin de fer, de
Sainte-Marie, dit district, Défendeur, savoir :

Un certain terrain ou emplacement de cent pieds de front, sur la ligne du chemin Royal, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin Royal du premier rang à aller à la rivière Chaudière, situé en la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, seigneurie Jolliet, premier rang, côté sud-ouest du chemin Royal du dit rang; borné en front au dit chemin Royal, en arrière à la dite rivière Chaudière, tenant d'un côté au nord-ouest au terrain de Sieur Vital Fillion, sur le sommet de la petite côte, et d'autre côté au sud-est à celui de Sieur Moses Donohue—avec ensemble la maison sus-érigée, circonstances et dépendances.

A la charge par l'acquéreur du susdit terrain, de payer à Sieur Vital Fillion, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, une somme de dix-huit piastres, argent du cours actuel de cette province, de rente foncière annuelle et perpétuelle, à compter du premier mai mil huit cent soixante et dix-sept.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, le SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rattachable le quatorzième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 24 mars 1877. 2485 2

[Première publication, 31 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions, afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } L'HONORABLE GEORGE
No. 8711. } B. BAKER, Demandeur;
contre les terres et tenements de MARK STAN-
BRIDGE, Défendeur.

Le lot de terre numéro seize situé dans le deuxième rang des lots du canton de Bolton et district de Bedford, supposé contenir deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rattachable le vingt-huitième jour de juin prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 12 février 1877. 1303 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } SEVERE THEBERGE, esqui-
No. 678. } re, advocate, of Saint Joseph,
district of Beauce, Plaintiff; against FRANCOIS
FOURNIER, railway employee, of Sainte Marie,
district aforesaid, Defendant, to wit :

A certain lot of one hundred feet in front on the alignment of the Queens highway, by the depth there may be between the Queen's road of the first range and the river Chaudière, situate in the said parish of Sainte Marie de la Beauce, Jolliet seigniory, first range, south west of the Queen's highway of the said range; bounded in front by the Queen's highway aforesaid, in rear by the River Chaudière, on one side to the north west by Vital Fillion's property on the summit of the little hill, on the other side to the south east by Moses Donohue's property—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser of paying to M. Vital Fillion, farmer, of the parish of Sainte Marie de la Beauce, a sum of eighteen dollars, current money of this province, of an annual and perpetual ground rent from the first day of May, one thousand eight hundred and seventy seven.

To be sold at church door of the said parish of Sainte Marie de la Beauce, on the SIXTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Beauce, 24th March, 1877. 2486
[First published, 31st March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below: All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } THE HONORABLE GEORGE
No. 8711. } B. BAKER, Plaintiff; against
the lands and tenements of MARK STANBRIDGE,
Defendant.

The lot of land number sixteen in the second range of lots in the township of Bolton and district of Bedford, supposed to contain two hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twenty eighth day of June next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 12th February, 1877. 1304
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOSEPH DUMAS, père, du
No. 8824. } village de Farnham-ouest,
ès-qualité, et al., Demandeurs ; contre les terres et
tenements de JOSEPH DUMAS, fils, de la partie
ouest du canton de Farnham, dans le dit district,
cultivateur et commerçant, Défendeur.

Une étendue de terre sise et située dans la partie
ouest du canton de Farnham, contenant cinquante
acres de terre en superficie, formant partie
des lots numéros quarante et quarante-un dans le
sixième rang des lots situés dans le dit canton de
Farnham, dans le district de Bedford ; bornée à
un bout par le lot numéro quarante-un, dans le
septième rang du dit canton de Farnham, à l'autre
bout au lot numéro quarante, dans le cinquième
rang du dit canton, d'un côté au nord à la
terre de Gilbert Beauchamp, et de l'autre côté au
sud à la terre de veuve Abraham Giroux et Amable
Dubreuil—avec une maison, grange et autres
bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement
du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton
de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le
VINGT-TROISIÈME jour de JUIN prochain, à
DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable
le vingt-huitième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Palais de Justice, Shérif.
Sweetsburg, 13 février 1877. 1333 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District
de Bedford.*

Bedford, à savoir : } JOHN WILLIAMS, Deman-
No. 2029. } deur ; contre les terres et
tenements d'EUGENE LEMIEUX, Défendeur.

La juste moitié nord du lot de terre numéro trois,
dans le cinquième rang des lots situés dans le canton
de Bolton, district de Bedford, supposée contenir
cent acres en superficie, plus ou moins—ensemble
les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement
du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton
de Brôme, district de Bedford, MERCREDI, le
PREMIER jour d'AOUT prochain, à DEUX heures
de l'après-midi. Le dit bref rapportable le onzième
jour d'août prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 26 mars 1877. 2607 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District
de Bedford.*

Bedford, à savoir : } JOHN DEUEL, Demandeur ;
No. 1976. } contre les terres et tene-
ments de FRANCIS A. QUINN, écuyer, *et al.*, Dé-
fendeur.

Toute la carrière de marbre étant l'extrémité (à
partir de la Baie Missisquoi) de la moitié sud du
lot numéro huit (No. 8), dans la première conces-
sion de la paroisse de Saint Armand ouest, dans le
district de Bedford, et s'étendant (la dite carrière)
jusqu'à trente-deux pieds et plus, et au-delà du
premier banc de marbre le plus près de la dite
Baie Missisquoi, formant entre vingt-cinq et trente
acres, plus ou moins ; aussi la possession de la dite
carrière et de toute la terre à bois et le bois sur la
dite propriété ; borné à une extrémité par Holton
Hastings ou représentants, à l'autre extrémité par
le reste de la terre appartenant au dit John Deuel,
s'étendant jusqu'à la dite Baie Missisquoi, d'un
côté par Madame Russell, et de l'autre côté, par
Lester Taylor, avec tous les droits, circonstances
et dépendances appartenant à la dite terre ; avec
droit de passage sur la terre du dit John Deuel,

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOSEPH DUMAS, senior, of
No. 8824. } the village of west Farn-
ham, *ès-qualité, et al.*, Plaintiffs ; against the lands
and tenements of JOSEPH DUMAS, junior, of the
west part of the township of Farnham, in said dis-
trict yeoman and tradér, Defendant.

A piece or parcel of land lying and being situate
in the west part of the township of Farnham, con-
taining fifty acres of land in superficies, forming
parts of lots number forty and fortyone in the sixth
range of lot of the said township of Farnham, in the
district of Bedford ; bounded on one end by lot
number forty one, in the seventh range of the said
township of Farnham, on the other end by lot
number forty, in the fifth range of the said town-
ship, on one side to the north by the land of Gil-
bert Beauchamp, and on the other side to the
south by the land of the widow Abraham Giroux
and Amable Dubreuil—with one house and barn
and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the
county of Missisquoi, at Bedford, in the township
of Stanbridge, district of Bedford, on SATURDAY,
the TWENTY THIRD day of JUNE next, at the
hour of TWO of the clock in the afternoon. The
said writ returnable the twenty eighth day of June
next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Court House, Sheriff.
Sweetsburg, 13th February, 1877. 1334
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court for Lower Canada—District
of Bedford.*

Bedford, to wit : } JOHN WILLIAMS, Plaintiff ;
No. 2029. } against the lands and tene-
ments of EUGENE LEMIEUX, Defendant.

The north equal half or moiety of the lot of land
number three, in the fifth range of lots in the
township of Bolton and district of Bedford, sup-
posed to contain one hundred acres in superficies,
be the same, more or less—together with the
buildings and improvements erected and made
thereon.

To be sold at the office of the registrar for the
county of Brôme, at Knowlton, in the township
of Brôme and district of Bedford, on WEDNESDAY,
the FIRST day of AUGUST next, at the hour of
TWO of the clock in the afternoon. The said writ
returnable the eleventh day of August next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 26th March, 1877. 2608
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court for Lower Canada—District of
Bedford.*

Bedford, to wit : } JOHN DEUEL, Plaintiff ;
No. 1976. } against the lands and tene-
ments of FRANCIS A. QUINN, esquire, *et al.*, De-
fendants.

All the marble quarry forming the extreme end
(computing from Missisquoi Bay) of the south
half of lot number eight (No. 8), in the first con-
cession of the parish of Saint Armand west, in the
district of Bedford, and extending (the said
quarry) to thirty two feet over and past the first
ridge of marble nearest the said Missisquoi Bay,
forming between twenty five and thirty acres, be
the same, more or less, as also the ownership of the
said quarry and of all the land wood and timber
thereon and thereto appertaining ; bounded at
one extremity by Holton Hastings or representa-
tives, at the other extremity by the remaining
land belonging to said John Deuel, extending to
said Missisquoi Bay, on one side by Mrs. Russell,
and on the other side by Lester Taylor, with all
and every the manners rights and appurtenances
belonging to said land, with the right of way on

depuis la dite carrière jusqu'à la dite Baie Missisquoi, le dit droit de passage devant servir pour le passage de toutes voitures requises pour travailler à la dite carrière, et en outre du dit droit de passage, le droit ou privilège de faire un chemin de fer où à lisses sous la dite terre depuis la dite carrière jusqu'à la Baie Missisquoi, avec le droit de construire tous quais requis sur la grève de la dite propriété, en autant que la loi peut le permettre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 12 février 1877. 1301 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; et les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, } LABANQUE DE SAINT-
Province de Québec, } JEAN, Demanderesse;
District d'Iberville. } vs. JOSEPH CHOQUETTE
No. 178. } et al., Défendeurs.

2. Une autre terre située en la troisième concession de la dite paroisse de Saint Grégoire, mesurant en tout cinquante arpents en superficie; bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur partly par une route publique et partly par Théophile Moquin, d'un côté par Magloire Bessette, père, et d'autre côté partie par le dit Théophile Moquin et partie par Hubert et Narcisse Desautels—avec une maison y érigée.

3. Une terre située en la neuvième concession, dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans les comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front par le chemin de la dite neuvième concession, en profondeur par les terres de la huitième concession, d'un côté au nord par Henri Choquette, et d'autre côté au sud par Roch Choquette—sans bâtisses.

Pour être vendues les dites deux terres comme suit: le No. 2, en premier lieu ci-dessus décrite, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Grégoire, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à NEUF heures de l'avant-midi, et le No. 3, en second lieu ci-dessus décrite, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le dit QUATRIEME jour de JUIN, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 16 mai 1877. 3841
[Première publication, 19 mai 1877.]

said John Deuel's farm, from the said quarry to said Missisquoi Bay, said right of way to be used for the passage of all vehicles required for the working of said quarry; and in addition to said right of way, the right and privilege of laying a tramway or railroad track through said farm from said quarry to said Missisquoi Bay—with the right to erect whatever wharves may be required on the beach of the said farm, in so far as law may permit.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of JUNE next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the twenty eighth day of June next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 12th February, 1877. 1302
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the Registrar, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } LA BANQUE DE SAINT
Province of Québec, } JEAN, Plaintiff; vs.
District of Iberville. } JOSEPH CHOQUETTE et
No. 178. } al., Defendants.

2. An other farm situate in the third concession of the said parish of Saint Grégoire, measuring fifty arpents in superficies; bounded in front by the King's road, in depth partly by a public road and partly by Theophile Moquin, on one side by Magloire Bessette, père, and on the other side part by the said Theophile Moquin and partly by Hubert and Narcisse Desautels—with a house thereon erected.

3. A farm situate in the ninth concession, in the parish of Sainte-Brigide, county and District of Iberville, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the road of the said ninth concession, in depth by the lands of the eighth concession on one side to the north by Henri Choquette, and on the other side to the south by Roch Choquette—without buildings.

To be sold the said two farms as follows, to wit: the No. 2, in first place hereinbefore described, at the church door of the parish of Saint Grégoire, on the FOURTH day of JUNE next, at NINE of the clock in the forenoon, and the No. 3, in second place hereinbefore described, at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the said FOURTH day of JUNE, at NOON. Said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John's, 16th May, 1877. 3842
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } **THE TRUST AND**
 Province de Québec, } **LOAN COMPANY OF**
 District d'Iberville. } **CANADA, a corporation**
 No. 2637. } **tion légalement constituée**

par un acte public du parlement, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse ; contre l'HONORABLE JEAN LOUIS BEAUDRY, membre du conseil législatif, de la province de Québec, en sa qualité de curateur duement nommé à la succession de feu Joseph Brousseau, du village de la côte Saint-Paul, dans le district de Montréal, gentilhomme, le principal défendeur en cette cause, défendeur par reprise d'instance ès-qualité.

Les neuf dixièmes indivis d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Rémi, dans le district d'Iberville, de la contenance de trois arpents de largeur en front jusqu'à la distance d'environ quinze arpents, et de là de quatre arpents et demi de largeur jusqu'à la profondeur du dit lot, qui est de trente arpents de profondeur, de la rivière Saint-Pierre jusqu'à l'arrière ; borné en front par la rivière Saint-Pierre, en profondeur par les terres de la côte Sainte-Thérèse, d'un côté au nord-est par la propriété de Louis Boyer, et de l'autre côté au sud-ouest partie par la propriété de Paul Aganier, et partie par la propriété de Joseph Giroux ou ses représentants—avec les neuf dixièmes indivis dans une maison, grange et autres bâtisses. Sauf et réservée cette partie vendue à et occupée par la compagnie du chemin de fer qui la traverse.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Rémi, le VINGT-ET-UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Saint-Jean, 12 mai 1877. 3769
 [Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } **PATRICK ROONEY,**
 Province de Québec, } **Demandeur ; contre**
 District d'Iberville. } **JAMES T. JORDAN, Dé-**
 No. 481. } **fendeur.**

Une terre située dans le Grand Rang de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, de la contenance de trois arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin du dit rang, en arrière par le rang Alpin, du côté nord-est par Pierre Gagne, et de l'autre côté au sud-ouest par Hypolite Perron—avec maisons, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Saint-Jean, 17 mai 1877. 3895
 [Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **LA BANQUE DES MAR-**
 No. 162. } **CHANDS DU CANADA,**
 Demanderesse ; vs. NAPOLEON PLANTE, Defen-
 deur.

Un demi emplacement situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, sur la rue Saint-Jacques, mesurant trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur ; tenant en front à la dite rue, en profondeur et d'un côté à l'ouest à Amédée Carreau, et de l'autre côté à l'est partie par Michel Auclair et partie par

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } **THE TRUST AND**
 Province of Quebec, } **LOAN COMPANY OF**
 District of Iberville. } **CANADA, a corporation**
 N. 2637. } **legally constituted by public**

act of parliament having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff ; against the HONORABLE JEAN LOUIS BEAUDRY, member of the legislative council for the province of Quebec, in his quality of curator duly named to the succession of the late Joseph Brousseau, of the village of côte Saint Paul, in the district of Montreal, gentleman, the principal defendant in this cause, defendant par reprise d'instance ès-qualité.

The nine undivided tenths of a lot of land situate in the parish of Saint Remi, in the district of Iberville, containing three arpents in width in front to the distance of about fifteen arpents, and from their of four and a half arpents of width to the depth of said lot, being thirty arpents in depth from the river Saint Pierre to the rear ; bounded in front by said river Saint Pierre, in depth by the lands of côte Sainte Thérèse, on one side to the north east by the property of Louis Boyer, and on the other side to the south west part by the property of Paul Aganier and part by the property of Joseph Giroux or representatives—with the undivided nine tenths in a house, barn and other buildings. Save and reserve that part sold to and occupied by the Railroad Company passing on said lot of land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Remi, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of October next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Saint John's, 12th May, 1877. 3770
 [First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } **PATRICK ROONEY,**
 Province of Quebec, } **Plaintiff ; against JA-**
 District of Iberville. } **MES T. JORDAN, Defen-**
 No. 481. } **dant.**

A farm situate in the parish of Saint Patrick of Sherington, in the Grand Range, county of Napierville, in the district of Iberville, containing three arpents in width by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road of said range, in rear by the Alpin range, on the north east side by Pierre Gagne, and on the south west side by Hypolite Perron—with houses, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick of Sherington, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of November next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Saint Johns, 17th May, 1877. 3894
 [First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **THE MERCHANTS**
 No. 162. } **BANK OF CANADA,**
 Plaintiffs ; vs. NAPOLEON PLANTE, Defendant.

One half of an emplacement situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, on Saint James street, measuring thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth ; joining in front the said street, in depth, and on one side to the west by Amédée Carreau, and on the other side to the east part by Michel

Paschal Brais—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 26 mars 1877. 2503 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } LOUIS HENRI SENE-
No. 246. } CAL *et al.*, Demandeurs;
vs. LOUIS BOYER, Défendeur.

1. Le quart nord-est du numéro quatre cent trente-huit, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de trente-six pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur ; borné en front à l'est par la rue Queen, en profondeur par un nommé Carreau, du côté nord par Moïse Thibodeau, et du côté sud à Joseph Lanoue—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2. La moitié nord du lot numéro quatre cent trente-neuf, en la ville de Saint-Jean, dit district, de la contenance de trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur ; tenant en front à l'est à la dite rue Queen, en profondeur à Louis Chaput *et al.*, ou représentants, au côté nord au lot numéro quatre cent quarante, et au sud à l'autre moitié du dit lot numéro quatre cent trente-neuf—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 24 mars 1877. 2505 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } HONORE DIONNE,
No. 4040. } rentier, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Demandeur ; contre DAME MARIE EUGENIE BOURGET, de la cité de Québec, en sa qualité d'héritière bénéficiaire, de feu Marie Louise Eugénie Dessaint, et épouse séparée contractuellement quant aux biens de François-Xavier Toussaint, écuyer, marchand, de la cité de Québec, Défendeurs, c'est à savoir :

Un emplacement situé au village de Kamouraska, contenant environ un demi arpent en superficie ; et borné au nord à Jérémie Tremblay,

Auclair, and part by Paschal Brais—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint John, on the FIRST day of AUGUST next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of August next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 26th March, 1877. 2504
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } LOUIS HENRI SENE-
No. 246. } CAL *et al.*, Plaintiffs;
vs. LOUIS BOYER, Defendant.

1. The north east quarter of lot number four hundred and thirty eight, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, containing thirty six feet in front by seventy two feet in depth ; bounded in front to the east by Queen street, in depth by one named Carreau, on the north side by Moïse Thibodeau, and on the south side by Joseph Lanoue—with a house and other buildings thereon erected.

2. The north half of lot number four hundred and thirty nine, in the town of Saint Johns, said district, containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth ; joining in front to the east the said Queen street, in depth to Louis Chaput *et al.*, or representatives, on the north side the lot number four hundred and forty, and on the south side the other half of said lot number four hundred and thirty nine—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of August next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 24th March, 1877. 2506
[First published, 31st March 1877.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } HONORÉ DIONNE,
No. 4040. } rentier, of the parish of Saint Louis de Kamouraska, Plaintiff ; against DAME MARIE EUGENIE BOURGET, of the city of Quebec, in her quality of heir under benefit of inventory of the late Marie Louise Eugénie Dessaint, and wife separated as to property by marriage contract from François Xavier Toussaint, esquire, merchant, of the city of Quebec, Defendant, to wit :

A lot situate in the village of Kamouraska, containing about one half arpent in superficial extent ; bounded on the north by Jeremie Tremblay,

représentant Ivanhoé Taché, au sud au chemin public, au sud-ouest à Jules Dionne, représentant Etienne Santerre, et au nord-est aux représentants de Pierre Dessaint—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, au village de Kamouraska, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 17 mai 1877. 3885
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Kamouraska, à savoir : } HENRY STEWART
No. 1525. } HENRY SCOTT et ERSKI-
NE GUTHRIE SCOTT, tous deux de la cité et
district de Québec, marchands associés, faisant
commerce en société sous les nom et raison de
Stewart Scott & Compagnie, Demandeurs ; contre
JEAN ROUSSEAU, senior, du village des Trois-
Pistoles, marchand, Défendeur, c'est à savoir :

Un emplacement sis et situé dans le premier rang de la paroisse des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, dans le district de Kamouraska, enclavé dans la terre de Jean Rousseau, fils, contenant par le bas soixante et treize pieds de front, à partir de la ligne du côté sud-ouest d'icelui entre Vital D'Amour et le dit Jean Rousseau, père, et cinquante-huit pieds par le haut à partir de la même ligne sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de la clôture du chemin Royal du premier rang, en courant vers le sud à la clôture en planche qu'il y a sur la cime de la côte qui s'y rencontre ; borné en avant au nord au dit chemin Royal, en arrière au sud à la dite clôture en planche, à l'ouest à Vital D'Amour, et à l'est à soixante et treize pieds par le bas et cinquante-huit pieds par le haut de la dite ligne entre Vital D'Amour et le dit Jean Rousseau, père, en montant en droite ligne d'un front à l'autre—avec ensemble une maison en bois et autres bâties y érigées, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 26 mars 1877. 2501 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Témiscouata.

Kamouraska, à savoir : } LOUIS ACHILLE
No. 149. } BERTRAND, écuyer,
marchand, de la paroisse de l'Île Verte, Deman-
deur ; contre DAME HENRIETTE VAILLAN-
COUR, veuve de feu Moïse Beaulieu, du même
lieu, Défenderesse, c'est à savoir :

Une terre située dans le premier rang de la dite paroisse de l'Île-Verte, contenant un arpent et demie de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; borné par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, par le sud-est au bout de la dite profondeur, joignant par le nord-est à Raphaël Vaillancour et par le sud-ouest à Félix Vaillancour—avec circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Île-Verte, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'aout prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député shérif.
Village de Kamouraska, 26 mars 1877. 2499 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

representing Ivanhoé Taché, on the south by the main road, on the south west by Jules Dionne, representing Etienne Santerre, and on the north east by the representatives of Pierre Dessaint—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village de Kamouraska, 17th May, 1877. 3886
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.

Kamouraska, to wit : } HENRY STEWART
No. 1525. } HENRY SCOTT and ERSKI-
NE GUTHRIE SCOTT, both of the city and district of Québec, merchants and co-partners, carrying on business in partnership under the name style and firm of Stewart Scott & Company, Plaintiffs ; against JEAN ROUSSEAU, senior, of the village of Trois Pistoles, merchant, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the first range of the parish of Trois Pistoles, in the county of Témiscouata, in the district of Kamouraska, enclosed within the property of Jean Rousseau, junior, measuring seventy three feet in front, starting from the south west line thereof between Vital D'Amour and the said Jean Rousseau, senior, and fifty eight feet in rear starting from the same line by the depth there may be starting from the fence at the Queen's highway of the first range, running southwards to the board fence on the summit of the hill there ; bounded in front to the north by the Queen's highway aforesaid, in rear to the south by the said board fence, on the west by Vital D'Amour, and on the east at seventy three feet at the lower end (*en bas*), and fifty eight feet at the upper end (*en haut*), from the said line between Vital D'Amour and the said Jean Rousseau, senior, running straight from one front to the other—with a wooden house and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Trois Pistoles, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 26th March, 1877. 2502
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—Témiscouata.

Kamouraska, to wit : } LOUIS ACHILLE BER-
No. 149. } TRAND, esquire, mer-
chant, of the parish of Ile Verte, Plaintiff ; against
DAME HENRIETTE VAILLANCOUR, widow of
the late Moïse Beaulieu, of the same place, Defen-
dant, to wit :

A land situate in the first range of the said parish of Ile Verte, measuring one arpent and a half in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the end of the said depth, on the north east by Raphaël Vaillancour, and on the south west by Félix Vaillancour—with circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Ile Verte, on the SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of August next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 26th March, 1877. 2500
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } ELZÉARD PELLE-
No. 3819. } TIER, écuyer, mar-
chand, de Fraserville, Demandeur; contre
ETIENNE ST. PIERRE, forgeron, ci-devant de
la paroisse de Saint-Modeste, et maintenant rési-
dant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, c'est-
à-savoir :

Un emplacement ou lot de terre sis et situé en
le second rang des concessions du township Wit-
worth, dans la dite paroisse de Saint-Modeste,
contenant un demi arpent de front sur un arpent
de profondeur; borné en front vers le nord-est à
la route dite route de l'Eglise, en profondeur vers
le sud-ouest au bout du dit arpent, joignant au
côté sud-est partie au terrain de Demoiselle Sarah
Dionne et partie à celui de Dame veuve Joseph
Martin, et au côté nord-ouest à Victor Berubé—sans
bâtisse, mais avec appartenances, circonstances et
dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Modeste, le DIX-NEUVIEME
jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi.
Le dit bref rapportable le quatorzième jour de
juillet prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif. Député Shérif.
Kamouraska, 13 février 1877. 1429 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés
ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des récla-
mations que le régistreur n'est pas tenu de men-
tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700
du code de procédure civile du Bas-Canada, sont
par le présent requises de les faire connaître sui-
vant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin
de distraire, afin de charge ou autres oppositions
à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-
ponas*, doivent être déposées au bureau du soussi-
gné, avant les quinze jours qui précéderont immé-
diatement le jour de la vente; les oppositions afin
de conserver peuvent être déposées en aucun
temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE MOLSON,
No. 576. } Demanderesse; contre
C. ARTHUR DANSEREAU *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit C. Arthur Dansereau,
un des défendeurs. Les terres et tenements
mentionnés et décrits dans la cédule marquée A,
annexée au bref *Venditioni Exponas*, comme suit,
savoir :

2. Ce lopin de terre situé dans le village d'Hochelaga,
dans le district de Montréal, connu et désigné
comme étant le lot numéro quatre-vingt-trois
(83), sur le plan officiel et le livre de renvoi
pour le dit village d'Hochelaga.

3. Ce lot de terre de forme triangulaire, situé
dans Hochelaga susdit, étant connu et désigné
comme partie du lot numéro quatre-vingt, sur le
plan officiel et livre de renvoi du dit village d'Hochelaga,
le dit lot mesurant vingt pieds de front à
l'extrémité sud-est d'icelui et allant en diminuant
jusqu'à rien à l'intersection de la rue Moreau, avec
la première rue traversant le dit lot sur le dit plan.
Le dit lot contenant trois mille quatre cent vingt-
cinq (3425) pieds, mesure anglaise, plus ou moins;
et borne en front au sud-est au chemin public,
d'un côté au sud-ouest aux dits lots numéros qua-
tre-vingt-trois et quatre-vingt-quatre, et de l'autre
côté au nord-est à la rue Moreau—sans bâtisses.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } ELZÉARD PELLETIER,
No. 3819. } Esquire, merchant, of
Fraserville, Plaintiff; against ETIENNE ST.
PIERRE, blacksmith, heretofore of the parish of
Saint Modeste, and now residing in the United
States of America, Defendant, to wit :

An emplacement or lot of land situate and
being in the second range of concessions of town-
ship Witworth, in the said parish of Saint Modeste,
measuring one half arpent in front by one arpent
in depth; bounded in front to the north east by
the by-road called *La route de l'Eglise*, in rear to
the south west by the end of the said arpent, on
the south east side partly by the property of Miss
Sarah Dionne and partly by the property of Mrs.
widow Joseph Martin, and on the north west side
by Victor Berubé—without buildings, but with
appartenances, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Modeste, on the NINETEENTH
day of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable the fourteenth
day of July next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Kamouraska, 13th February 1877. 1430
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons hav-
ing claims on the same which the registrar is not
bound to include in the certificate, under article
700 of the code of civil procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known accord-
ing to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de
distraire, afin de charge* or other oppositions to
the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen day next preced-
ing the day of sale; oppositions *afin de conserver*
may be filed at any time within six days next after
the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MOLSON'S BANK,
No. 576. } Plaintiffs; against C.
ARTHUR DANSEREAU *et al.*, Defendants.

As belonging to the said C. Arthur Dansereau,
one of the defendants. The lands and tenements
mentioned and described in the schedule marked
A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as
follows, to wit:

2. That certain lot of land situated in the village
of Hochelaga, in the district of Montreal, known
and designated as lot number eighty three (83),
on the official plan and book of reference for the
said village of Hochelaga.

3. That certain lot of land of a triangular shape,
situate in Hochelaga aforesaid, being known and
designated as part of lot number eighty, on the
official plan and book of reference of the said
village of Hochelaga, said lot measuring twenty
feet in front at the south east extremity thereof,
and diminishing to nothing at the intersection of
Moreau street, with the first street crossing the
same on the said plan. The said lot containing
three thousand four hundred and twenty five feet
(3425), english measure, more or less; and bounded
in front to the south east by the public highway,
on one side to the south west by the said lots
numbers eighty three and eighty four, and on the
other side to the north east by Moreau street—
with no buildings thereon.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 16 mai 1877. 3833
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } HIRAM DUCLOS, fils,
No. 452. } Demandeur ; contre les terres et tenements mentionnés et décrits en la cédule annexée au dit bref marquée A, et en les mains et possession de George H. Kernick, curateur au délaissement fait en cette cause par la SOCIETE DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, Défenderesse :

Un terrain situé en la paroisse de Montréal, connu et désigné sous partie du numéro deux mille cinq cent quarante-neuf, au plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Augustin, maintenant paroisse Saint-Gabriel, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal ; bornée en front par la rue des Manufacturiers, d'un côté par Israel Jacques, d'autre côté par John Jamieson, et en arrière par partie du reste du dit numéro et partie par le numéro deux mille cinq cent cinquante, du dit plan officiel appartenant à veuve Augustin Montpetit, contenant le dit terrain quatre-vingt-quatre pieds de front sur soixante et quinze pieds de profondeur, le tout mesure française, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 15 mai 1877. 3837
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } SAMUEL H. MAY et al.,
No. 2579. } Demandeurs ; contre HUGH McEVOY et al., Défendeurs, saisi comme appartenant à Hugh McEvoy, un des dits défendeurs.

Un lopin de terre sis et situé sur la rue Chatham, dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, étant une partie du lot numéro deux cent trente-deux (232), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, la dite partie du lot contenant cinquante-sept pieds deux pouces de largeur en front et cinquante-six pieds cinq pouces de largeur en arrière sur quarante-quatre pieds trois pouces de profondeur sur le côté nord-ouest et quarante-six pieds aussi de profondeur sur le côté sud-est ; bornés en front par la dite rue Chatham, d'un côté au nord-ouest par un lot vacant numéro 234, la propriété de M. Ogilvie, en arrière, au lot numéro 233, la propriété de M. McEvoy, et de l'autre côté, au sud-est, par l'autre partie du dit lot numéro 232, la propriété de la succession S. O'Leary et uxor—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en briques, de six logements et une cour sans passage pour communiquer à la rue, la cave d'icelle servant de hangar pour placer le bois de chauffage, tel que le tout est montré et désigné sur le plan d'icelui fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur de Montréal, le vingt-deuxième jour de juin mil huit cent soixante et quatorze, annexé à l'original de l'acte de vente fait de la dite propriété par Mary Kenigan, *ès-qualité*, veuve de feu Samuel O'Leary, devant M. E. McIntosh, notaire, en présence d'un témoin, en date du 31 avril 1874, et dûment enregistré.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the FOURTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 16th May, 1877. 3834
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } HIRAM DUCLOS, junior,
No. 452. } Plaintiff ; against the lands and tenements mentioned and described in the shedule annexed to the said writ, marked A, and in the possession of George H. Kernick, curator to the surrender in this cause made by the METROPOLITAN BUILDING SOCIETY, Defendant.

A land situate in the parish of Montreal, known and designated as forming part of number two thousand five hundred and forty nine, on the official plan and book of reference for the village of Saint Augustin, now the parish of Saint Gabriel, heretofore forming part of the parish of Montreal ; bounded in front by Manufacturers street, on one side by Israel Jacques, on the other side by John Jamieson, and in rear by part of the residue of the said number, partly by number two thousand five hundred and fifty, on the said official plan belonging to Mrs. widow Augustin Montpetit, said land measuring eighty four feet in front by seventy five feet in depth, the whole french measure, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 15th May, 1877. 3838
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } SAMUEL H. MAY et al.,
No. 2579. } Plaintiff's ; against HUGH McEVOY et al., Defendants, seized as belonging to Hugh McEvoy, one of the said Defendants.

A lot of land situate lying and being on Chatham street, in the Saint Antoine ward, in the city of Montréal, being a portion of lot number two hundred and thirty two (232), on the official plan and in the book of reference of said Saint Antoine ward, said portion of lot containing fifty seven feet two inches wide in front and fifty six feet five inches wide on the rear line by forty four feet three inches in depth on the north west side line and forty six feet also in depth on the south east side line ; bounded in front by said Chatham street, on one side to the north west by a vacant lot No. 234, the property of Mr. Ogilvie, in-rear by lot number 233, the property of Mr. McEvoy, and on the other side to the south east by the other portion of said lot number 232, the property of the estate S. O'Leary et uxor—with a two story wooden house framed with brick of six tenements and a yard without passage to from the street, the cellar of the same being used in lieu of a shed for putting fuel as the whole is shown on the plan thereof made by Joseph Rielle, esquire, land surveyor of Montréal, on the twenty second day of June, eighteen hundred and seventy four, annexed to the original of the deed of sale made of the said property to said mortgage by Mary Kenigan, *ès-qualité*, widow of the late Samuel O'Leary, before Mr. E. McIntosh, notary, in the presence of a witness, dated 31st April 1874, duly registered.

To be sold at my office, in the city of Montréal,

Montréal, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 15 mai 1877. 3835
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH ROZAIRE THIBAUDEAU et al., Demandeurs ; contre ABRAHAM SEGUIN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le Haut du Grand Détroit, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 45, de la contenance de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rivière Ottawa, en profondeur par les continuations du dit lot, d'un côté par Charles Séguin, et de l'autre côté par Jean Bte. Séguin—avec une maison, grange, écurie et autres bâties dessus érigées.

A distraire du dit lopin de terre.

1. Un emplacement appartenant à Bernabé Cadieux, contenant un demi arpent de front sur deux arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté par le lot ci-dessus désigné, et de l'autre côté par Jean Bte. Séguin ; 2. Un autre emplacement appartenant à Antoine Bertrand, père, contenant un demi arpent de front sur quatre arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la rivière Ottawa, d'un côté par le défendeur, et de l'autre côté par J. Bte. Séguin.

2. Un lot de terre sis et situé dans le Haut du Grand Détroit, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme étant les continuations du lot numéro quarante-cinq (No. 45), de la contenance de trois arpents de front sur dix arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le dit lot No. 45, en arrière par les terres de la concession Harwood, d'un côté par William Thompson, et de l'autre côté par Jean-Baptiste Séguin.

3. Un lot de terre sis et situé au côté est de la concession Harwood, dans les paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot No. 3, de la contenance de trente-huit arpents en superficie, plus ou moins, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la côte Saint-Charles, d'un côté par Hilaire Boudreau, et de l'autre côté par le lot No. 4, appartenant au défendeur.

4. Un lot de terre sis et situé au côté est de la dite concession Harwood, dans les paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot numéro 4, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; borne en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la concession Saint-Charles, d'un côté par le lot No. 3, appartenant au défendeur, et de l'autre côté par Antoine Bertrand, père.

5. Un lot de terre sis et situé au côté est de la dite concession Harwood, dans les paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot No. 6, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la côte Saint-Charles, d'un côté par Antoine Bertrand, père, et de l'autre côté par le lot No. 7, appartenant au défendeur.

6. Un lot de terre sis et situé au côté est de la dite concession Harwood, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot No. 7, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents

on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 15th May, 1877. 3836
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montréal.

Montreal, to wit : } JOSEPH ROZAIRE THIBAUDEAU et al., Plaintiffs ; against ABRAHAM SEGUIN, Defendant.

A land situate and being at the place called Le Haut du Grand Detroit, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, known and designated as forming part of lot number 45, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Ottawa river, in rear by the continuation of the said lot, on one side by Charles Seguin, and on the other side by Jean Baptiste Seguin—with a house, barn, shed and outbuildings thereon erected.

Reserving from the said piece of land.

1. A lot belonging to Bernabé Cadieux, containing one half arpent in front by two arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by the lot hereinabove described, and on the other side by Jean Baptiste Seguin ; 2. Another lot belonging to Antoine Bertrand, senior, measuring one half arpent in front by four arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the Ottawa river, on one side by the defendant, and on the other side by Jean Baptiste Seguin.

2. A lot of land situate and being in Le Haut du Grand Detroit, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, known and designated as being the continuation of lot number forty five (No. 45), measuring three arpents in front by ten arpents in depth, more or less ; bounded in front by lot No. 45 aforesaid, in rear by the lands of the Harwood concession, on one side by William Thompson, and on the other side by Jean Baptiste Seguin.

3. A lot of land situate and being on the east side of the Harwood concession, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 3, containing thirty eight arpents in superficial extent, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the Côte Saint Charles, on one side by Hilaire Boudreau, and on the other side by lot No. 4, belonging to the defendant.

4. A lot of land situate and being on the east side of the said Harwood concession, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 4, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the Saint Charles concession, on one side by lot No. 3, belonging to the defendant, and on the other side by Antoine Bertrand, senior.

5. A lot of land situate and being on the east side of the said Harwood concession, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 6, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the Côte Saint Charles, on one side by Antoine Bertrand, senior, and on the other side by lot No. 7, belonging to the defendant.

6. A lot of land situate and being in the east side of the said Harwood concession, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 7, measuring three arpents in front by twenty arpents

de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la côte Saint-Charles, d'un côté par le lot No. 6, et de l'autre côté par James Wilson.

7. Un lot de terre sis et situé au côté ouest de la dite concession Harwood, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot No. 4, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le terrain appartenant aux héritiers Harwood, communément appelé "La Lisière," d'un côté par Charles Harwood, et de l'autre côté par le lot No. 5, et ci-après désigné.

8. Un lot de terre sis et situé au côté ouest de la dite concession Harwood, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, district de Montréal, connu et désigné comme lot No. 5, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de la Reine en arrière par le terrain appartenant aux héritiers Harwood, communément appelé "La Lisière," d'un côté par James Gray, et de l'autre côté par le lot No. 4.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT ET UNIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 16 mai 1877. Shérif, 3839
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN OSTELL, Deman-
No. 1369. } deur ; vs. NARCISSE
MOQUIN *et al.*, Défendeurs.

Saisie comme appartenant à Narcisse Moquin, un des dits défendeurs.

1. Un lopin de terre comprenant deux lots de terre ou emplacements situés au village du canton de Chambly, en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, de la contenance de vingt-deux milles huit cent cinquante pieds (22850) en superficie, sans garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Cathcart, en arrière par Joseph Breux, joignant d'un côté partie à Dame Moreland, Fortunat Daigneau et Louis Lemoine, fils—avec deux maisons en bois et autres bâtisses dessus érigées, étant les mêmes lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du village du canton de Chambly, faits pour les fins d'enregistrement dans le comté de Chambly, sous les numéros quatre-vingt-quatorze et quatre-vingt-quinze (94 et 95.)

2. Deux lots de terre situés au dit lieu du canton de Chambly, étant les numéros trente et un et trente-deux, du plan fait par M. Ostell, et faisant partie des numéros quatre-vingt-quatorze et quatre-vingt-quinze (94 et 95), des plan et livre de renvoi officiels du dit village du canton de Chambly, contenant les dits deux lots réunis cent trente-six pieds sur la rue à l'ouest, quatre-vingt-deux pieds sur la rue Cathcart, cent quinze pieds et demi sur la ligne qui le divise du terrain de M. Millet, et enfin cent cinquante-huit pieds dans la ligne avoisinant le lot ci-dessus décrit en premier lieu—et sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Chambly, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 20 mars 1877. Shérif, 2309 2
[Première publication, 24 mars 1877.]

in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the Côte Saint Charles, on one side by lot No. 6, and on the other side by James Wilson.

7. A lot of land situate and being on the west side of the said Harwood concession, in the parish, seigniory and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 4, measuring three arpents in front by twenty four arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lot belonging to the heirs Harwood, commonly called "La Lisière," on one side by Charles Harwood, and on the other side by lot No. 5, hereinafter designated.

8. A lot of land situate and being on the west side of the said Harwood concession, in the parish, seigniory and county of Vaudreuil, district of Montreal, known and designated as lot No. 5, containing three arpents in front by twenty four arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lot belonging to the heirs Harwood, commonly called "La Lisière," on one side by James Gray, and on the other side by lot No. 4.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 16th May, 1877. Sheriff, 3840
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN OSTELL, Plaintiff ;
No. 1369. } vs. NARCISSE MOQUIN
et al., Defendants.

Seized as belonging to Narcisse Moquin, one of the said defendants.

1. A lot of land comprising two lots situate in the village of the township of Chambly, in the parish of Saint Joseph de Chambly, containing twenty two thousand eight hundred and fifty (22850) feet in superficies, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Cathcart street, in rear by Joseph Breux, on one side partly by Mrs. Moreland, Fortunat Daigneau and Louis Lemoine, junior—with two wooden houses and outbuildings thereon erected, being the same lots known and described on the official plan and book of reference for the village of the township of Chambly, prepared for registration purposes, in the county of Chambly, as numbers ninety four and ninety five (94 and 95).

2. Two lots of land situate in the township of Chambly aforesaid, as numbers thirty one and thirty two, on the plan made by Mr. Ostell, and forming part of numbers ninety four and ninety five (94 and 95), on the official plan and in the book of reference for the said village of the township of Chambly, said two lots together containing one hundred and thirty six feet on the street to the west, eighty two feet on Cathcart street, one hundred and fifteen feet and a half on the line dividing it from Mr. Millet's property, and lastly one hundred and fifty eight feet the line adjoining the lot hereinabove firstly described—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Chambly, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 20th March, 1877. Sheriff, 2310
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } JAMES COURT, *ès-qualité*
No. 113. } Demandeur; contre
JOHN THOMPSON, Défendeur.

Un certain lot de terre situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant cinquante pieds de front, mesure française, quarante pieds de largeur, en arrière par la profondeur qui peut se trouver entre la principale rue du faubourg Saint-Laurent, où il est borné en front à la rue Saint-Charles-Borromé, où il est borné en arrière joignant d'un côté par la propriété de Charles Onézime Lamontagne, et de l'autre côté à la rue Lagachetière—avec une maison à trois étages dont le front est en pierre de taille, sur la dite principale rue Saint-Laurent, et une autre maison en briques faisant front sur la rue Saint-Charles-Borromé, avec toutes les dépendances sus-érigées. Le dit lot est connu sous le numéro six cent vingt-deux (622), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzisième jour d'aout prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 20 mars 1877. 2307 2
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ADOLPHE MAJOR,
No. 162. } Demandeur; contre
LOUIS CONTOIS, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Sainte-Cunégonde, ci-devant paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu comme étant le numéro deux cent trente-sept, sur un certain plan de la propriété de MM. Workman et Delisle, étant le lot numéro six cent quatre-vingt-trois (683), sur les plans et livre de renvoi officiels, de la paroisse de Montréal—avec une maison en bois lambrissée en briques à trois étages, à comble plat, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'aout prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 mars 1877. 2527 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE CHARLES
No. 113. } WILSON, Demandeur; contre
GEORGE H. KERNICK, curateur au
délaissement fait par Orton Pease, Défendeur, *ès-qualité*.

Comme étant en la possession du dit curateur, l'immeuble suivant, savoir :

1. Une terre sise et située au village du Côteau Landing, en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, de la contenance d'environ trois arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rue appelée rue Duménil, en arrière aux terres de la rivière à Delisle, à un côté à Elie B. Prieur, et de l'autre côté à la montée conduisant du Côteau Landing à Côteau Station.

2. Un lopin de terre situé au même endroit, de la contenance de quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et demie de front sur le devant, sur soixante et treize pieds de haut; et de là prenant cinquante-quatre pieds quatre pouces et demi de front sur quatre pieds neuf pouces et trois quarts de profondeur; et de là ayant quatre-vingt-dix pieds de front sur cent deux pieds deux pouces et trois quarts de profondeur; et de là prenant un

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } JAMES COURT, *ès-qualité*
No. 113. } Plaintiff; against JOHN
THOMPSON, Defendant.

That certain lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, containing fifty feet french measure in front, forty feet in width in the rear, by the depth which may be found between the main street of the Saint Lawrence suburb, where it is bounded in front to Saint Charles Borromé street, where it is bounded in rear, joining on one side by the property of Charles Onézime Lamontagne, and on the other side by Lagachetière street—with a three story building with cut stone front, on the said Saint Lawrence main street, and another brick house fronting on Saint Charles Borromé street, with all dependencies thereon erected. The said lot is known as number six hundred and twenty two (622), on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, Saint Lawrence ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fiftenth day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 20th March, 1877. 2308
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } ADOLPHE MAJOR,
No. 162. } Plaintiff; against LOUIS
CONTOIS, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Sainte Cunégonde, formerly parish of Montreal, in the district of Montreal, known as number two hundred and thirty seven on a certain plan of the property of Messrs. Workman and Delisle, as being number six hundred and eighty three (683), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal—with a three story wooden house encased with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of AUGUST next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th March, 1877. 2528
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal

Montreal, to wit : } THE HONORABLE CHARLES
No. 113. } WILSON, Plaintiff; against
GEORGE H. KERNICK, curator to the
surrender made by Orton Pease, Defendant, *ès-qualité*.

As being in the possession of the said curator, the following immovable property, to wit :

1. A land situate and being the village of Côteau Landing, in the seigniory of Nouvelle Longueuil, measuring about three arpents in front by about twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the street called Duménil street, in rear by the lands on the river Delisle, on one side by Elie B. Prieur, and on the other side by the road (montée), leading from Côteau Landing to Côteau Station.

2. A lot of land situate at the same place, measuring ninety four feet four inches and a half in front by seventy three feet in depth (*de haut*); and thence fifty four feet four inches and a half in front by four feet nine inches and three quarters in depth; thence ninety feet in front by one hundred and two feet two inches and three quarters in depth; thence one arpent and a half width by twenty

arpent et demie de largeur sur vingt-trois arpents de profondeur, et les continuations comprises, sans garantie de mesure précises, et connues comme parties du numéro cinq; tenant par devant au chemin de la Reine, derrière aux terres de la rivière à Delisle, d'un côté à Joseph T. V. Parant et partie à Charles Octave Pease, et d'autre côté à Amédée Verronno, pour une partie, et les héritiers Bermingham pour l'autre—avec deux maisons, une grange et autres bâtisses y construites; à distraire cependant un petit emplacement appartenant à un nommé Véronneau.

3. Un quart d'arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, situé au dit village de Côteau Landing; tenant devant au chemin de la Reine, derrière et d'un côté aux héritiers de feu John Bermingham, et d'autre côté à Ralph Sullivan—avec maison, grange, écurie et autres bâtisses dessus érigées.

4. Un petit terrain sis et situé dans le dit village de Côteau Landing, sur le bord du Lac Saint-François, contenant cinquante pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin de la Reine, qui passe en front au dit terrain, à gagner le bord du lac Saint-François, sans pouvoir en établir la profondeur, étant un terrain irrégulier et devant prendre ce terrain sur le front du côté est, à dix pieds de distance du terrain de feu John Bermingham ou représentants, pour continuer les dits cinquante pieds de front le long du dit chemin de la Reine auquel il tient pour le front; en profondeur au bord du lac Saint-François, au côté est aux dits dix pieds de terre ci-dessus, entre ce terrain et celui avoisinant aux dits héritiers Bermingham, appartenant au dit Orton Pease, et ci-après décrit, ainsi que de l'autre côté à l'ouest du dit terrain—avec magasin en briques dessus érigé.

5. Un autre petit terrain ou grève sis et situé au village du côteau Landing, de cinquante pieds de front, mesure française, à compter et mesurer de la ligne sud-ouest du magasin en briques ci-dessus, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin de la Reine qui passe et se trouve en front du dit terrain ou grève à gagner et descendre le bord du dit lac Saint-François, et sans pouvoir en préciser la profondeur pour continuer les dits cinquante pieds de long du dit chemin auquel il tient par le front en profondeur au bord du lac Saint-François, du côté est à la dite ligne sud-ouest ou pignon du dit magasin en brique, et du côté ouest à un lot vacant, appartenant au dit Orton Pease—avec un quai de la longueur de cinq cent cinquante pieds pour un pont, et six cent pieds pour l'autre pont, avec aussi deux hangars à grains dessus construits.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zotique, le DIX-NEUVIÈME jour de JUNE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 13 février 1877. Shérif. 1313 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } DONALD LORN MACDOU-
No. 256. } GALL *et al.*, Deman-
deurs; contre THE CANADA PEAT FUEL COM-
PANY, Défenderesse.

Un lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Hubert, dans le comté de Chambly, district de Montréal, de onze arpents de front sur trente-sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front au nord-est par le chemin de la Reine de Longueuil à Chambly, en arrière au sud-ouest à un nommé Sicotte et autres, d'un côté au sud-est à un nommé Ladouceur ou représentants, et de l'autre côté au nord-ouest à un nommé Charles Daniel ou représentants, le dit lopin

three arpents in depth, and the continuations included, without warranty of precise contents, known as parts of number five; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands on Delisle river, on one side by Joseph T. V. Parant and partly by Charles Octave Pease, and on the other side by partly by Amédée Verronno, and partly by the heirs Bermingham—with two houses, a barn and outbuildings thereon erected; reserving therefore a small lot belonging to one Véronneau.

3. One quarter of an arpent in front by one arpent in depth, situate in the said village of Coteau Landing; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by the heirs of the late John Bermingham, and on the other side by Ralph Sullivan—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

4. A small lot situate and being in the said village of Coteau Landing, on the brink of lake Saint Francis, measuring fifty feet in front by the depth there may be between the Queen's highway, which passes in front of the said lot and runs to the brink of the lake Saint Francis, without being able to determine its depth, being of irregular out line; said land to be taken off in front on the east side at ten feet distance from the property of the late John Bermingham, or representatives, to continue the said fifty feet in front along the said Queen's highway, which it joins in front, in rear by the brink of the lake Saint Francis, on the east side by the said ten feet of ground hereinabove mentioned, between the said property and the one adjoining the heirs Bermingham aforesaid, belonging to the said Orton Pease, hereinafter described, as also on the other side to the west of the said lot—with a brick store thereon erected.

5. Another small piece of ground or beach lot situate and being in the village of Coteau Landings, of fifty feet in front, french measure, counting and measuring from the south west line of the brick store hereinabove mentioned, by the depth there may be between the Queen's highway which passes in front of the said ground or beach lot running to and reaching the brink of lake Saint Francis, and without being able to specify the depth, but to contain the said fifty feet along the said road, which it bounds in front, and the lake Saint Francis in rear, on the east side by the said south west line or gable wall of the said brick store, and on the west side by a vacant lot, belonging to the said Orton Pease—with a wharf five hundred and fifty feet in length for one bridge, and six hundred feet for the other bridge, with moreover, two grain stores thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zotique, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 13th February, 1877. Sheriff. 1314
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } DONALD LORN MACDOU-
No. 256. } GALL *et al.*, Plaintiffs;
against THE CANADA PEAT FUEL COMPANY,
Defendant.

A lot of land situate lying and being in the parish of Saint Hubert, in the county of Chambly, district of Montreal, of eleven arpents in front by thirty seven arpents in depth, the whole more or less; bounded in front to the north east by the Queen's highway from Longueuil to Chambly, in rear to the south west by one Sicotte and others, on one side to the south east by one Ladouceur or representatives, and on the other side to the north west by one Charles Daniel or representa-

de terre contenant quatre cent sept arpents en superficie, le tout plus ou moins—avec quatre maisons en bois, une en brique et une bâtisse en bois et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hubert, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-ième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 février 1877. 1311 3
(Première publication, 17 février 1877.)

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **ARTHUR THEODORE**
No. 612. } **CONSTANTIN**, Dem-
mandeur ; contre **DAME ANNIE ASH SYMONS**,
Défenderesse, et John Kelly, tiers-saisie.

Saisi comme appartenant à John Kelly, le dit tiers-saisi, les immeubles suivants, savoir :

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant le lot numéro trois cent soixante et dix-sept (377), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, dit quartier Saint-Jacques ; borné en front par la rue Wolfe—avec une maison en bois, fondations en pierre, et les dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé dans la dite cité de Montréal, en arrière du lot numéro sept cent trente de la rue Hermine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-trois—avec une maison en bois lambrissée en briques, divisée en six logements, et les dépendances sus-érigées, avec le privilège d'une ruelle conduisant à la rue Juror.

3. Un lot de terre situé au même lieu, sur la rue Hermine, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-six—avec trois maisons en bois, dont deux sont lambrissées en briques, et les dépendances sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 20 février 1877. 1309 3
(Première publication, 24 février 1877.)

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**
No. 368. } **TRUCTION MONTAR-**
VILLE, Demanderesse ; contre **BAZILE GAR-**
RIEPEY, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques ; borné en front par la rue Montcalm, étant une partie du numéro onze cent quarante-cinq (1145), du plan et du livre de renvoi officiels, de la dite cité et dit quartier—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'aout prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 mars 1877. 2525 2
(Première publication, 31 mars 1877.)

tives, and containing said lot of land four hundred and seven arpents in superficies, the whole more or less—with four wooden dwellings and one brick and wooden building and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Hubert, on the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 13th February, 1877. 1312
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **ARTHUR THEODORE**
No. 612 } **CONSTANTIN**, Plaintiff;
against **DAME ANNIE ASH SYMONS**, Defen-
dant, and John Kelly, garnishee.

Seized as belonging to John Kelly, the garnishee aforesaid, the following immovable property, to wit :

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the city of Montreal, being lot number three hundred and seventy seven (377), of the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint James ward ; bounded in front by Wolfe street—with a house built of wood on stone foundations, and dependencies thereon erected.

2. A lot of ground situate in the said city of Montreal, in rear of lot number seven hundred and thirty of Hermine street, known and designated as number seven hundred and thirty three, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Lawrence ward—with a wooden house encased with brick, divided into six tenements, and dependencies thereon erected, with the privilege of a lane running to Juror street.

3. A lot of ground situate at the same place, on Hermine street, being known and designated as number seven hundred and thirty six, on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint Lawrence ward—with three wooden houses, two of which are encased with brick, and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 20th February, 1877. 1310
[First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**
No. 368. } **TRUCTION MONTAR-**
VILLE, Plaintiff; against **BAZILE GARIEPEY**,
Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint James ward ; bounded in front by Montcalm street, being part of lot number eleven hundred and forty five (1145), of the official plan and book of reference for the said city and ward—with a two story wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of AUGUST next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th March, 1877. 2526
[First published, 31st March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } FRANÇOIS COTÉ, de la No. 874. } paroisse de l'Ange-Gardien, dans le district de Québec, cultivateur; contre JOSEPH JACOB, junior, du même lieu, cultivateur, à savoir:

Un lot de terre situé en la dite paroisse de l'Ange-Gardien, contenant douze perches et six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur; borné pardevant au sud au fleuve Saint-Laurent, au nord au bout de la dite profondeur, au nord-est à Pierre Côté, et au sud-ouest à Joseph Vézina—avec la moitié sud-ouest de la grange bâtie sur le dit lot de terre, avec en outre le quart indivis d'une grange bâtie sur la terre de Pierre Côté, au lieu appelé le Désert de la Prairie, circonstances et dépendances; duquel lot est à distraire un petit copeau de terre de figure irrégulière et allant en élargissant du côté nord-est et contenant à peu près vingt-sept à trente pieds de front sur le chemin du Roi, et à peu près deux arpents à deux arpents et demi de profondeur, au bout de laquelle profondeur le dit lot a à peu près quatre perches ou quatre perches et demi de large; borné au sud au chemin du Roi, au nord au pied du côteau de roche par la clôture (travers) qui y accoste, au sud-ouest par Joseph Vézina, et au nord-est par la cime nord-est de la cavée qui traverse la dite terre en cet endroit, circonstances et dépendances, à distraire de plus un petit coin de terre sur le côté sud du chemin du Roi, et au côté sud-ouest de la dite terre, en la possession de Michel Vézina, suivant son titre.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de l'Ange-Gardien, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 19 mai 1877.] 3879

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } ALLEN MACPHERSON, No. 36. } épouse séparée de biens par contrat de mariage de George Henshaw Holt, de l'endroit appelé Bassin de Gaspé, dans la province de Québec, consul à Gaspé, pour les Etats-Unis de l'Amérique, et le dit George Henshaw Holt, assistant sa dite épouse; contre DAME ADELE LABELLE, épouse de Napoléon Montpetit, résidant dans la paroisse de Saint-Sauveur, dans le district de Québec, et séparée de biens de son dit mari par son contrat de mariage, et le dit Napoléon Montpetit pour assister sa dite épouse dans la présente action, à savoir:

Un lopin de terre sis et situé sur le côté nord de la petite rivière Saint-Charles, dans la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, d'un acre ou plus de largeur; borné à une extrémité vers le nord par le chemin public, à l'autre extrémité vers le sud

Sheriff's Sales.—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } FRANÇOIS COTÉ, of the parish of L'Ange-Gardien, in the district of Québec, farmer; against JOSEPH JACOB, junior, of the same place, farmer, to wit:

A lot situate in the said parish of L'Ange-Gardien, measuring twelve perches and six feet in front by one league and a half in depth; bounded in front to the south by the river Saint Lawrence, on the north by the end of the said depth, on the north east by Pierre Côté, and on the south west by Joseph Vézina—with the south west half of the barn built thereon, and also the undivided fourth of a barn built on the property of Pierre Côté, at the place called *Le Désert de la Prairie*, circumstances and dependencies; From which lot is to be reserved a small piece of land of irregular outline and increasing in width on the north east side and measuring about twenty seven to thirty feet in front on the King's highway, and about two arpents to two arpents and a half in depth, at the end of which depth the said lot measures about four perches to four perches and a half in width; bounded on the south by the King's highway, on the north at the foot of the ridge, by the crossing which meets it there, on the south west by Joseph Vézina, on the north east by the north east summit of the gully which crosses the said land at that place, circumstances and dependencies. Also reserving therefrom a small corner piece of land on the south side of the King's highway, and on the south west side of the said land, in the possession of Michel Vézina, according to his title deeds.

To be sold at the church door of the said parish of L'Ange Gardien, on the TWENTY NINTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the morning. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 17th May, 1877. Sheriff.
[First published, 19th May, 1877.] 3880

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } ALLEN MACPHERSON, wife No. 36. } separated as to property by her marriage contract of George Henshaw Holt, of the place called Gaspé Basin, in the province of Québec, consul for Gaspé, of the United States of America, and the said George Henshaw Holt, assisting his said wife; against DAME ADELE LABELLE, wife of Napoléon Montpetit, residing in the parish of Saint-Sauveur, in the district of Québec, and separated as to property for her said husband by her marriage contract, and the said Napoléon Montpetit to assist his said wife in the present action, to wit:

A certain piece of land or *lopin de terre* situate and being on the north side of the little river Saint Charles, in the parish of Saint-Sauveur de Québec, of one acre or more in width; bounded at one end towards the north by the highway, at the other

par la petite rivière Saint-Charles, d'un côté vers le nord-est par la propriété des héritiers Desbarats ou représentants, et de l'autre côté vers le sud-ouest par la propriété du Docteur Holmes ou représentants, et sur lequel côté en dernier lieu mentionné la ligne en séparation avec le Docteur Holmes au côté du chemin public, était ci-devant montré par un arbre servant là de borne en séparation, mais lequel arbre a depuis longtemps disparu et dont aucun vestige reste maintenant—ensemble la maison et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances, laquelle dite propriété immobilière est maintenant connu et désignée comme le lot (No. 2422), donné sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

Québec, 16 mai 1877. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 19 mai 1877.] 3811

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } MICHEL FRENETTE ALIAS
No. 1659. } FRENET, de la paroisse
du Cap Santé, dans le district de Québec, cultivateur, et autres ; contre NARCISSE GROLEAU, ci-devant de la paroisse du Cap Santé, et maintenant résidant en la paroisse de Deschambault, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

Une terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, situé en la nouvelle paroisse de Portneuf, au troisième rang, lieu nommé la rivière à Belisle ; borne comme suit, savoir : par le nord à Olivier Germain, par le sud à Isidore Frenette, au nord-est par Narcisse Groleau, et au sud-ouest par Prisque Thibaudeau—avec ensemble une grange dessus construite, à l'exception d'un moulin à scie, avec son emplacement qui appartient à Jean Frenette et Antoine Frenette, qu'il faut distraire sur la dite terre circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Portneuf, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

Québec, 14 mai 1877. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 19 mai 1877.] 3813

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } DAME THEODORE TUR-
No. 1980. } GEON, épouse contrac-
tuellement séparée de biens de Sieur Abraham Couillard Desprès, pilote, de Saint-Michel, et le dit Abraham Couillard Desprès, assistant sa dite épouse, tous deux de la paroisse de Saint-Michel, dans le district de Montmagny ; contre JEAN-BAPTISTE GUAY, agriculteur, de la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, à savoir :

2. Un circuit de terre de six arpents ou sept arpents, plus ou moins, située au sud de la terre sus-décrite, comme lot No. 1, vendu en cette cause et de celle d'Edouard Roy ; tenant au nord-est à François Xavier Turgeon, au sud-ouest à Pierre Alexis Roy, au nord à la terre ci-haut décrite, et à Edouard Roy, et au sud à une savanne—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

Québec, 8 mai 1877. C. ALLEYN, Shérif.
(Première publication, 12 mai 1877.) 3757 2

end towards the south by the little river Saint Charles, on one side towards the north east by the property of the heirs Desbarats or representatives, and on the other side towards the south west by the property of Doctor Holmes or representatives, and on which last mentioned side the line in separation with Doctor Holmes at the highway side, was formerly shewn by a tree serving as the boundary in separation there, but which tree has long since disappeared and no vestige thereof now remains—together with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies, which said immovable property is now known and distinguished as the lot (No. 2422,) given upon the official plan and in the book of reference thereto for the parish of Saint Sauveur de Quebec, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

Québec, 16th May, 1877. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 19th May, 1877.] 3812

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } MICHEL FRENETTE ALIAS
No. 1659. } FRENET, of the parish of
Cap Santé, in the district of Quebec, farmer, and others ; against NARCISSE GROLEAU, heretofore of the parish of Cap Santé, and now residing in the parish of Deschambault, in the district of Quebec, farmer, to wit :

A land of three arpents in front by forty arpents in depth, situate in the new parish of Portneuf, third range, at the place called Rivière à Belisle ; bounded as follows, to wit : on the north by Olivier Germain, on the south by Isidore Frenette, on the north east by Narcisse Groleau, and on the south west by Prisque Thibaudeau—with a barn thereon erected, but excepting the saw mill with its site which belongs to Jean Frenette and Antoine Frenette, and which is to be reserved from the said land, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next.

Québec, 14th May, 1877. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 19th May, 1877.] 3814

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } DAME THEODORE TUR-
No. 1980. } GEON, wife separated as
to property by her marriage contract of Abraham Couillard Desprès, pilot, of Saint Michel, and the said Abraham Couillard Desprès, assisting his said wife, both of the parish of Saint Michel, in the district of Montmagny ; against JEAN-BAPTISTE GUAY, farmer, of the parish of Saint Etienne de Beaumont, to wit :

2. A circuit of land of six or seven arpents, more or less, situate to the south of the lot hereinabove described as lot No. 1, sold in this cause, and of Edouard Roy's property ; bounded on the north east by François Xavier Turgeon, south west by Pierre Alexis Roy, north by the property hereinabove described and by Edouard Roy, and on the south by a marsh (savanne)—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Etienne de Beaumont, on the NINE-TEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the morning. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

Québec, 8th May, 1877. C. ALLEYN, Sheriff.
(First published, 12th May, 1877.) 3758

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **IGNACE GINGRAS**, ci-de-
No. 2028. } vant de la cité de Québec,
maintenant de la paroisse Saint-Sauveur, marchand,
contre **MOISE BLOUIN**, de la cité de Québec, et
DAME ADELAIDE MATTE, son épouse commune
en biens, le dit Mo se Blouin, tant pour lui-même
que pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un emplacement situé en la Banlieue de la cité
de Québec, paroisse de Notre-Dame de Québec,
étant le numéro vingt-quatre, du village Mont-
Plaisant, contenant quarante pieds de front sur
soixante pieds de profondeur ; borné vers le sud
par la rue Sainte-Marguerite, vers le nord par **Patrick Landrigan**, vers le nord-est à **John Shea**, et
vers le sud-ouest à **James Landrigan** ou représen-
tants—avec les bâtisses dessus construites, cir-
constances et dépendances. Le dit emplacement
étant le No. 116, donné sur le plan cadastral du
village Mont Plaisant, Banlieue de Québec, paroisse
de Notre-Dame de Québec, et au livre de referen-
ce d'icelui fait par le commissaire des terres de la
couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de
Québec, le SIXIEME jour d'AOUT prochain, à
DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le
dix-huitième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 27 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 31 mars 1877.] 2511 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1048. } **CITÉ DE QUÉBEC** ; contre
RALPH NEWMAN, de la cité de Montréal, in-
dans le district de Montréal, " Canal Keeper " et
autres es-qualités, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la cité de Québec,
rue Champlain, mesurant cent quatre-vingt-trois
pieds de front, sur deux cents pieds de profondeur,
plus ou moins ; borné en front vers le nord à la
dite rue Champlain, en arrière vers le sud au
fleuve Saint-Laurent, d'un côté vers l'est à **William Molson**, de l'autre côté vers l'ouest à **William Ellis**,
y compris, ruines, quais, etc.—circonstances et dé-
pendances. Le dit lot étant le (No. 2371), donné
sur le plan du quartier Champlain, de la cité de
Québec, et au livre de référence d'icelui faits pas
le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu,
mesurant trente-quatre pieds de front sur quatre
cent pieds de profondeur, plus ou moins ; borné
en front vers le sud à la dite rue Champlain, en
arrière vers le nord à la cime du Cap, d'un côté
vers l'est à **John O'Connell**, de l'autre côté vers
l'ouest au lot numéro trois ci-après décrit—avec
ensemble une maison en pierre à deux étages des-
sus construites, circonstances et dépendances. Le
dit lot faisant partie du lot numéro (2373), donné
sur le plan du quartier Champlain, et au livre de
référence d'icelui fait par le commissaire des terres
de la couronne.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu,
mesurant vingt-six pieds et quatre pouces de
front sur quatre cent pieds de profondeur, plus
ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue
Champlain, en arrière vers le nord à la cime du Cap,
d'un côté vers l'est au lot numéro deux ci-haut dé-
crit, de l'autre côté vers l'ouest au lot numéro qua-
tre ci-après décrit—avec ensemble une maison en
brique à deux étages dessus construite, circons-
tances et dépendances. Le dit lot faisant partie
du lot numéro (2373), donné sur le plan du quar-
tier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de
référence d'icelui fait par le commissaire des
terres de la couronne.

4. Un autre lot de terre situé au même lieu,
mesurant soixante et deux pieds de front sur
quatre cent pieds de profondeur, plus ou moins ;
borné en front vers le sud à la dite rue Cham-
plain, en arrière vers le nord à la cime du Cap,

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **IGNACE GINGRAS**, hereto-
No. 2028. } fore of the city of Quebec,
and now of the parish of Saint Sauveur, mer-
chant ; against **MOISE BLOUIN**, of the city of
Quebec, and **DAME ADELAIDE MATTE**, his wife
common as to property, the said Mo se Blouin,
both in his own name and to assist his said wife,
to wit :

A lot situate in the Banlieue of the city of Que-
bec, parish of Notre Dame de Quebec, being num-
ber twenty four of Mount Pleasant village, mea-
suring forty feet in front by sixty feet in depth ;
bounded on the south by Sainte Marguerite street,
on the north by Patrick Landrigan, on the north
east by John Shea, and the south west by James
Landrigan or representatives—with the buildings
thereon erected, circumstances and dependencies.
Said lot being No. 116, given on the cadastral plan of
Mount Pleasant village, Banlieue of Quebec, parish
of Notre Dame de Quebec, and the book of refer-
ence thereto made by the commissioner of crown
lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
eighteenth day of August next.

C ALLEYN,

Quebec, 27th March, 1877. Sher. ff.
[First published, 31st March, 1877.] 2512

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 1048. } **CITY OF QUÉBEC** ; against
RALPH NEWMAN, of the city of Montreal, in the
district of Montreal, canal Keeper, and others, es-
qualités, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Québec,
Champlain street, measuring one hundred and
eighty three feet in front by two hundred feet in
depth, more or less ; bounded in front to the north
by Champlain street aforesaid, in rear to the south
by the river Saint Lawrence, on one side to the
east by **William Molson**, and on the other side to
the west by **William Ellis**, including therein ruins,
wharves, &c.,—circumstances and dependencies,
said lot being (No. 2371), on the plan of Champlain
ward, of the city of Québec, and in the book of re-
ference thereto made by the commissioner of
crown lands.

2. Another lot of land situate at the same place,
measuring thirty four feet in front by four hun-
dred feet in depth, more or less ; bounded in
front to the south by Champlain street aforesaid,
in rear to the north by La Cime du Cap, on one
side to the east by **John O'Connell**, and on the
other side to the west by lot number three herein-
after described—together with a two story wooden
house thereon erected, circumstances and depen-
dencies. Said lot forming part of lot (No. 2373), on
the plan of Champlain ward, and in the book of re-
ference thereto made by the commissioner of
crown lands.

3. Another lot of land situate at the same place,
measuring twenty six feet four inches in front by
four hundred feet in depth, more or less ; bounded
in front to the south by Champlain street, in rear
to the north by La Cime du Cap, on one side to
the east by lot number two hereinabove described,
and on the other to the west by lot number four
hereinafter described—together with a two storey
brick house thereon erected, circumstances and
dependencies. Said lot of land forming part of lot
(No. 2373), shewn on the plan of Champlain ward, of
the city of Québec, and in the book of reference
thereto made by the commissioner of crown
lands.

4. Another lot of land situate at the same place,
measuring sixty two feet in front by four hundred
feet in depth, more or less ; bounded in front to
the south by Champlain street aforesaid, in rear to
the north by La Cime du Cap, on one side to the

d'un côté vers l'est au lot numéro trois ci-haut décrit, de l'autre côté vers l'ouest à John Hearn—avec ensemble une maison en brique à trois étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot faisant partie du lot No. (2373) donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1281 3

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1772. } **CITÉ DE QUÉBEC ;** contre JOSEPH DERY, de la cité de Québec, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Alfred, mesurant dix-neuf pieds de front sur soixante et quatorze pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'est à la dite rue Alfred, en arrière vers l'ouest à Augustin Girard, d'un côté vers le nord à Joseph Blais, de l'autre côté vers le sud à André Carrier ou représentant—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 1358), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 27 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 31 mars 1877.] 2513 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **A CORPORATION DE LA**
No. 653. } **CITÉ DE QUÉBEC ;** contre WILLIAM BROWN, de la cité de Québec, un des héritiers de feu William Brown, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la cité de Québec, rue Champlain, mesurant dix-sept pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Champlain, en arrière vers le sud à Madame Charles W. Wilson, d'un côté vers l'est à Thomas Duhig, de l'autre côté vers l'ouest à la succession de feu John Bickell—avec ensemble une maison en brique à deux étages, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2335), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, mesurant vingt-deux pieds et trois pouces de front sur quarante-cinq pieds et huit pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la rue Champlain, en arrière vers le sud à William Molson, d'un côté vers l'est à William Molson, de l'autre côté vers l'ouest à Simon Butler—avec ensemble une maison en briques à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le No. (2354), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 13 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1283 3

east by lot number three hereinabove described, and on the other side to the west by John Hearn— together with the three storey brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The lot being part of lot (No. 2373), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 9th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1282

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1772. } **THE CITY OF QUÉBEC ;** against JOSEPH DERY, of the city of Québec, laborer, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Alfred street, measuring nineteen feet in front by seventy four feet in depth more or less ; bounded in front to the east by Alfred street aforesaid, in rear to the west by Augustin Girard, on one side to the north by Joseph Blais, and on the other side to the south by André Carrier or representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot being (No. 1358), given on the plan of Jacques Cartier ward of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,

Québec, 27th March, 1877. Sheriff.
[First published, 31st March, 1877.] 2514

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 653. } **THE CITY OF QUÉBEC ;** against WILLIAM BROWN, of the city of Québec, one of the heirs of the late William Brown, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Québec, Champlain street, measuring seventeen feet in front by sixty feet in depth, more or less ; bounded in front to the north by Champlain street aforesaid, in rear to the south by Mrs. Chs. W. Wilson, on one side to the east by Thomas Duhig, and on the other side to the west by the estate of the late John Bickell—with a two story brick house, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 2335,) on the plan of Champlain ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate at the same place, measuring twenty two feet three inches in front by forty five feet eight inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by Champlain street, in rear to the south by William Molson, on one side to the east by William Molson, and on the other side to the west by Simon Butler—with a two story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 2354), given upon the cadastral plan of Champlain ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 13th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1284

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1153. } CITE DE QUEBEC; contre
AMELIA AYLWIN, veuve de Joseph P.
Bradley, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du Palais, mesurant vingt-cinq pieds de front sur cent soixante et trois pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'est à la dite rue Palais, en arrière vers l'ouest à une ruelle publique, d'un côté vers le nord à la compagnie du Gaz de Québec, de l'autre côté vers le sud aux héritiers de F. L. Lorman—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3041), donné sur le plan pour le quartier du Palais, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de JUNI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 8 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1285 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS AUGER, de la
No. 484. } paroisse de Saint-Sauveur
de Québec, épiciier; contre PRISQUE COTE, de la
paroisse de l'Ancienne-Lorette, agriculteur, à
savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de l'Ancienne Lorette, contenant quatre arpents de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au sud au chemin Royal, par derrière au nord à Gabriel Belleau et à Jacques Drolet, d'un côté au nord-est à Jean Robitaille, et d'autre côté au sud-ouest à Louis Blondeau—avec une maison en bois, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, moins toutefois et à distraire de la dite terre, un lopin de terre, circonstances et dépendances appartenant et en la possession de Louis Duchesneau et son épouse suivant leur titre. Le dit lot étant le (No. 227), donné sur le plan cadastral de la paroisse de l'Ancienne Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse de l'Ancienne Lorette, contenant un arpent et deux perches de front sur quatre arpents et sept perches de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au nord au chemin Royal, par derrière au sud à Jean Hamel et Jean-Baptiste Drolet, d'un côté au nord-est à Michel Gauvin, représentant Jacques Hamel, et au sud-ouest au Révérend Messire Laberge, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant le (No. 229), donné sur le plan cadastral de la paroisse de l'Ancienne Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette, le DIX-NEUVIÈME jour de JUNI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 7 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1279 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de men-

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 1153. } CITY OF QUEBEC; against
AMELIA AYLWIN, widow of the late Joseph P.
Bradley, of the city of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Palace street, measuring twenty five feet in front by one hundred and sixty three feet in depth, more or less; bounded in front to the east by Palace street aforesaid, in rear to the west by a public lane, on one side to the north by the Quebec Gas Company, and on the other side to the south by the heirs of F. L. Lorman—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 3041,) given upon the plan for Palace ward, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 8th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1286

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FRANÇOIS AUGER, of the
No. 484. } parish of Saint Sauveur of
Quebec, grocer; against PRISQUE COTE, of the
parish of Ancienne Lorette, farmer, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Ancienne Lorette, measuring four arpents in front by ten arpents in depth, more or less; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear to the north by Gabriel Belleau and Jacques Drolet, on one side to the north east by Jean Robitaille, and on the other side to the south west by Louis Blondeau—with a wooden house, barn and out-buildings thereon erected, circumstances and dependencies, reserving therefrom a lot of land, circumstances and dependencies, belonging to and in the possession of Louis Duchesneau and his wife, according to their title-deeds. Said lot being (No. 227), on the cadastral plan of the parish of Ancienne Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate in the said parish of Ancienne Lorette, measuring one arpent two perches in front by four arpents seven perches in depth, the whole more or less; bounded in front to the north by the Queen's highway, in rear to the south by Jean Hamel and Jean Baptiste Drolet, on one side to the north east by Michel Gauvin representing Jacques Hamel, and on the south west by the Reverend Mr. Laberge, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 229), on the cadastral plan of the said parish of Ancienne Lorette, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Ancienne Lorette, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 7th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1280

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under ar-

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1953. } CLIEU, Demandeur; contre
JACOB SAVAGE, Défendeur.

1. Un terrain situé en la ville de Sorel, faisant partie du lot numéro cent huit, de la contenance de soixante et six pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; tenant devant à la rue Sophie, en profondeur au lot numéro cent neuf, d'un côté à la rue Prince, et d'autre côté à l'autre partie du dit lot numéro cent huit la propriété de Dame Pearce—avec deux maisons et autres bâtisses y érigées.

2. Une terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume, dans le district de Richelieu, dans le troisième rang du township d'Upton, faisant partie des lots vingt-huit, vingt-neuf et trente de l'ancienne division, contenant environ quatre arpents et un quart de front sur la profondeur qu'il y a prendre par devant à la rivière David, par derrière aux terres du Ruisseau Deschênes, d'un côté en haut à Charles Tessier ou représentants, et d'autre côté en bas à Joseph Ducharme ou représentants—avec une maison dessus érigée.

Pour être vendus comme suit, savoir: le terrain en premier lieu désigné au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et la terre en second lieu désignée, au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le dit DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 février 1877. 1379 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } DAME FLORE
No. 295. (C. C. No. 1184.) } D POULIOT, Demanderesse; contre THOMAS LEVESQUE, Défendeur.

Une terre sise en le quatrième rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, de deux arpents de front sur quarante arpents de profon-

deur de la paroisse de Saint-Guillaume, dans le district de Richelieu, dans le troisième rang du township d'Upton, faisant partie des lots vingt-huit, vingt-neuf et trente de l'ancienne division, contenant environ quatre arpents et un quart de front sur la profondeur qu'il y a prendre par devant à la rivière David, par derrière aux terres du Ruisseau Deschênes, in rear; bounded on one side (*en haut*) by Charles Tessier or representatives, and on the other side (*en bas*) by Joseph Ducharme or representatives—with a house thereon erected.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1953. } CLIEU, Plaintiff; against
JACOB SAVAGE, Defendant.

1. A lot situate in the town of Sorel, forming part of lot number eight, measuring sixty six feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Sophie street, in rear by lot number one hundred and nine, on one side by Prince street, on the other side by the residue of lot number one hundred and eight the property of Mrs. Pearce—with two house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saint Guillaume, in the district of Richelieu, in the third range of township Upton, forming part of lots twenty eight, twenty nine, and thirty of the old division, containing about four arpents and one quarter in front by the depth there is between the river David, in front and the lands of the Ruisseau Deschênes, in rear; bounded on one side (*en haut*) by Charles Tessier or representatives, and on the other side (*en bas*) by Joseph Ducharme or representatives—with a house thereon erected.

To be sold as follows: lot number one at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number two, at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the said NINETEENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th February, 1877. 1380
[First published, 17th February 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } DAME FLORE
No. 295. (C. C. No. 1184.) } D POULIOT, Plaintiff; against THOMAS LEVESQUE, Defendant.

A land situate in the fourth range of the parish of Saint Germain de Rimouski, measuring two arpents in front by forty arpents in depth; bound-

deur ; tenant au nord-ouest à la rivière de Rimouski, au sud-est au bout de la dite profondeur, au sud-ouest à Agapit Bélanger, et au nord-est à Charles Michaud—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Rimouski, 21 avril 1877.
[Première publication, 19 mai 1877.]

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.
3779

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } DAME FLORE POU-
No. 288, (C. S. 907.) } LIOT, et *vir.*, Deman-
deresse ; contre EDOUARD VOYER, Défendeur,
à savoir :

1. Une terre sise et situé en le quatrième rang de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, de la contenance de trois arpents, plus ou moins, de front sur trente arpents de profondeur ; tenant au nord-ouest au troisième rang, au sud-est au cinquième rang, au sud-ouest à Théodore Pellerin, et au nord est à Alfred Robichaud—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en le quatrième rang de la paroisse de Saint-Fabien, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord-ouest aux terres du troisième rang, au sud-est aux terres du cinquième rang, au sud-ouest à Edouard Pelletier, et au nord-est à Jean-Baptiste Grenier ou ses représentants—sans bâties, mais avec les appartenances et dépendances.

Pour être vendu le lot numéro un à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, le DOUZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot numéro deux à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien, le dit DOUZIÈME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, 30 janvier 1877.
[Première publication, 3 février 1877.]

J. A. ROULEAU,
Shérif.
895 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir : } SAMUEL CORNEIL, de
No. 3182. } Québec, Demandeur ;
contre DAME CATHERINE HENRIETTE MER-
CIER, épouse de Narcisse Constantin Faucher,
écuyer, du même lieu, et le dit Narcisse Constant-
in Faucher, mis en cause, pour assister sa dite
épouse, Défendeur, savoir :

1. La moitié indivise d'une certaine étendue de terrain situé dans le township de Matane, dans le district de Rimouski, à l'endroit appelé la Grande Rivière Blanche, étant la moitié indivise des lots numéros dix-sept et dix-huit, dans le second rang du township de Matane, lesquels lots sont bornés en front au fleuve Saint-Laurent, et en arrière aux terres du troisième rang, d'un côté au nord-est au lot numéro dix-neuf du second rang du dit township, et au sud-ouest au lot numéro seize du second rang du dit township, contenant le lot numéro dix-sept deux cent dix-huit acres de terre en superficie, et le lot numéro dix-huit deux cent sept acres de terre en superficie, formant les dits deux lots quatre cent vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins, et avec en outre le surplus qui se trouve ou pourra se trouver par le nouvel arpentage du dit township, et comprenant dans leur étendue l'embouchure de la Grande Rivière Blanche qui traverse les dits deux lots pour se jeter au fleuve Saint-Laurent—avec la moitié indivise des raisons, granges, quais, chaussée et autres bâties

ed on the north west by the river Rimouski, the south east by the end of the said depth, on the south west by Agapit Bélanger, and on the north east by Charles Michaud,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

Sheriff's Office, Rimouski, 21st April, 1877.
[First published, 19th May, 1877.]

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.
3780

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } DAME FLORE POU-
No. 288 (S. C. 907.) } LIOT *et vir.*, Plaintiff ;
against EDOUARD VOYER, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the fourth range of the parish of Sainte Cécile du Bic, measuring three arpents, more or less, in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north west by the third range, on the south east by the fifth range, on the south west by Theodore Pellerin, on the north east by Alfred Robichaud—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the fourth range of the parish of Saint Fabien, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north west by the lands of the third range, on the south east by the lands of the fifth range, on the south west by Edouard Pelletier, and on the north east by Jean Baptiste Grenier or representatives—without buildings but with appurtenances and dependencies.

To be sold lot number one at the church door of the parish of Sainte Cécile du Bic, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number two at the church door of the parish of Saint-Fabien, on the said TWELFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

Sheriff's Office, 30th January, 1877.
[First published, 3rd February, 1877.]

J. A. ROULEAU,
Sheriff.
896

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec

Rimouski, to wit : } SAMUEL CORNEIL, of Que-
No. 3182. } bec, Plaintiff ; against Dame
CATHERINE HENRIETTE MERCIER, wife of
Narcisse Constantin Faucher, esquire, of the same
place, and the said Narcisse Constantin Faucher,
mis en cause, to assist his said wife, Defendant,
to wit :

1. The undivided half of a certain tract of land situate in the township of Matane, in the district of Rimouski, at the place called La Grande Rivière Blanche, being the undivided half of lots numbers seventeen and eighteen, in the second range of township of Matane, said lots being bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the lands of the third range, on one side to the north east by lot number nineteen of the second range of the said township, and on the south west by lot number sixteen of the second range of the said township, said lot number seventeen containing two hundred and eighteen acres of land in extent, and lot number eighteen measuring two hundred and seven acres of land in extent, said two lots forming four hundred and twenty five acres of land in extent, more or less and also with the surplus which may result from the new survey of the said township, and comprising in their extent the mouth of the river called Grande Rivière Blanche, which crosses the said two lots, and empties into the river Saint Law-

ses dessus construites, circonstances et dépendances, avec aussi la moitié indivise de ce qui reste des moulins incendiés.

Duquel dit terrain il faut distraire. 1. Une pièce de terre de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur, enclavée dans le dit numéro dix-sept; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, en arrière à la dite profondeur, joignant d'un côté à l'ouest à deux arpents de la ligne qui sépare le lot numéro dix-sept du lot numéro seize, réservée pour une église; 2. Sauf aussi à distraire une terre de deux arpents de front sur la profondeur; joignant le terrain de l'église, appartenant à Marcelline Ouellet, épouse de Norbert Desrosiers, y compris les emplacements aussi distraits appartenant à Dame Hermyle Parent et à William Butchart, syndic, au failli Thomas Dechéne, et au failli Louis Pelletier ou leurs représentants.

2. La moitié indivise du lot numéro neuf, dans le troisième rang du dit township de Matane, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro huit, de l'autre côté à l'ouest au numéro dix, même rang.

3. La moitié indivise du lot numéro onze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; borné d'un côté à l'est au numéro dix, et de l'autre côté à l'ouest au lot numéro douze, même rang.

4. La moitié indivise du lot numéro douze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au lot numéro onze, de l'autre côté à l'ouest au lot numéro treize, même rang.

5. La moitié indivise du lot numéro treize, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; borné d'un côté à l'est au numéro douze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro quatorze, dans le même rang.

6. La moitié indivise du lot numéro quatorze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro treize, et de l'autre côté à l'ouest au numéro quinze, même rang.

7. La moitié indivise du lot numéro quinze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro quatorze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro seize.

8. La moitié indivise de trente acres de terre à distraire de la moitié nord-est du lot numéro seize dans le dit troisième rang du dit township; bornée d'un côté à l'est au lot numéro quinze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro dix-sept, même rang.

Pour être vendus au bureau du premier district d'enregistrement du comté de Rimouski, en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Rimouski, 9 février 1877. (Première publication, 17 février 1877.)

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.
1391 3

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir: } CHARLES TOUSSAINT
No. 1724. } COTÉ, de Saint-Roch
de Québec, Demandeur; contre THEODORE
COTÉ, Défendeur, savoir:

1. Un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur; borné au sud au chemin de front, au nord-est à Narcisse Rioux, au nord-ouest et au sud-ouest à Majorie Rioux—avec une maison à deux étages en briques et un hangar, circonstances et dépendances. Le dit emplacement sujet à une rente annuelle de vingt piastres en vertu d'un bail passé le vingt-un décem-

rence—with an undivided half of the house, barns, wharves, dam and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, with moreover an undivided half of the remains of the burnt mills.

Reserving therefrom: 1. A piece of land of three arpents in front by four arpents in depth, enclosed within said number seventeen; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the said depth, on one side to the west by two arpents from the line dividing lot number seventeen from lot number sixteen, reserved for a church; 2. A land of two arpents in front by the depth, adjoining the church lot, belonging to Marcelline Ouellet, wife of Norbert Desrosiers, including therein also the reserved lots belonging to Dame Hermyle Parent and to William Butchart, assignee, to the insolvent estates of Thomas Dechéne, and of Louis Pelletier, or their representatives.

2. The undivided half of lot number nine, in the third range of the said township of Matane, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number eight, and on the other side to the west by number ten, of the same range.

3. The undivided half of lot number eleven, in the same range, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number ten, and on the other side to the west by lot number twelve, of the same range.

4. The undivided half of lot number twelve, in the same range, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number eleven, and on the other side to the west by lot number thirteen, of the same range.

The undivided half of lot number thirteen, in the same range, containing two hundred acres of land in extent; bounded on one side to the east by number twelve, and on the other side to the west by number fourteen, of the same range.

6. The undivided half of lot number fourteen, in the same range, containing two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number thirteen, and on the other side to the west by number fifteen, same range.

7. The undivided half of lot number fifteen, in the same range, containing two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number fourteen, and on the other side to the west by number sixteen.

8. The undivided half of thirty acres of land to be taken off the north east half of lot number sixteen in the said third range of the township aforesaid; bounded on one side to the east by number fifteen, and on the other side to the west by number seventeen, in the same range.

To be sold at the office of the first registration district of the county of Rimouski, in the parish of Saint Jérôme de Matane, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

Sheriff's Office, Rimouski, 9th February, 1877. (First published, 17th February, 1877.)

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.
1392

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Rimouski, to wit: } CHARLES TOUSSAINT
No. 1724. } COTÉ, of Saint Roch
de Québec, Plaintiff; against THEODORE COTE,
Defendant, to wit:

1. A lot situate in the first range of the parish of Sainte Cécile du Bic, of one half an arpent in front by one arpent in depth; bounded on the south by the front road, on the north east by Narcisse Rioux, on the north west and south west by Majorie Rioux—with a two storey brick house and hangar, circumstances and dependencies. Subject to an annual rent of twenty dollars in virtue of a lease passed on the twenty first day of

bre mil huit cent soixante et onze, pour vingt-neuf années.

2. Un lopin de terre situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, contenant quatre arpents de front sur un arpent de profondeur; borné au nord à Charles Gagnon, au sud au côté nord du chemin du Roi, au nord-est à Charles Gagnon, et au sud-ouest à Théodore Côté—avec une bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Une terre située au quatrième rang du Bic, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du troisième rang, au sud à celles du cinquième rang, au nord-est à Octave Dionne, et au sud-ouest à Jean Moisan—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 22 mars 1877. 2555 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir: } DENIS GOBELLE, De-
No. 515. } mandeur; contre
PIERRE LAVOIE, fils, Défendeur, savoir:

Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant quatre arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur; tenant au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est aux héritiers de feu Louis Lavoie, et à l'ouest à la veuve Germain Bélanger ou ses représentants—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 27 mars 1877. 2601 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } CALIXTE GUERTIN,
No. 887. } Demandeur; contre
les terres et tenements de NOÉ HAMELLE, Défendeur, à savoir:

La moitié sud-est de la moitié nord-ouest et la moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot numéro douze, dans le cinquième rang de lots du can-

December, one thousand eight hundred and seventy one, for twenty nine years.

2. A lot situate in the first range of the parish of Sainte Cécile du Bic, measuring four arpents in front by one arpent in depth; bounded on the north by Charles Gagnon, on the south by the north side of the Queen's highway, on the north east by Charles Gagnon, and on the south west by Théodore Côté—with a building thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A land situate in the fourth range of Bic, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the third range, on the south by those of the fifth range, on the north east by Octave Dionne, and on the south west by Jean Moisan—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Cécile du Bic, on the FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 22nd March, 1877. 2556
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.

Rimouski, to wit: } DENIS GOBELLE,
No. 515. } Plaintiff; against PIERRE
LAVOIE, Jr., Defendant, to wit:

A land situate in the first range of the parish of Saint Germain de Rimouski, containing four arpents and a half in breadth by forty arpents in depth; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south by the extremity of said depth, on the east by the heirs of late Louis Lavoie, and on the west by the widow Germain Bélanger or her representatives—with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, the SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 27th March, 1877. 2602
[First published, 31st March, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } CALIXTE GUERTIN,
No. 887. } Plaintiff; against the
lands and tenements of NOÉ HAMELLE, Defendant, to wit:

The south east half of the north west half and the north west half of the south east half of the lot number twelve, in the fifth range of lots in

ton de Stoke, dans le dit district de Saint-François, contenant cent acres de terre—avec les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-DEUXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 14 mai 1877. 3777
[Première publication, 19 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } JAMES L. BLAKE, Demandeur; contre
No. 858. }
EZRA BIGELOW et autres, Défendeurs, à savoir :
Comme appartenant au dit Ezra Bigelow.

Le lot numéro quinze dans le troisième rang des lots situés dans le canton de Hereford, dans le district de Saint-François, et comme appartenant à Charles H. Green, un des défendeurs dans cette cause.

Premièrement.—Partie du lot numéro quatorze dans le premier rang de Hereford, contenant environ deux acres de terre, plus ou moins, décrite comme suit : commençant à un poteau et à des pierres, où le ruisseau Leach traverse la ligne entre les lots numéros quatorze et quinze, sur le côté nord du dit ruisseau, et courant presque sud sur la dite ligne jusqu'à un autre poteau et d'autres pierres ; de là à peu près est jusqu'au dit ruisseau Leach ; de là le long du côté nord du dit ruisseau, jusqu'à la première ligne mentionnée, étant l'endroit ou est situé le moulin à scie Terrill, ainsi appelé et privilégiés.

Deuxièmement.—Partie du lot numéro vingt-un dans le premier rang de Hereford commençant à trois perches du dit ruisseau Leach, sur le côté nord d'icelui ou est la ligne entre les lots numéros vingt et vingt-un ; de là courant parallèle avec le dit ruisseau, trois perches jusqu'à l'étang Wallace ; de là sud jusqu'à la ligne provinciale ; de là est sur la ligne provinciale jusqu'au coin entre les lots vingt et vingt-un ; de là nord jusqu'à la première ligne mentionnée, et contenant dix acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Partie du lot numéro quatorze dans le premier rang de Hereford, décrite et bornée comme suit savoir : commençant à un poteau ayant de la faïence dessous sur le côté sud-ouest du ruisseau Leach, et sur le coin sud-est de la terre vendue par Seth Terrill à Charles Green ; de là sud trente-six degrés ouest huit perches jusqu'à un poteau avec de la faïence dessous ; de là nord soixante-dix-sept degrés ouest dix perches jusqu'à un poteau comme susdit ; de là nord quarante degrés est, six perches et huit chainons ; de là courant à peu près est jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre étant de forme triangulaire et contenant environ un quart d'acre de terre, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 26 avril 1877. 3399
[Première publication, 5 mai 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } JONATHAN HODGSON et autres, Demandeurs ; contre les terres et tenements de
No. 541. } PIERRE LEMAY, Défendeur, à savoir :

Le lot numéro quinze, dans le onzième rang du

the township of Stoke, in said district of Saint Francis, containing one hundred acres of land—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond, in said district, on the TWENTY SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of September next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 14th May, 1877. 3778
[First published, 19th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } JAMES L. BLAKE, Plaintiff; against
No. 858. }
EZRA BIGELOW and others, Defendants, to wit :
As belonging to said Ezra Bigelow.

The lot number fifteen in the third range of lots in the township of Hereford, in the district of Saint Francis, and as belonging to Charles H. Green, one of the defendants in this cause.

Firstly.—Part of the lot number fourteen in the first range of Hereford, containing about two acres of land, more or less, described as follows : commencing at a stake and stones, where the Leach stream crosses the line between lots numbers fourteen and fifteen, on the north side of said stream, and running nearly south on said line to another stake and stones ; thence nearly east to the said Leach stream ; thence up the north side of said stream, to the first mentioned boundary, being the so called Terrill saw-mill, stand and privileges.

Secondly.—Part of lot number twenty one in the first range of Hereford, commencing three rods from said Leach stream, on the north side thereof where the line between the lots numbers twenty and twenty one is ; thence running parallel with said stream three rods to Wallace Pond ; thence south to the province line ; thence east on the province line to the corner between lots twenty and twenty one ; thence north to the first mentioned boundary, and containing ten acres of land, more or less.

Thirdly.—Part of the lot number fourteen in the first range of Hereford, described and bounded as follows, to wit : beginning at a certain post with earthenware there under on the south westerly of Leach stream, and on the south east corner of the land sold by Seth Terrill to Charles Green ; thence south thirty six degrees, west eight rods to a post with earthenware thereunder ; thence north seventy seven degrees, west ten rods to a post as aforesaid ; thence north forty degrees, east six rods and eight links ; thence running nearly east to the place of beginning, the said piece of land being of a triangular shape and containing about one quarter of an acre of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the village of Cookshire, in said district, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 26th April, 1877. 3400
[First published, 5th May, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } JONATHAN HODGSON and others, Plaintiff's ; against the lands and tenements of
No. 541. } PIERRE LEMAY, Defendant, to wit :

Lot number fifteen, in the eleventh range of the

village de Saint-Olivier de Garthby, dans le canton Garthby, dans le district de Saint-François—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites; aussi le lot numéro six, dans le rang Longue Pointe, du dit canton de Garthby—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 26 mars 1877. 2489 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District of Saint-François.
Saint-François, à savoir : } HUBERT BENOIT,
No. 942. } Demandeur; contre
les terres et tenements de JOSEPH DUVAL, Défendeur, à savoir :

Un morceau de terre sis et situé dans le canton de Weedon, dans le dit district, formant partie du lot numéro douze dans le deuxième rang des lots du dit canton de Weedon, contenant trois arpents et neuf perches de largeur, par la moitié de la longueur du dit lot; borné en front par le chemin du rang, en arrière à l'autre partie du dit lot appartenant à Herminigilde Tessier, d'un côté par George Patry, et de l'autre côté par Eusèbe Pailant dit St. Onge—avec une maison, grange et autres dépendances qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 26 mars 1877. 2491 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.
Saint-François, à savoir : } PARDON BENNETT
No. 202. } WILCOX, Demandeur; contre les terres et tenements de B. F. KNIGHT, Défendeur, à savoir :

Ce certain morceau de terre sis et situé dans le canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, connu comme lot numéro six et la moitié sud du lot numéro sept, dans le sixième rang des lots du dit canton de Stanstead—avec toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 10 février 1877. 1381 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas

village of Saint-Olivier of Garthby, in the township of Garthby, in the district of Saint Francis—with the buildings and improvements thereon erected and made; also lot number six, in the range Longue Pointe, of the said township of Garthby—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 26th March, 1877. 2490
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint-François.
Saint Francis, to wit : } HUBERT BENOIT,
No. 942. } Plaintiff; against the
lands and tenements of JOSEPH DUVAL, Defendant, to wit :

A piece or parcel of land situate and being in the township of Weedon, in said district, forming part of the lot number twelve in the second range of lots in the said township of Weedon, containing three arpents and nine perches in width, by half the length of the said lot; bounded in front by the range road, in rear to the other part of the said lot, belonging to Herminigilde Tessier, on one side by George Patry, and on the other side by Eusèbe Pailant dit St. Onge—with a house, barn and other dependencies thereto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of August next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 26th March, 1877. 2492
[First published, 31st March 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.
Saint Francis, to wit : } PARDON BENNETT
No. 202. } WILCOX, Plaintiff; against the lands and tenements of B. F. KNIGHT, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, known as lot number six and the south half of lot number seven, in the sixth range of lots in the said township of Stanstead—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district of Saint Francis, on the SEVENTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of July next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 10th February, 1877. 1382
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known accord-

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } M A G L O I R E
No. 2018. } V I A U, Deman-

deur; contre NOEL VIENS, Défendeur, à savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Césaire, au nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur aux terres de Sainte-Brigitte, d'un côté au sud à Paul Viens, et au nord à Jean Lapré—avec une maison, grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, le PREMIER jour d'AOÛT prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 27 mars 1877. 2515 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } A U G U S T I N
No. 1992. } F O U R N I E R,

Demandeur; contre DAME MATHILDE LAJEUNESSE, épouse de Théophile Robert et vir., Défendeurs, savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Damase, dans le rang d'Argenteuil, de quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant au nord-est au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du cordon, au nord ouest à Damase Jodoin, et au sud-est à Louis Delège—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

La dite terre chargée d'une rente et pension viagère, réserves, servitudes et autres obligations mentionnées dans un acte de constitution de rente consenti par Charles Vincent, au profit de Dame Louise Ayet dit Malo, veuve Michel Vincent, devant Mtre. Aimé Geoffron, notaire, en date du vingt-sept septembre mil huit cent soixante et dix.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le PREMIER jour d'AOÛT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Bref rapportable le trente août prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 27 mars 1877. 2517 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

ing to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } M A G L O I R E V I A U,
No. 2018. } Plaintiff; against

NOEL VIENS, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Césaire, north of the river Yamaska, of two arpents in front by twenty one arpents in depth, joining in front the Yamaska river, in rear the lands of Sainte Brigitte, on the south side Paul Viens, and on the north side Jean Lapré—with one house, barn and other buildings thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Césaire, the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the morning. Writ returnable the thirtieth day of August next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 27th March, 1877. 2516
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } A U G U S T I N F O U R -
No. 1992. } N I E R, Plaintiff;

against MRS. MATHILDE LAJEUNESSE, wife of Théophile Robert et vir., Defendants, to wit:

A land situate in the parish of Saint Damase, in the Argenteuil range, of four arpents in front by twenty five arpents in depth, joining in front on the north east the road of said range, in rear the lands of the range called *le Cordon*, on the north west Damase Jodoin, and on the south east Louis Delège—with one house, barn and other buildings thereon.

The said land charged with one life rent and annuities, reservations, servitudes and other obligations mentioned in one deed of constitution of rent, consented by Charles Vincent, in favor of Mrs. Louise Ayet dit Malo, widow Michel Vincent, before Aimé Geoffron, esquire, notary, of the twenty seventh September, eighteen hundred and seventy.

To be sold at the church door of the parish of Saint Damase, the FIRST day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Writ returnable the thirtieth August next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 27th March, 1877. 2518
[First published, 31st March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ALCIME BRUNELLE**, écuyer, bourgeois, de la paroisse Saint-Pierre Lesbecquets, Demandeur ; contre **MAXIME CAOUEITE**, cultivateur, de la paroisse Saint-Prosper, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Prosper, formant les lots No. 38 et 39, dans le premier rang, rang Saint-Charles, de la contenance de six arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front aux terres du quatrième rang, nord de la Rivière Sainte-Anne, et se terminant en profondeur aux terres du deuxième rang Saint-Charles, joignant d'un côté au sud-ouest à Roch Montreuil ou son représentant Joseph Lajoie, et de l'autre côté au nord-est à François Cinqmars—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse Saint-Prosper, dans le premier rang Saint-Charles, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front à Narcisse Fraser, et se terminant en profondeur aux terres du deuxième rang, joignant d'un côté au nord-est à Charles Pagé, et de l'autre côté au sud-ouest à Didace Caron—circonstances et dépendances ; la dite terre en second lieu désigné étant le numéro quarante-quatre du dit rang.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Prosper, dans le quatrième rang au nord de la Rivière Sainte-Anne, de la contenance de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front au premier rang Saint-Charles, et se terminant en profondeur à Joseph Ebacher, joignant d'un côté au nord-est à Edouard Lefebvre, et de l'autre côté au sud-ouest à Augustin Baillargeon—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Prosper, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Trois-Rivières, 27 mars 1877. 2523 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **SEVERE L. DE LOTTINVILLE**, écuyer, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur ; contre **LAURENT GIGUERE**, écuyer, médecin, ci-devant de la paroisse de Saint-Boniface, dans le dit district, actuellement au lieu appelé Danielsonville, dans l'état de Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, et **ANTOINE PRATTE**, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Boniface, Défendeurs, solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Antoine Pratte.

1. Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Saint-Boniface, d'un quart d'arpent de front sur un arpent de profondeur ; prenant son front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur à Omère Caron, joignant d'un côté au sud à Célestin Bellemare, et de l'autre côté au nord au dit Omère Caron—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Mathieu, étant le numéro quatre du quatorzième rang du township de Caxton, du contenu de cent quatre acres en superficie ; bornée en front au treizième rang, en profondeur au quinzième rang, joignant du côté sud au lot numéro

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ALCIME BRUNELLE**, Esquire, gentlemen, of the parish of Saint Pierre Lesbecquets, Plaintiff against **MAXIME CAOUEITE**, farmer, of the parish of Saint Prosper, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Prosper, forming lots Nos. 38 and 39, in the first Saint Charles range, measuring six arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the lands of the fourth range, north of the river Sainte Anne, in rear by the lands of the second Saint Charles range, on one side to the south west by Roch Montreuil or his representatives Joseph Lajoie and on the north east side by François Cinqmars—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Saint Prosper, in the first Saint Charles range, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by Narcisse Fraser, in rear by the lands of the second range, on one side to the north east by Charles Pagé, and on the other side to the south west by Didace Caron—circumstances and dependencies ; this land is known and described as number forty four of the said range.

3. A land situate in the parish of Saint Prosper, in the fourth range, north of the river Sainte Anne, measuring two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the first Saint Charles range, in rear by Joseph Ebacher, on one side to the north east by Edouard Lefebvre, and on the other side to the south west by Augustin Baillargeon—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Prosper, on the SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of August next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 27th March, 1877. 2524
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **SEVERE L. DE LOTTINVILLE**, Esquire, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against **LAURENT GIGUERE**, Esquire, physician, heretofore of the parish of Saint Boniface, in the said district, and now of the place called Danielsonville, in the state of Connecticut, one of the United States of America, and **ANTOINE PRATTE**, farmer, of the parish of Saint Boniface, Defendants, jointly and severally, to wit :

As belonging to the said Antoine Pratte.

1. A lot situate and being in the village of the parish of Saint Boniface, of one quarter of an arpent in front by one arpent in depth, fronting on the Queen's highway, in rear by Omère Caron, on one side to the south by Celestin Bellemare, and on the other side to the north by the said Omère Caron—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Saint Mathieu, being number four of the fourteenth range of township Caxton, containing one hundred and four acres in superficies ; bounded in front by the thirteenth range, in rear by the fifteenth range, on the south side by lot number

trois, et du côté nord au lot numéro cinq—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité de Trois-Rivières, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 13 février 1877. 1299 3
[Première publication, 17 février 1877.]

three, and on the north side by lot number five—no buildings.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office for the county of Saint Maurice, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of June next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 13th February, 1877. 1300
[First published, 17th February, 1877.]

Avis Divers.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Trois-Rivières. } No. 66.
Dame Mathilde Thibodeau, de la paroisse de Maskinongé, dans le dit district de Trois-Rivières, épouse de Philias Racette, tailleur de pierre et entrepreneur, de la dite paroisse de Maskinongé, dûment autorisée à ester en justice et à instituer cette action, Demanderesse ;

vs.

Le dit Philias Racette, tailleur de pierre et entrepreneur, de la dite paroisse de Maskinongé, Défendeur.

Une action a été ce jour instituée en cette cause en séparation de biens.

A. L. DESAULNIERS,
Avocat de la Demanderesse.
Trois-Rivières, 16 avril 1877. 3903

L'ACTE DES ELECTIONS FEDERALES CONTESTEES 1874.

Cour Supérieure.

Pétition contre Pierre Alexis Tremblay, écuyer.
Avis est par le présent donné qu'une pétition m'a été signifiée se plaignant de la conduite du dit Pierre Alexis Tremblay, comme candidat et de ses agents pendant les élections fédérales de 1874, 1876 et 1877, dans le district électoral de Charlevoix.

P. M. CIMON,
Officier-Rapporteur.
15 mai 1877. 3955

Avis de Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Bélanger & Gariépy, de Québec, marchands de quincaillerie, faillis.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, bâtisses du télégraphe, dans la cité de Québec, samedi, le deuxième jour de juin 1877, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 18 mai 1877. 3901

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Alphonse Dulude, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE DULUDE,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 18 mai 1877. 3899

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. } No. 66.
Dame Mathilde Thibodeau, of the parish of Maskinongé, in the said district of Three Rivers, wife of Philias Racette, stone cutter and contractor, of the said parish of Maskinongé, duly authorized to appear in judicial proceedings for the purposes of this action, Plaintiff ;

vs.

The said Philias Racette, stone cutter and contractor, of the said parish of Maskinongé, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause.

A. L. DESAULNIERS,
Attorney for Plaintiff.
Three Rivers, 16th April, 1877. 3904

FEDERAL ELECTIONS CONTESTED 1874.

Superior Court.

Petition against Pierre Alexis Tremblay, esquire.
Notice is hereby given that a petition has been served upon me complaining of the conduct of said Pierre Alexis Tremblay, as candidate and of his agents during the federal elections of 1874, 1876 and 1877, in the electoral district of Charlevoix.

P. M. CIMON,
Returning Officer.
15th May, 1877. 3956

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Bélanger & Gariépy, of Québec, hardware merchant, Insolvents.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, telegraph buildings, in the city of Québec, on Saturday, the second day of June, 1877, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Québec, 18th May, 1877. 3902

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. }

In the matter of Alphonse Dulude, trader, of the city of Montréal, an Insolvent.

On the twenty-fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALPHONSE DULUDE,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys ad litem.
Montreal, 18th May, 1877. 3900

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Biron & Hamilton; et dans l'affaire de Pamphile Biron, de Sherbrooke, faillis.

Je, soussigné, J. A. Archambault, syndic officiel, de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans ces deux affaires. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains d'ici à un mois, et de se réunir à mon office, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, le neuf juin 1877, à dix heures a. m., pour prendre en considération les actes de composition et décharge en faveur des dits Biron & Hamilton et de P. Biron individuellement. Par ces actes, les dits Biron & Hamilton et Pamphile Biron individuellement s'obligent à payer à leurs créanciers respectifs non privilégiés cinquante centins par piastre sur le montant de leurs dettes respectives par leurs billets endossés et payable à six, dix et quatorze mois du premier mai courant.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 8 mai 1877. 3895

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District de Saint-François, }
No. 100. }

William Murray, Demandeur; vs. George E. B. Parkin, de la cité de Sherbrooke, marchand, failli, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon office, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, le trentième jour de mai courant, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 14 mai 1877. 3897

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de William G. Leroy et William Gardner, de Bryson, faillis.

Les faillis ont déposé au bureau de cette cour un consentement par ses créanciers à leur décharge et jeudi, le quatorzième jour de juin prochain A. D. 1877, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

FLEMMING, CHURCH & KENNEY,
Procureurs ad litem.

Aylmer, 10 mai 1877. 3773

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Morin, commerçant, de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURES,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 16 mai 1877. 3937

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. Houle, F. Caisse et A. Vigneault, commerçants, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURES,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 16 mai 1877. 3935

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Biron & Hamilton, and in the matter of Pamphile Biron, of the city of Sherbrooke, Insolvents.

I, the undersigned, J. A. Archambault, official assignee, of Sherbrooke, have been appointed assignee to the two above named estate. The creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, in the City Hall Building, in Sherbrooke aforesaid, the ninth day of June, 1877, at ten o'clock a. m., to take into consideration the deeds of composition and discharge in favor of said Biron & Hamilton and in favor of said P. Biron individually. By their deeds of composition, the said Biron & Hamilton and the said Pamphile Biron undertake to pay to the unsecured creditors of their respective estates fifty cents on the dollar on the amount of their respective liabilities by their promissory notes, at six, ten and fourteen months from the first May instant, endorsed.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 8th May, 1877. 3896

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

District of Saint Francis, }
No. 100. }

William Murray, Plaintiff; vs. George E. B. Parkin, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors of said insolvent are notified to meet at my office, in the city Hall Building, in said city of Sherbrooke, the thirtieth day of May instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 14th May, 1877. 3898

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Ottawa. }

In the matter of William G. Leroy and William Gardner, of Bryson, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of the court a consent by his creditors to their discharge, and on Thursday, the fourteenth day of June next A. D. 1877, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FLEMMING, CHURCH & KENNEY,
Attorneys ad litem.

Aylmer, 10th May, 1877. 3774

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Morin, trader, of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Tuesday, the fifth day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

O. LECOURES,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 16th May, 1877. 3938

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. Houle, F. Caisse and A. Vigneault, traders, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until Tuesday, the fifth day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

O. LECOURES,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 16th May, 1877. 3936

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de W. A. J. Whiteford, failli.
Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le vingt-unième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en demander la ratification.

W. A. J. WHITEFORD,
Par J. B. R. DUPONT,
Son procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 12 mai 1877. 3909

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de R. Brodeur, failli.
Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURE,
Syndic.
No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 16 mai 1877. 3939

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. E. Leblanc, commerçant, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURE,
Syndic.
No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 16 mai 1877. 3941

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Henry W. Ireland, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
Montréal, 19 mai 1877. 3951

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de George R. Locker, failli.
Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations entre mes mains sont priés de le faire sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 16 mai 1877. 3947

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas H. Burgess, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
Montréal, 17 mai 1877. 3949

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de The Gilbert and Chaudière Gold Fields and Mining Company of Canada, (en commandite) corps politique et incorporé, faillie.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le onzième jour de juin prochain, à onze de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires de la dite compagnie, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 17 mai 1877. 3889

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Québec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of W. A. J. Whiteford, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on twenty first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

W. A. J. WHITEFORD,
By J. B. R. DUPONT,
His attorney *ad litem*.
Three Rivers, 12th May, 1877. 3910

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of R. Brodeur, an Insolvent.
I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURE,
Assignee.
No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 16th May, 1877. 3940

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. E. Leblanc, trader, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the fifth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

O. LECOURE,
Assignee.
No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 16th May, 1877. 3942

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Henry W. Ireland, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the fourth day of June next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
Montreal, 19th May, 1877. 3952

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George R. Locker, an Insolvent.
I, the undersigned, David J. Craig, official assignee, have been appointed assignee in this matter, and the creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 16th May, 1877. 3948

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas H. Burgess, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the fourth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
Montreal, 17th May, 1877. 3950

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of The Gilbert and Chaudière Gold Fields and Mining Company of Canada, (limited) a body politic and corporate, an Insolvent.
A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the eleventh day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of the affairs of the said company, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 17th May, 1877. 3890

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Fuchs, marchand-tailleur, failli.

Le failli ma fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le sixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 17 mai 1877.

3887

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Kearney et John Kearney, tous deux marchands, de la cité de Montréal, faisant affaires comme tels sous les nom et raison de T. & J. Kearney, dans la cité de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 14 mai 1877.

3919

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. } No. 626.

Pierre Dansereau, de la cité de Montréal, entrepreneur et constructeur, Demandeur; vs. Francis McMann, de la cité de Montréal, menuisier et entrepreneur, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le douzième jour de juin prochain, A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 16 mai 1877.

3923

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Walter Scott Wilson, des cité et district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le vingt unième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

W. S. WILSON,
Par MONK & BUTLER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 mai 1877.

3933

ACTE DE FAILLITE DE 1877.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, fils, commerçant, de la paroisse de la Rivière du Loup, (en haut), failli.

Le vingtième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
Par A. L. DESAULNIERS,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 16 mai 1877.

3905

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacques Fuchs, merchant tailor an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Wednesday, the sixth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 17th May, 1877.

3888

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Kearney and John Kearney, both of the city of Montreal, merchants, doing business as such under the name and style of T. & J. Kearney, in the said city of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François-Xavier street,
Montreal, 14th May, 1877.

3920

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—Mon real.*
District of Montreal. } No. 626.

Pierre Dansereau, of the city of Montreal, contractor and builder, Plaintiff; vs. Francis McMann, of the city of Montreal, carpenter and builder, Detendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the twelfth day of June next, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 16th May, 1877.

3924

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Walter Scott Wilson, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the twenty first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

W. S. WILSON,
Per MONK & BUTLER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th May, 1877.

3934

INSOLVENT ACT OF 1877.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Joseph Lefebvre, junior, trader, of the parish of River du Loup, (en haut), an Insolvent.

On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
By A. L. DESAULNIERS,
His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 16th May, 1877.

3906

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire d'Edouard Lemaitre Augé, commerçant, de la paroisse de la Rivière-du-Loup, (en haut), failli.

Je, soussigné, François-Xavier Lambert, de la dite paroisse de la Rivière-du-Loup, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Le failli a déposé entre mes mains un acte de composition et décharge signé par au moins une majorité en nombre de ses créanciers qui ont maintenant prouvé respectivement des créances de cent piastres et plus, en conséquence les créanciers du failli sont priés de s'assembler en mon bureau, chez A. L. Desaulniers, avocat, en la paroisse de la Rivière-du-Loup (en haut), le vingt et unième jour de juin prochain, à dix heures du matin, pour prendre en considération cet acte de composition et décharge.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
3907

Rivière-du-Loup, 16 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Carter Hickok, des cité et district de Montréal, horloger et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 17 mai 1877. 3915

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. E. Foster, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, lundi, le quatrième jour de juin prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli produit devant moi en cette affaire.

EDWARD EVANS,
Syndic.
3927

Montréal, 16 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province d'Ontario, } *Cour de Comté—Comté de*
Comté de Renfrew. } *Renfrew.*

Dans l'affaire de Benjamin Swerzy, failli.

Lundi, le deuxième jour de juillet prochain, à la chambre des juges, au palais de justice, à Pembroke, à dix heures a. m., le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BENJAMIN SWERZY,
Pembroke, 16 mai A. D. 1877. 3911

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Hart & Howard, épiciers et commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Un bordereau de dividende du montant de la composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin prochain, après lequel jour les billets de la composition seront livrés.

JOHN FAIR,
Syndic.
3953

Montréal, 17 mai 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada }
Province of Quebec, }
District of Three Rivers. }
In the matter of Edouard Lemaitre Augé, trader, of the River du Loup (*en haut*), an Insolvent.

I, the undersigned, François-Xavier Lambert, of the said parish of River du Loup, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month. The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge signed by the requisite majority of his creditors who have proved claims for one hundred dollars and upwards, and the creditors are notified to meet at my office, with A. L. Desaulniers, advocate, in the parish of River du Loup (*en haut*), on the twenty first day of June next, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

F. X. LAMBERT,
Assignee.
3908

River du Loup, 16th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Carter Hickok, of the city and district of Montreal, watchmaker and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 17th May, 1877. 3916

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of T. E. Foster, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the fourth day of June next, at four o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent to insolvents discharge filed with me in this matter.

EDWARD EVANS,
Assignee.
3928

Montreal, 16th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Ontario, } *County Court—County of*
County of Renfrew. } *Renfrew.*

In the matter of Benjamin Swerzy, an Insolvent.

On Monday, the second day of July next, at the judge's chambers, at the court house, in Pembroke, at ten o'clock a. m., the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

BENJAMIN SWERZY,
Pembroke, 16th May, A. D. 1877. 3912

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Hart & Howard, of the city of Montreal, grocers and traders, Insolvents.

A dividend sheet of amount of composition has been prepared open to objection until the fifth day of June next, after which composition notes will be delivered.

JOHN FAIR,
Assignee.
3956

Montreal, 17th May, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Carpentier, des cité et district de Montréal, ferblantier et plombier, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 mai 1877. 3913

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. X. Major, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions au bureau de MM. Evans & Riddell, Western Chambers, No. 22, rue Saint Jean, jusqu'à mardi, le vingt-neuvième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
3929

Montréal, 17 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Kearney et John Kearney, tous de la cité de Montréal, marchands, faisant affaires comme tels sous les nom et raison de T. & J. Kearney, dans la dite cité de Montréal, faillis.

Les faillis ont déposé entre mes mains un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par une majorité de leurs créanciers représentant les trois quarts en valeurs de leurs dettes, dont les conditions sont le paiement de vingt-cinq centins (25) dans la piastre, payable en trois versements égaux, à quatre, huit et douze mois, à partir du quatrième jour de mai A. D. 1877, sans intérêt, à être garantis par leurs billets promissoires endossés par Michael C. Mullin, écuyer, de la cité de Montréal. Les créanciers des susdits faillis sont priés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le onzième jour de juin prochain, A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 mai 1877. 3917

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marie-Louise Clémentine Harvey, épouse séparé de biens d'Hyppolite Brassard, faisant affaires sous le nom de Brassard & Cie., de Malbaie, faillis.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.
3891

Québec, 17 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Clément Perrault, de la cité de Sherbrooke, épicié et commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de les faire sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.
3925

Sherbrooke, 17 mai 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Carpentier, of the city and district of Montreal, tinmith and plumber, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 17th May, 1877. 3914

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of F. X. Major, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection at the office of Messrs. Evans & Riddell, Western Chambers, No. 22, Saint John street, until Tuesday, the twenty ninth day of May instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
3930

Montreal, 17th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Kearney and John Kearney, both of the city of Montreal, merchants, doing business as such under the name and style of T. & J. Kearney, in the said city of Montreal, Insolvents.

The Insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, the terms of which are the payment of twenty five (25) cents in the dollar, payable in three equal instalments, at four, eight and twelve months, to date from the fourth day of May A. D. 1877, without interest, to be evidenced by their promissory notes endorsed by Michael C. Mullin, of the city of Montreal, esquire. The creditors of the above named Insolvents are notified to meet at my office, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the eleventh day of June next, A. D. 1877, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
No. 59, Saint François-Xavier street,
Montreal, 17th May, 1877. 3918

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marie Louise Clementine Harvey, wife separated as to property of Hyppolite Brassard, trading under the firm of Brassard & Co., of Murray Bay, Insolvents.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.
3892

Quebec, 17th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Clement Perrault, of the city of Sherbrooke, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,
Assignee.
3926

Sherbrooke, 17th May, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de O. E. Dandurand, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.
3931

Montréal, 17 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. } No. 624.
Michael Donovan, William Williams et Alexander Shannon, tous de la cité de Montréal, marchands, faisant affaires en la dite cité, en société sous les nom et raison de Donovan, Williams & Shannon, Demandeurs; vs. Jean-Baptiste L. Rolland, de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le onzième jour de juin prochain A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 16 mai 1877. 3921

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Ludger Champagne, failli.

Le vingt et unième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LUDGER CHAMPAGNE,
Par LUCIEN HUOT,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 11 mai 1877. 3957

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Almour, boulanger, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous les droits, intérêts et prétentions du dit failli, en vertu du testament de sa mère feu Dame Margaret Ferguson, en premier lieu, veuve de feu William Almour, boulanger, de Montréal, et lors de son décès, épouse de Mungo Ramsay, de Montréal, alors boulanger, maintenant bourgeois, le dit testament passé le 18 mai 1849, devant T. Doucet et son collègue, notaires publics.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of O. E. Dandurand, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection until the fourth day of June next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.
3932

Montreal, 17th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal. } No. 624.

Michael Donovan William Williams and Alexander Shannon, all of the city of Montreal, merchants, carrying on business in the said city, in co-partnership under the name and style and firm of Donovan, Williams and Shannon, Plaintiffs; vs. Jean-Baptiste L. Rolland, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the eleventh day of June next, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 16th May, 1877. 3922

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Ludger Champagne, an Insolvent.

On the twenty first of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LUDGER CHAMPAGNE,
By LUCIEN HUOT,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 11th May, 1877. 3958

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Almour, of the city and district of Montreal, baker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

All the rights and interest of the said insolvent, under the last will and testament of his mother the late Dame Margaret Ferguson, formerly widow of the late William Almour, of Montreal, baker, but at the time of her death wife of Mungo Ramsay, of Montreal, then baker, now gentleman, said will passed 18th May, 1849, before T. Doucet and his colleague, notaries public.

La propriété de la testatrice léguée par le dit testament, consiste en la moitié indivise de la communauté de biens qui a existé entre elle et le dit Mungo Ramsay, et est établie et constatée par l'inventaire de la dite communauté dûment fait par J. Smith et son collègue, notaires publics, en date du dix mai et du trente-unième jour de juillet 1860, et les propriétés immobilières suivantes qui forment partie de la dite communauté.

Premièrement.—Le lot connu et désigné sous le numéro (1129) onze cent vingt-neuf, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, ayant front sur la rue Hanover—avec deux maisons en brique à deux étages sus-érigées.

Deuxièmement.—Le lot connu et désigné sous le numéro (1877) dix-huit cent soixante-dix-sept, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne : borné en front par la rue Saint-Joseph—avec une maison, boulangerie, écuries et autres bâtisses sus-érigées.

Troisièmement.—Le lot de terre connu et désigné sous le numéro (1343) treize cent quarante-trois, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine—avec quatre maisons en pierre à trois étages sus-érigées.

Copies authentiques des dits testaments et inventaires peuvent être examinées au bureau du soussigné. Les droits, intérêts du failli seront vendus en un seul lot.

Pour être vendus au bureau du soussigné, Merchants' Exchange, 11, rue Saint-Sacrement, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de JUILLET A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 14 mai 1877. 3945
[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Aubertin, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.

UN PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard les réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au No. 16, rue Saint-Vincent, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Trois lots de terre connus et désignés sous les numéros cent soixante et douze (172); cent soixante et treize (173) et cent quatre-vingt-six (186), du plan de la subdivision de numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199), du village de Longueuil—avec maisons et autres dépendances dessus construites.

2. Le lot numéro trois cent deux, du plan du village de Longueuil—avec maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le SEIZIÈME jour de JUILLET A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent. 3943
Montréal, 16 mai 1877.
[Première publication, 19 mai 1877.]

The property of the testatrix bequeathed by said will consisted of one undivided half of the community of property which had existed between her and said Mungo Ramsay, and is established by the inventory of said community duly made by J. Smith and his colleague, notaries public, under dates tenth May and thirty first July 1860, and the following real properties formed part of said community.

Firstly.—The lot known and distinguished as number (1129) eleven hundred and twenty nine, of the official plan and book of reference of Saint Antoine ward, fronting on Hanover street—with two storey brick houses thereon.

Secondly.—The lot known and distinguished as number (1877) eighteen hundred and seventy seven, of the official plan and book of reference of Sainte Anne ward; bounded in front by Saint Joseph street—with a dwelling house, bakery, stables and other buildings thereon erected.

Thirdly.—The lot of land known and distinguished as (1343) thirteen hundred and forty three, of the official plan and book of reference of Saint Antoine ward—with four three storey stone houses thereon.

Authentic copies of said will and inventory may be inspected at the office of the undersigned. The rights and interest of insolvent as above will be sold in one lot.

To be sold at the office of the undersigned, Merchants Exchange, 11, Saint Sacrament street, on FRIDAY, the TWENTIETH day of JULY, A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 14th May, 1877. 3946
[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Augustin Aubertin, of the town of Longueuil, district of Montreal, an Insolvent.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Three lots of land known and described as numbers one hundred and seventy two (172), one hundred and seventy three (173) and one hundred and eighty six (186), on the subdivision plan of number one hundred and ninety nine (199), of the village of Longueuil—with houses and other dependencies thereon erected.

2. Lot number three hundred and two, on the plan of the village of Longueuil—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on MONDAY, the SIXTEENTH day of JULY, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street. 3944
Montreal, 16 May, 1877.
[First published, 19th May, 1877.]